



Plan Climat Air Energie Territorial

Livre Blanc de la concertation : outils et méthode de co-construction

Version : V1.0_août 2023

Co- Rédaction :



Gestion du document	
Titre de l'étude :	Livre Blanc de la concertation
Maitre d'ouvrage :	Nîmes Métropole
Auteurs principaux :	Elaïs BUGUET, Rémi MARCUS
Autre(s) rédacteur(s) :	Camille ALLIER

1	Introduction	5
2	Un Plan Climat Air Energie Territorial inscrit dans une Eco métropole	5
3	Les instances de mobilisation	6
3.1	Les organes décisionnels et techniques	7
3.2	Les instances partenariales	7
3.3	Les citoyens	8
4	La méthode de co-construction	8
	Frise des différents temps de mobilisation interne et partenariales :	9
5	Partage du diagnostic	10
5.1	Partage du diagnostic aux partenaires (2 septembre 2021)	10
5.2	Partage du diagnostic aux communes (7 septembre 2021)	13
5.3	Avis des différents partenaires sur le diagnostic	16
6	Co-construction de la stratégie	24
6.1	Atelier mixte sur les scénarios (31 mars 2022)	24
	Participants	24
	Objectif de la réunion	25
	Déroulé général	25
	Déroulé de la séance de travail en groupe	26
	Restitution brute et exhaustive de l'atelier	26
6.2	Atelier mixte partenarial sur la stratégie adaptation (11 avril 2022)	53
	Participants	53
	Objectif de la réunion	54
	Déroulé général	54
	Déroulé de la séance de travail en tablee	55
	Restitution brute et exhaustive de l'atelier	55
7	Co-construction du programme d'actions	69
7.1	Atelier mixte partenarial sur le programme d'action (20 septembre 2022)	69
	Participants	69
	Contexte et objectifs de la réunion	70
	Déroulé général	71
	Déroulé de la séance de travail en tablee	71
	Déroulé du temps de partage collectif	72
	Restitution des productions par tablee	72
	Restitution de la fresque collective	88
7.2	Atelier mixte partenarial sur le programme d'actions (30 septembre 2022)	90
	Participants	90
	Contexte et objectifs de la réunion	91
	Déroulé général	92
	Déroulé de la séance de travail en tablee	92

Déroulé du temps de partage collectif	93
Restitution des productions par tablee.....	93
Restitution de la fresque collective.....	107
7.3 Atelier citoyens sur le programme d'actions (10 octobre 2022).....	108
Participants	108
Contexte et objectifs de la réunion.....	109
Déroulé général.....	110
Restitution des productions par tablee.....	111
7.4 Avis du Conseil de Développement.....	119

1 Introduction

Le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de la transition énergétique et écologique du territoire de Nîmes Métropole. C'est un outil de coordination qui organise, à l'échelle locale, la gestion économe des ressources (énergie, eau, sol, matière...), de façon à limiter les contributions du territoire à l'effet de serre et à lutter efficacement contre le changement climatique.

Du fait de la transversalité et diversité des thèmes qu'il aborde et de l'importance des enjeux qu'il traite, le PCAET doit être co-construit avec les acteurs du territoire, experts ou non, afin d'en faire un projet véritablement partagé et porté. La concertation et la co-construction menées revêtent donc une importance particulière pour :

- ✓ établir une connaissance commune des enjeux climats-air-énergie à l'échelle du territoire et entre les acteurs ;
- ✓ valoriser les connaissances et le vécu des acteurs concertés ;
- ✓ évoquer de nouvelles formes de coopérations entre citoyens, acteurs publics et privés ;
- ✓ optimiser la mise en œuvre du Plan Climat, en nouant/confortant les partenariats nécessaires à la réalisation de certaines actions.

Le Livre Blanc de la Concertation du PCAET présente les différentes étapes de mobilisation citoyenne et partenariale déployée par l'agglomération tout au long de l'élaboration du PCAET. Il restitue de manière brute (non retravaillée) les éléments de production et d'échanges issus des différents ateliers.

2 Un Plan Climat Air Energie Territorial inscrit dans une Eco métropole

Après avoir adopté son premier projet de territoire « Nîmes Métropole 2030 » le 9 juillet 2018, le nouvel exécutif communautaire a souhaité, à l'occasion de l'élaboration du Contrat de Projet Etat Région 2021-2027, redéfinir les grands axes d'une stratégie d'aménagement et de développement territorial avec les priorités nationales et régionales, à savoir une relance massive de l'économie à court terme et un développement durable et vertueux à moyen terme.

Cette nouvelle stratégie a donné les bases du projet de territoire actualisé « Nîmes Métropole 2032 » fondé sur l'ambition d'une **Eco Métropole productive et innovante**, c'est-à-dire :

- inscrite dans le développement durable, la transition énergétique et écologique ;
- réfléchi dans une approche écosystémique transversale avec une mobilité partagée ;
- compétitive et créatrice d'emplois grâce à des activités de production ;
- solidaire pour faire face aux crises sanitaires, écologiques et sociales.

L'élaboration du PCAET de Nîmes Métropole s'inscrit pleinement dans ce projet de territoire qu'il vient conforter et enrichir sur les enjeux de transition écologique. Ainsi, le PCAET de Nîmes Métropole pose 4 ambitions territoriales qui sont les fondements de sa stratégie politique au service de la transition écologique :



Ces 4 ambitions sont déclinées en 10 objectifs opérationnels qui forment l'ossature du nouveau PCAET de l'agglomération :

- **Axe 1** : Des bâtiments résidentiels sobres et résilients (*lien Plan Local de l'Habitat*)
- **Axe 2** : Une mobilité décarbonée et accessible à tous (*lien Plan De Mobilité*)
- **Axe 3** : Une production d'énergie renouvelable locale diversifiée et respectueuse de l'environnement
- **Axe 4** : Une économie locale performante bas carbone
- **Axe 5** : Un territoire objectif zéro déchet (*lien Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés*)
- **Axe 6** : Un aménagement du territoire ré-équilibré (*lien feuille de route 2020-26*)
- **Axe 7** : Des solutions fondées sur la nature pour des communes résilientes
- **Axe 8** : Une agriculture préservée et résiliente (*lien Projet Alimentaire Territorial*)
- **Axe 9** : Une utilisation en eau économe et partagée (*lien Schéma directeur Eau*)
- **Axe 10** : Une intercommunalité et des communes efficaces et engagées.

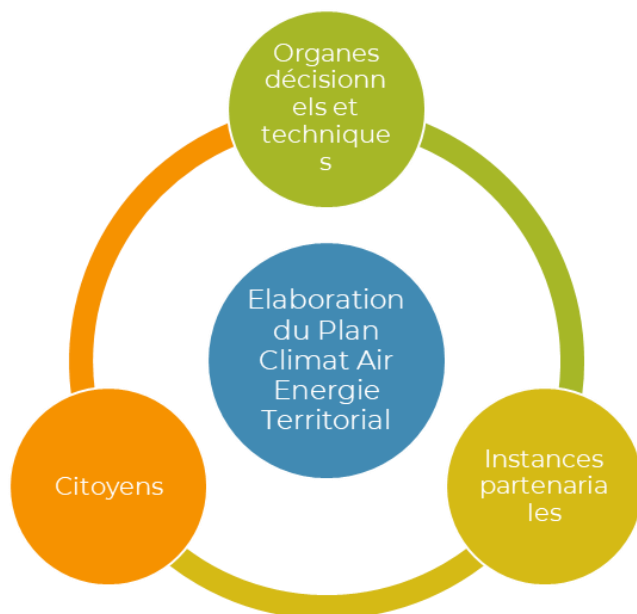
Ces dix axes stratégiques couvrent les différents champs des politiques publiques de la collectivité et vient les réorienter pour minimiser leur impact carbone et augmenter leurs incidences positives sur les différentes dimensions environnementales du territoire.

Afin de répondre à ces objectifs ambitieux que se sont fixés les élu(e)s, il est important de **mobiliser et impliquer les partenaires, associations, experts pour l'élaboration du PCAET**. La volonté de participation des acteurs s'est traduite par une gouvernance ouverte aux partenaires du PCAET de Nîmes Métropole. Différentes structures et modes de consultation et de concertation sont venus alimenter la stratégie et le programme d'actions du plan climat. Cette co-construction qui s'est voulue la plus inclusive possible s'est organisée autour de différents grands temps.

3 Les instances de mobilisation

L'élaboration du PCAET a nécessité la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes du territoire, de la phase de réalisation du diagnostic à la définition des fiches actions. Les services, les élus, les acteurs socio-économiques, les communes, le conseil de développement, et la société civile ont été sollicités pour élaborer le PCAET.

Nous avons symbolisé ces différents groupes d'acteurs en 3 blocs :



1^{er} bloc de concertation : organes décisionnels et techniques internes

Ce 1^{er} bloc concerne les élu(e)s et les représentants des différents organes décisionnels de Nîmes Métropole. Ces organes prennent les décisions stratégiques et décident des orientations du territoire.

2nd bloc de concertation : instances partenariales

Ce 2nd bloc de concertation regroupe les différents temps de travail qui ont eu lieu sur le territoire pour définir la stratégie et le programme d'actions avec les partenaires. Ces ateliers étaient principalement ouverts aux partenaires publics, privés et associatifs du territoire.

3^{ème} bloc de concertation : citoyens

Ce 3^{ème} bloc de concertation est une ouverture aux citoyens désireux de mieux comprendre les enjeux et de faire part de leurs idées et envies. Les ateliers menés sont à la fois d'ordre réglementaire et volontaire.

3.1 Les organes décisionnels et techniques

Dans les organes décisionnels et techniques, nous allons retrouver :

- ✓ **Le Conseil communautaire** : il entérine politiquement le projet de PCAET jusqu'à son adoption finale ;
- ✓ **Le comité de pilotage du PCAET** : composé des élus intercommunaux ayant des délégations en lien avec les enjeux du PCAET, il est un lieu d'information et de partage des différentes étapes du PCAET et d'articulation avec les autres documents cadres ;
- ✓ **L'équipe projet du PCAET** : composé des 3 élus référents au PCAET et des techniciens en charge du PCAET, il est l'organe de pilotage du PCAET (validation de chaque étape d'élaboration) :
 - **Maurice Gaillard** - délégué à l'urgence climatique et au PCAET
 - **Bernard Angelras** - VP délégué à l'environnement, aux déchets, à la collecte et au traitement - président du pôle environnement
 - **Pierre Lucchini** - VP délégué aux énergies renouvelables ;
- ✓ **Le comité technique du PCAET** : composé de l'ensemble des directions impliquées dans le programme d'actions, le comité technique pré valide techniquement le projet du PCAET (entretien de diagnostic, rédaction des fiches actions), suit l'avancée de la mise en œuvre technique du plan et diffuse la démarche au sein des directions et services de l'agglomération.

3.2 Les instances partenariales

- ✓ **Atelier mixte participatif** : instance partenariale de référence, non officielle, qui participe aux différents temps de construction du PCAET via sa participation aux différents ateliers. Composition :
 - Elus Nîmes Métropole

- Communes de Nîmes Métropole : élu.es, DGS et directions
 - Directions internes à Nîmes Métropole
 - ADEME
 - DDTM
 - Chambres consulaires : CCI, CMA, Chambres d'agriculture
 - Région et département
 - Fournisseurs d'énergie et syndicat : GRDF, SMEG 30, SITOM Sud Gard
 - Associations locales : Nîmes en transition, les Shifters, Accélérateur Citoyen pour un Territoire en Transition Energétique, Action contre la Faim, Cit'en
 - Conseil de développement.
- ✓ **Le conseil de développement** : composés de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale (une 100^{aine}), le conseil de développement se structure en différentes commissions dont une dédiée au développement durable. Le conseil de développement donne son avis sur les différents documents produits.
 - ✓ **Les communes** : relais local du PCAET, les communes sont mobilisées de manière ponctuelle en fonction des avancées du PCAET : individuellement lors de la restitution du diagnostic, elles ont contribué à la définition de la stratégie et du programme d'actions lors des ateliers mixtes partenariaux.
 - ✓ **Les associations locales** : mobilisées lors des ateliers mixtes participatifs, les associations les plus dynamiques comme Nîmes en transition ou les Shifters ont également été interpellées de manière individuelle pour donner leur avis sur le diagnostic du PCAET.

3.3 Les citoyens

Pour ce 1^{er} Plan Climat, la mobilisation citoyenne a été encadrée au travers de l'organisation d'un atelier citoyen de construction du programme d'actions. Cette mobilisation restreinte a été voulue et assumée par la collectivité qui souhaite pouvoir renforcer ce volet durant la phase de mise en œuvre du PCAET (la fiche projet 10.4 est dédiée à ce sujet).

La population sera par ailleurs mobilisée lors de la phase de consultation du projet du PCAET (avant adoption finale). Cette consultation sera ouverte par voie électronique et durant 30 jours. Nîmes Métropole devra alors justifier de la prise en compte des remarques formulées par la population sur ledit document.

4 La méthode de co-construction

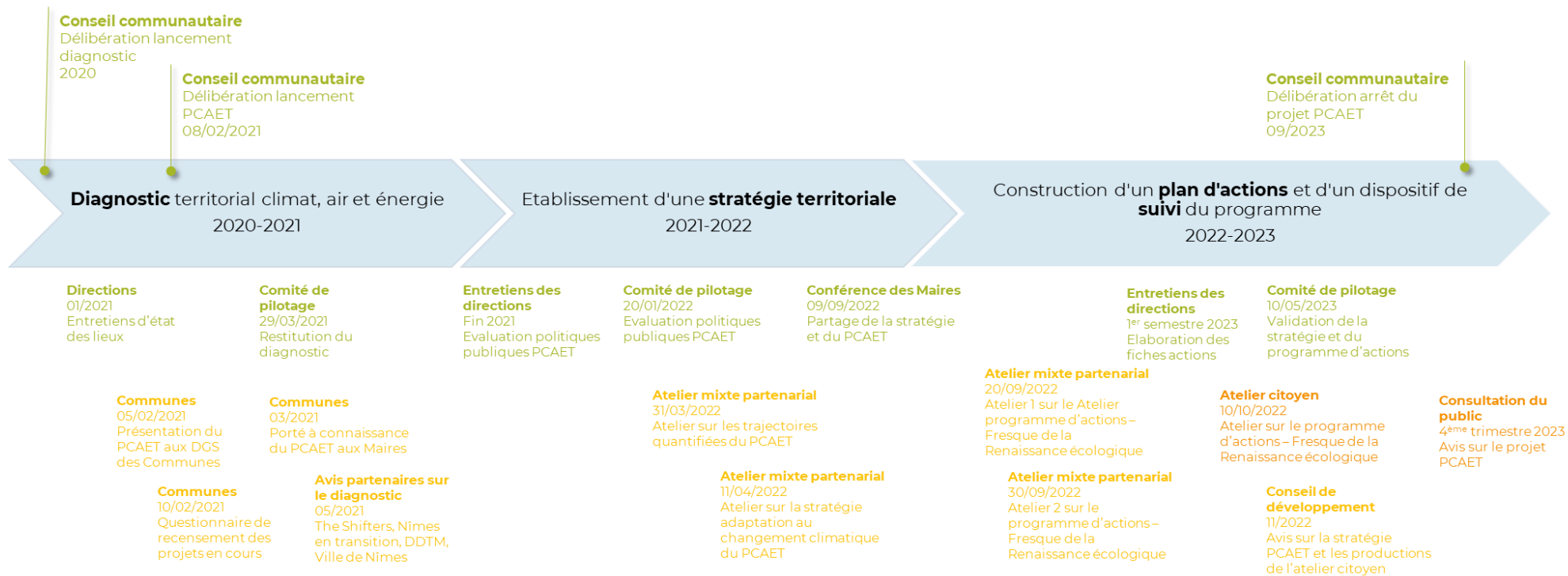
Le PCAET se dessine en plusieurs étapes :

1. L'élaboration d'un état des lieux pour mieux définir et comprendre les enjeux spécifiques au territoire en matière d'énergie, d'air et de climat ;
2. La définition d'une stratégie politique de cours et moyens termes qui pose les grands principes directeurs du document et fixe les objectifs à atteindre ;
3. La déclinaison de la stratégie en plan d'actions pour une durée de 6 ans qui précise les moyens humains et financiers déployés pour atteindre les objectifs.

Enfin, un dispositif de suivi et d'évaluation doit permettre d'apprécier la réalisation et les résultats.

Pour chacune de ces trois étapes, des temps de mobilisation ont été organisés afin d'enrichir au fur et à mesure le PCAET.

Frise des différents temps de mobilisation interne et partenariales :



5 Partage du diagnostic

5.1 Partage du diagnostic aux partenaires (2 septembre 2021)

Participants

Nîmes Métropole :

- Bernard Angleras – vice-président délégué à l'environnement, aux déchets, à la collecte et au traitement et président du pôle environnement
- Maurice Gaillard – élu communautaire délégué à l'urgence climatique et au plan climat air énergie territorial
- Pierre Lucchini – vice-président délégué aux énergies renouvelables
- Marc Duchenne – directeur délégué environnement et mobilité
- Rémi Guilloteau – conseiller en énergie partagé
- Yannick Miquel – responsable du pôle développement durable
- Camille Allier – chargée de mission climat air énergie et plan des mobilités

Partenaires :

- Claude Mercier (Nîmes en transition)
- Christophe Orliac (Pacte pour la transition)
- Josiane Flattet (Nîmes en transition)
- Philippe Devers (Les Shifters)
- Clément Espaze (ACTTE)
- Marie Pierre Mercier (Citen)
- Corinne Cabero (ATMO Occitanie)
- Stéphanie Carcenac (DDTM du Gard)
- Cyrille Angrand (DDTM du Gard)
- Grégoire Patrick (CAUE)
- Samuel Chatard (Territoire d'énergie du Gard)
- Patrice Fournier (A'U)
- Claudine Tardy (A'U)
- Mathieu Piriou (SPL AGATE)
- Pascal Laburthe (SCoT)
- Audrey Marin (PETR Garrigues et Costières de Nîmes)
- Yanick Marion (CD30)
- Tom Reinbold (CCI du Gard)

Objectif de la réunion

Cette rencontre a permis la présentation du diagnostic climat air énergie par les services techniques de Nîmes Métropole en direction d'un panel de partenaires du PCAET.

La finalité était de partager les principaux résultats du diagnostic mais aussi de pouvoir recueillir les avis et les besoins des partenaires conviés.

Compte rendu

Divers échanges ont eu lieu lors de la réunion :

[Données pour établir le diagnostic](#)

Diagnostic

- Réunion DGS des communes
- Avis partenaires

Stratégie

- Atelier mixte : stratégie trajectoire Climat et Énergie
- Atelier mixte : stratégie adaptation

Programme d'actions

- Atelier mixte 1 : programme d'action
- Atelier mixte 2 : programme d'action
- Atelier citoyen : programme d'action
- Avis du conseil de développement

Les shifters – Remarque sur l'absence dans le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (GES) importées (SCOPE 3).

Réponse de Nîmes Métropole – Le SCOPE 3 n'étant pas réglementaire, il a été choisi de ne pas le réaliser dans le cadre de ce diagnostic qui nous fournit déjà un grand nombre de données pour définir des actions pertinentes.

Pacte pour la transition – Les données évoluent et tout ne peut pas être mesuré. Cependant on sait déjà qu'aucun système économique n'est viable dans la trajectoire actuelle. Si demain nous avons le climat de Marrakech il serait intéressant de regarder ce qu'on y cultive. La loi Climat et Résilience est certainement insuffisante par rapport aux enjeux du climat. Comment au niveau du territoire nous pouvons atténuer et nous adapter au changement climatique ? Il faut choisir des solutions qui ne multiplient pas les émissions importées. Exemple du développement des véhicules électriques.

Réponse de Nîmes Métropole – La nécessité d'agir pour atténuer et s'adapter au changement climatique est présente dans le secteur économique. Exemple de l'export de vin à l'étranger : nécessité pour le viticulteur/vigneron/vendeur de vin de faire des efforts pour limiter son empreinte carbone afin d'être attractif sur le marché de l'export du vin.

Partage du diagnostic

Les shifters – Remarque sur la nécessité de partager le diagnostic avec les divers partenaires et sur la nécessité d'évaluer le PCAET.

Réponse de Nîmes Métropole – Le diagnostic a été présenté aux directions et élus de l'agglomération, aux partenaires institutionnels et aux communes. Il constitue les fondations de la future stratégie et du programme d'actions du PCAET et nous avons souhaité que tous ces acteurs s'approprient le diagnostic. Un dispositif d'évaluation et suivi sera mis en place, il est obligatoire dans le cadre d'un PCAET.

Développement des énergies renouvelables

Les shifters – Remarque sur l'absence dans la présentation d'informations sur les réseaux de chaleur.

Réponse de Nîmes Métropole – Le développement des réseaux de chaleur a été étudié dans le diagnostic (mais non présenté en réunion).

CCI du Gard (mission chaleur renouvelable) – Remarque sur l'absence du potentiel solaire thermique dans la présentation et question sur la position de Nîmes Métropole sur cette énergie renouvelable.

Réponse de Nîmes Métropole – Une stratégie « énergie renouvelable » est encore à définir pour Nîmes Métropole. Le solaire thermique est étudié dans le diagnostic (mais non présenté en réunion). Le diagnostic fait ressortir une rentabilité délicate liée au solaire thermique.

SCoT Sud Gard – Remarque sur le diagnostic qui éclaire sur les caractéristiques de notre territoire, caractéristiques qui avaient pu être observées dans le cadre du diagnostic du SCoT et qui laissent entrevoir de nombreux leviers d'actions. Remarque sur le photovoltaïque : le SCoT a demandé à l'Agence d'Urbanisme de réaliser une étude sur les disponibilités en matière de parkings, de toits terrasses de plus 5 000 m² qui pourraient potentiellement accueillir du photovoltaïque. 530 ha ont été identifiés. Avec la moitié de ces 530 ha on peut alimenter la moitié des foyers des 80 communes du périmètre du SCoT. La base OCSOL est un outil qui peut définir où se localisent les parkings et toits terrasses favorables au développement du photovoltaïque. Enjeu pour trouver des opérateurs privés car les zones identifiées concernent des petites surfaces qui ne vont pas forcément intéresser les opérateurs. La base OCSOL recense aussi les différentes plantations du territoire.

Réponse Nîmes Métropole – Les ombrières photovoltaïques sur des cultures (agrivoltaïsme) sont aussi à étudier, notamment car ces installations permettent de répondre à des enjeux d'adaptation au changement climatique.

CITEN – Présentation de la structure. Remarque sur la difficulté de développer l'activité de CITEN qui est notamment l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture sur des petites surfaces. Demande une mobilisation des communes afin de favoriser le développement de projets d'énergie renouvelable citoyens.

Réponse de Nîmes Métropole – Le PCAET pourra être l'occasion d'informer et de sensibiliser sur le sujet des énergies renouvelables citoyennes et participatives.

Séquestration carbone

Nîmes en transition – Remarque sur la séquestration carbone et proposition de favoriser le développement de nouvelles forêts afin de stocker une quantité importante de carbone sur notre territoire.

Réponse de Nîmes Métropole – La forêt méditerranéenne, c'est-à-dire nos garrigues, ont des faibles capacités de stockage carbone. D'autres solutions de séquestration existent. Exemple des enherbements entre les rangs de vigne. Problématique liée au labour qui libère le carbone présent dans les sols. Le secteur agricole travaille activement sur ce sujet.

Pacte pour la transition – Remarque sur les puits carbone : le développement de la séquestration carbone n'est pas à idéaliser. Il ne faut pas oublier qu'il est scientifiquement établi que le principal enjeu est de réduire nos émissions de carbone. Rappel de la tenue de la COP26 en octobre 2021 et souligne le danger de la surestimation par les pays pollueurs des capacités de stockage carbone des pays pauvres, ce qui justifie le développement d'activités très émettrices par les pays pollueurs dans les pays pauvres.

Réponse de Nîmes Métropole – Ré affirme que le premier enjeu est de réduire nos émissions de CO2. Rappel des avantages du développement des puits carbone, au-delà du stockage de CO2 : permet d'améliorer le cadre de vie via la réduction des impacts des îlots de chaleur urbains, la réduction de la pollution atmosphérique et la préservation de la biodiversité et d'autres enjeux environnementaux.

Rénovation énergétique des bâtiments

Pacte pour la transition – Remarque sur l'absence de logements avec les étiquettes F et G (issues des diagnostics de performance énergétique).

Réponse de Nîmes Métropole - Très peu de logements avec les étiquettes F et G sur notre territoire. Ils n'apparaissent pas sur le diagramme (diapo 19) en pourcentage car le nombre de logements est trop faible.

Pacte pour la transition – L'objectif fixé par la stratégie nationale bas carbone de réduction des émissions de GES de moins 55% à horizon 2030 donne le vertige ! Nécessité de rénover les logements mais aussi d'agir sur les comportements individuels, liés par exemple à l'usage du chauffage.

Réponse de Nîmes Métropole – La sobriété énergétique est l'un des enjeux du PCAET.

DDTM – Importance de mettre en avant cette notion de sobriété énergétique, qui fait partie des solutions premières.

Nîmes Métropole – Souligne la nécessité de sensibiliser les citoyens aux enjeux climatiques.

Rôle des communes - PLU

Pacte pour la transition – Remarque sur l'absence de PLU intercommunal et sur l'enjeu de mettre en œuvre un plan d'action concerté avec les communes du territoire.

Réponse de Nîmes Métropole - Les sujets liés au PCAET pourront être des sujets qui fédèrent les communes. Une adhésion des communes sera nécessaire pour avoir une politique cohérente et unifiée.

DDTM – Rappelle que le PCAET a vocation à être pris en compte par les PLU qui doivent être en conformité avec le PCAET. Des actions du PCAET pourront être ciblées pour la mise en conformité des PLU avec les orientations du PCAET.

Réponse de Nîmes Métropole – Des référents PCAET élu et technicien ont été désignés dans chaque commune. Ils vont permettre d'avoir des interlocuteurs identifiés. Ils pourront informer sur le PCAET et porter les orientations du PCAET dans leur commune.

Plan actions sur la qualité de l'air

DDTM – Remarque sur l'absence, dans la présentation du diagnostic, du Plan d'Action sur la Qualité de l'Air (PAQA) imposé par la loi LOM.

Réponse de Nîmes Métropole – Les apports de la loi LOM et notamment le PAQA ont été pris en compte dans un second marché. Celui-ci a permis de sélectionner 2 nouveaux bureaux d'études qui vont accompagner l'agglomération pour la réalisation des phases suivantes du PCAET. Le PAQA sera établi dans le cadre de ce nouveau marché.

Agriculture et changement climatique

Pacte pour la transition – Remarque sur la nécessité de limiter les monocultures et de favoriser le développement de cultures variées, avec la présence de haie et d'arbres, qui permettraient de protéger la biodiversité.

Réponse de Nîmes Métropole – La biodiversité est à protéger et rend des services écologiques (lutte contre certaines maladies). La monoculture nuit à la biodiversité. Protection de la biodiversité et agriculture biologique sont parfois paradoxales, exemple de la viticulture en bio qui nécessite plus d'utilisation du tracteur que la viticulture conventionnelle ce qui induit une augmentation des consommations d'énergie et des émissions de GES. Des solutions techniques existent pour consommer moins d'énergie et émettre moins de GES, mais elles nécessitent des investissements importants et doivent être accompagnées d'aides financières de l'Etat. Opportunité de mettre en place un accompagnement destiné aux agriculteurs peu émetteurs de GES afin de les valoriser. Nécessité d'une prise de conscience générale qui permettra de lutter contre le changement climatique. Le dérèglement climatique devrait être la tête de chapeau de toutes les politiques. Le croisement des enjeux climatiques, 5 alimentaires et agricoles, auquel répondra notamment le Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par Nîmes Métropole.

Concertation et coordination

Les Shifters – Concernant les ateliers de concertation, quelle organisation de prévue ?

Réponse de Nîmes Métropole – Des ateliers de concertation seront organisés pour la suite de l'élaboration du PCAET, mais nous n'avons pas encore fixé les modalités. Travail à venir avec nos nouveaux bureaux d'études qui nous accompagnent, ainsi qu'avec nos élus référents qui valideront les modalités. Des sujets d'ateliers de concertation nous paraissent évidents et les acteurs principaux en lien avec ces sujets seront conviés aux ateliers. Tous les sujets ne pourront pas être traités dans le cadre de ce premier PCAET, il faudra sûrement cibler des thématiques prioritaires.

DDTM – A travers la démarche PCAET la collectivité doit s'emparer du rôle de coordinateur de la transition énergétique (rôle transmis par la loi), avec tous les acteurs du territoire. La collectivité doit créer une dynamique collective. La collectivité doit s'appuyer sur les actions déjà existantes sur le territoire, qui seront identifiées dans le cadre de la concertation et qui pourront être valorisées et développées dans le cadre du programme d'actions du PCAET.

5.2 Partage du diagnostic aux communes (7 septembre 2021)

Participants

Nîmes Métropole :

- Maurice Gaillard – élu communautaire délégué à l'urgence climatique et au plan climat air énergie territorial
- Marc Duchenne – directeur délégué environnement et mobilité
- Rémi Guilloteau – conseiller en énergie partagé
- Yannick Miquel – responsable du pôle développement durable
- Camille Allier – chargée de mission climat air énergie et plan des mobilités

Communes :

- Bernis - VILLAIN Fidéline et FARRUGIA François
- Bezouce - RAUX Isabelle
- Bouillargues - MALLET Chrystelle
- Cabrières - DUNY Sylvie
- Caissargues - FABRE Eric
- Caveirac - BARAGNON Guillaume et BEN AMMAR Abdelkader
- La Calmette - POLLINO Patrick et SAVALLE Maryvonne
- La Rouvière - DE GONZAGA Patrick
- Langlade - PINETTI Pierre et PACCOUD Yohan
- Lédénon - GALLIET Séverine
- Milhaud - ANTON Michel et BOURNETON Christophe
- Montagnac - SAUMADE Caroline
- Nîmes - VENTURINI Pascale (présente en visio) et WOZNIAK Jean-Yves
- Redessan -TELLIER Brigitte
- Saint Bazély - VOLEON Daniel
- Saint Chaptès - HUNOT Anne Laure
- Saint Génès de Malgoires - DRIMARACCI Patrice Xavier et MAQUART Marie Françoise
- Saint Gervasy - JOEL Vincent
- Sernhac - RENSON Luc et GARCIA Grégory

Objectif de la réunion

Cette rencontre a permis la présentation du contexte et des résultats du diagnostic climat air énergie par les services techniques de Nîmes Métropole. Les communes présentes ont pu interpellé directement l'élu et les services techniques référents du PCAET.

Il était essentiel de partager les résultats du diagnostic afin de disposer de bases communes. En effet, le diagnostic constitue la fondation de la stratégie et du programme d'actions qui ont été co-construits par la suite notamment avec les communes.

Compte rendu

Divers échanges ont eu lieu lors de la réunion :

Décret tertiaire

Nîmes Métropole a apporté des précisions sur ce décret les communes qui seront précurseuses dans la mise en œuvre du décret bénéficieront d'aides financières versées par l'Etat. Les sanctions ne seront sûrement pas imposées à horizon 2030, mais décalées dans le temps. Nîmes Métropole, via le conseiller en énergie partagé, peut accompagner les communes notamment pour la création du compte OPERAT, le recensement des bâtiments concernés, la saisie des données de consommation et le choix de l'année de référence (2020 ne peut pas être choisie comme année de référence). Un accompagnement de Nîmes Métropole est également possible pour la mise en œuvre du décret tertiaire : pour les plans de rénovation, les audits énergétiques sur les bâtiments les plus énergivores, également des propositions de solutions communes permettant de mutualiser les coûts. Le décret tertiaire nécessite de faire des investissements qui doivent être programmés dès aujourd'hui.

Est demandé si Nîmes Métropole est au courant et collabore avec le territoire d'énergie du Gard (ancien SMEG) qui travaille sur ce sujet ?

Nîmes Métropole travaille avec le territoire d'énergie du Gard, principalement sur l'achat d'énergie. Le territoire d'énergie du Gard ne proposera pas un accompagnement « décret tertiaire » aux communes sur lesquelles un conseiller en énergie partagé est présent (3 CEP présents dans le Gard). Plus globalement, Nîmes Métropole et territoire d'énergie du Gard travaillent de concert sur la question de l'énergie.

Photovoltaïque

Comme pour le décret tertiaire, les communes auront besoin d'assistance pour la question du photovoltaïque. Les sociétés privées sont tournées vers leurs propres intérêts contrairement au conseiller en énergie partagé et aux communes qui recherchent à répondre aux intérêts publics et communs.

Interrogation sur l'impact écologique des panneaux photovoltaïques lié à leur recyclage. Quels autres types d'énergie renouvelable peut-on développer ?

- Avant de recourir aux énergies renouvelables, la première chose à faire est de réduire nos consommations d'énergie. Concernant les installations photovoltaïques, il est possible d'introduire lors de la sélection des prestataires - via par exemple des appels à manifestation d'intérêt - des clauses environnementales (provenance des panneaux, modalités d'installation, zone d'installation, recyclage, récupération, mise à neuf, ...). Ces gardes fous peuvent être prévus lorsque la commune anticipe les projets de développement d'énergie renouvelable et rédige une consultation. Ce qui est plus compliqué pour une commune c'est lorsqu'une société privée vient la démarcher directement.
- Si la rentabilité écologique du photovoltaïque était très critiquée il y a quelques années, aujourd'hui le photovoltaïque est une énergie renouvelable qui s'amortie rapidement. Le recyclage est possible. La provenance des panneaux est devenue plus intéressante et moins impactante en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Un partage des bonnes pratiques en matière de photovoltaïque pourront faire l'objet d'une action du PCAET. L'enjeu est aussi de choisir la bonne implantation du photovoltaïque.
- Nîmes Métropole porte un cadastre solaire et une étude sur le potentiel des toitures communales. Cette étude va permettre de fournir pour les bâtiments ou parkings communaux qui présentent un potentiel intéressant une fiche détaillée avec des informations notamment sur le coût et production énergétique attendue. Un accompagnement de Nîmes Métropole via le conseiller en énergie partagé sera également proposé si la commune souhaite porter un projet photovoltaïque en toiture ou sur parking.

Solaire thermique

Remarque sur l'absence dans la présentation du solaire thermique dans la présentation du diagnostic.

Le cadastre solaire traite aussi du solaire thermique et propose la possibilité de faire des études et des dimensionnements sur le solaire thermique. Cette technologie a une faible rentabilité au vu du coût de l'installation. Le diagnostic développe plus en détails le potentiel du solaire thermique sur le territoire de Nîmes Métropole. Une stratégie de développement des énergies renouvelables doit être mise en œuvre pour notre territoire afin de proposer un mix énergétique répondant aux enjeux climatiques.

Extinction nocturne – Pollution lumineuse

Complément d'informations transmis par Nîmes Métropole : un événement national appelé « Jour de la Nuit » a lieu chaque année au mois d'octobre. Son but est de sensibiliser sur le sujet de la pollution lumineuse et sur les enjeux de l'extinction nocturne, de la préservation de la biodiversité et des 3 économies d'énergie. Nîmes Métropole peut renseigner les communes sur cet événement et les accompagner pour mettre en œuvre l'extinction nocturne.

Réduction de la vitesse sur autoroute

Quel est le gain en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre en réduisant la vitesse sur l'autoroute ?

La réduction des émissions de gaz à effet de serre induite par la réduction de la vitesse est présentée dans le diagnostic (mais pas dans la présentation). Elle dépend du nombre de kilomètres heures réduits. La réduction de la vitesse va avoir des conséquences pas seulement sur les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur la pollution de l'air et donc sur la santé publique. Une étude de la DREAL doit être produite sur l'abaissement des vitesses au pourtour de Nîmes. Cette étude nous permettra d'avoir des données plus fines. Elle nourrira l'élaboration du Plan Des Mobilités de Nîmes Métropole (PDM), ainsi que le plan d'actions sur la qualité de l'air qui fait partie du PCAET (introduit par la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités). Remarque sur la déresponsabilisation de l'Etat en matière de mobilité avec l'exemple d'absence d'obligation fixée par l'Etat de développer le fret ferroviaire.

5.3 Avis des différents partenaires sur le diagnostic

Nîmes en transition

Le collectif Nîmes en transition et les services techniques de l'agglomération en charge du PCAET ont eu de nombreux échanges entre 2020 et 2022. Des réunions étaient organisées très régulièrement afin de partager les avancées de l'élaboration du PCAET.

Nîmes en transition a rédigé un avis sur le diagnostic du PCAET :

Analyse du Diagnostic PCAET de Nîmes Métropole

PACTE pour la transition de Nîmes :

Auteur.e.s :

Brigitte Maigre

Marie-Pierre Mercier Cit'En

Claude Mercier

Christophe Orliac

Josiane Flattet

Préambule :

Dans l'ensemble, le diagnostic, rassemble des données chiffrées et des observations de bon sens, mais nous sommes réservés sur la qualité, dans son ensemble, d'un document qui ne nous semble pas abouti. Peut-être est-ce normal puisque précisément, nous n'en sommes qu'à une étape de relecture mais les observations qui suivent ne sauraient en compléter les manques de manière exhaustive.

Sur le fond : comme nous l'avons plusieurs fois souligné lors des réunions préparatoires, la réglementation, qu'on ne peut pas vous reprocher de respecter, ignore les "émissions importées", ce qui fausse totalement l'empreinte carbone de la collectivité, donc sa contribution au dérèglement climatique, contribution pour moitié issue des 10% de la population mondiale la plus riche dont la totalité des Français, y compris les bénéficiaires des minima sociaux. Nous vous avons proposé de réfléchir par la suite à ouvrir une réflexion thématique dans ce sens, par exemple sur la mobilité ou l'alimentation, mais il nous semble que le diagnostic ne devrait pas ignorer un aspect aussi fondamental.

Dans le même ordre d'idées, il n'y a pas de bilan énergétique du territoire montrant à quel point celui-ci est dépendant des importations d'énergie (donc vulnérable), ne produisant guère plus d'énergie qu'au niveau de l'incinérateur de la Bastide et de quelques équipements photovoltaïques et autres chauffe-eau solaires. A la fin de l'ère industrielle où nous nous trouvons, l'approvisionnement en ressources naturelles, en particulier énergétiques, est entrée en tension. Un bilan global de la ressource en eau potable, importée du Rhône, serait aussi nécessaire pour évaluer quantitativement la vulnérabilité du territoire que le diagnostic pointe en premier et au niveau le plus élevé.

Il devrait être développé le phénomène de poussée démographique, la région Occitanie devant accueillir dans les dix ans à venir, le quart de la croissance démographique nationale.

Les potentiels de réduction de la consommation d'énergie sont incomplets ; par exemple, il n'est pas évoqué les transports en commun en synthèse de la mobilité. Dès lors, deux possibilités : compléter la liste ou reporter ces investigations à une étape ultérieure ; nous vous suggérons cette dernière alternative.

Le document gagnerait à être enrichi d'initiatives exemplaires présentes sur le territoire.

Absence de conclusion.

Sur la forme : Le document est inaccessible à un lecteur non-averti : il faudrait "raconter une histoire", être plus pédagogique et permettre la compréhension de toutes et de tous.

Il n'y a presque aucun rattachement des illustrations au texte, qui est normalement le fil conducteur.

Le rapport utilise différentes sources de données et propose de nombreux tableaux et graphiques (cf. remarques ci-dessus) mais les commentaires et surtout les synthèses (qui devraient être reprises dans la conclusion, qui n'existe pas) ne permettent pas au lecteur de cheminer sereinement au fil du document ni de faire le lien entre les différentes thématiques traitées. Un effort de réécriture et d'harmonisation des différentes rubriques (sans doute traitées à plusieurs mains) permettrait de raconter l'histoire de Nîmes Métropole (Air Climat Énergie) jusqu'à ce jour et ses pistes d'évolution possibles de façon plus efficace et attrayante.

Exemple significatif : le rapport exprime, à juste titre, que le réchauffement est dû à une intensification du phénomène de l'effet de serre résultant de l'activité humaine et qu'il ne faut pas confondre climat et météorologie mais la structure du document ne le reflète pas : la vulnérabilité du territoire devrait figurer au début, articulé avec les émissions de gaz à effet de serre. Le réchauffement n'est pas le changement climatique tel que nous l'avons constaté cet hiver avec les gels catastrophiques dans l'agriculture.

Enfin, beaucoup d'illustrations sont illisibles car elles ne sont pas adaptées au format (ex.: p.35), le texte contient des fautes d'orthographe et quelques acronymes ne sont ni connus ni définis dans le glossaire. Introduction page 6 : des erreurs dans les renvois.

Observations concrètes par article :

1 Préambule :

1.1 contexte réglementaire : d'accord avec l'analyse

2 Présentation du territoire : Pas de commentaire particulier

3 Émissions de gaz à effet de serre :

https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2017/09/collectivites-scope3_rac-2017-septembre.final.pdf

Ministère : "Au-delà de la réglementation, l'entité a tout intérêt à prendre en compte l'ensemble de ses émissions pour identifier les marges de manœuvre complètes dont elle dispose. C'est aussi comme cela qu'elle prendra le plus conscience de sa dépendance aux énergies fossiles tout au long de sa chaîne de valeur. Pour une collectivité, prendre en compte les émissions indirectes lui permettra d'enclencher des réflexions sur ses fournisseurs de biens et services et d'entraîner avec elle des acteurs sur le territoire."

<https://www.ecologie.gouv.fr/actions-des-entreprises-et-des-collectivites-climat>

3.4 / p.14 : émissions territoriales = 4,55 téqCO₂/hab/an + émissions importées = ~ 6 !

Contrairement au nuage de Tchernobyl, le dérèglement climatique ne s'arrête pas à la frontière

3.5.1 / p.15 Remarque : la part importante (p.18 - synthèse : 34%) d'émissions directes par le transport autoroutier (graphique et commentaire), devrait être mise dans la balance dans les projets de contournement.

3.5.2 / p.16 : GlyphAward de bronze pour le Gard (ramené à la surface agricole)

<https://www.midilibre.fr/2021/03/11/glyphawards-gard-et-herault-dans-le-top-10-des-departements-qui-ont-achete-le-plus-de-pesticides-en-2019-9421371.php>

Et selon l'ONG Génération futures, si ces quantités sont rapportées à la surface agricole de chaque département, ce sont le Vaucluse, le Gard et la Gironde qui se distinguent.

<https://reporterre.net/Une-carte-revele-les-departements-les-plus-exposes-aux-pesticides>

3.5.2 / Le haut de la page 17 n'est pas clair du tout - termes employés : production intégrée ? raisin...raisin de cuve ? qu'est-ce qu'on veut démontrer ?

Dans le détail : certes le désherbage, s'il n'est pas fait à l'aide de désherbants chimiques, peut être réalisé mécaniquement (notamment par des outils inter ceps et inter rangs) mais on peut limiter le nombre de passages du tracteur, et d'autres pratiques existent comme le passage d'ovins dans les vignes, les

cultures alternées dans les rangs... C'est tout l'équilibre à trouver entre concurrence pour l'eau (entre vigne-herbes ou vigne-cultures inter rangs) et avantages de la couverture du sol limitant le dessèchement. L'irrigation des vignes accroît bien sûr cette problématique. La Chambre d'agriculture du Gard vient de lancer un projet de test sur 3 ans de nouveaux cépages étrangers plus résistants aux maladies et à la sécheresse sur 1 hectare 1/2) à Saint-Gilles <https://gard.chambre-agriculture.fr/productions-techniques/viticulture/experimentation-cepages-resistants/>

Zoom sur le PAT pages 17 et 18 : la volonté de travailler de façon corrélée entre PAT et PCAET est mentionnée ici. Il faudra veiller à ce qu'il y ait des liens très étroits entre les 2 instances, si on veut obtenir des résultats à la hauteur des enjeux, c'est à dire ambitieux.

3.5.2 / p.17/18 : OMR = ordures ménagères résiduelles – Le 3.5.2 concerne l'agriculture

Le Scope 3 n'est pas travaillé

Les émissions indirectes ne sont pas comptabilisées.

4 Séquestration Carbone :

4.1 / p.20 : l'exposé sur les mécanismes de séquestration du carbone est incomplet car il ignore le potentiel de l'agriculture de conservation appelée aussi régénérative, ce qui est d'ailleurs en contradiction avec le chapitre précédent prônant l'agroécologie

[https://www.terredetouraine.fr/lagriculture-de-conservation-stocke-en-quantite-du-carbone-atmospherique#:~:text=Mais%20il%20admet%20qu'avec,%2Fan\(1\)%20%C2%BB.V](https://www.terredetouraine.fr/lagriculture-de-conservation-stocke-en-quantite-du-carbone-atmospherique#:~:text=Mais%20il%20admet%20qu'avec,%2Fan(1)%20%C2%BB.V)

voir aussi le film : "Kiss the ground"

4.4 / p. 24 Nous lisons : "Au regard de ces ordres de grandeur, la justification de la réduction de l'urbanisation réside moins dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, que dans la préservation de la biodiversité et de l'ensemble des services écosystémiques apportés par l'environnement naturel." Conclusion intermédiaire très discutable relativisant l'impact climat de l'urbanisation en faisant référence à la problématique de la biodiversité et des services écosystémiques dont il n'a au demeurant jamais été question auparavant.

4.5 / p.24 : Ignorance, à nouveau, de l'innovation agricole et dénigrement de l'agroforesterie et de l'agroécologie...oui mais ("néanmoins"). D'un paragraphe à l'autre, on passe des chênes verts au règlement de l'Union européenne, de quoi achever le lecteur au bord de la noyade. On parle beaucoup de marché, s'agit-il de nouvelles délégations de service public (DSP) ?

5 Bilan de la consommation d'énergie finale sur le territoire :

5 / p.27 – Consommation d'énergie finale pour le Gard ?

4 5.1 / p.30 – Le rédacteur lui-même s'est égaré. Nous lisons dans la synthèse : "Les produits pétroliers, notamment pour les usages de transport, sont la première source d'énergie (!?) du territoire, avec 64% du bilan cadastral. Un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre passera nécessairement par une stratégie de substitution énergétique de ces produits énergétiques fossiles.

Actuellement, 12.5% des consommations énergétiques du territoire proviennent d'énergies renouvelables."

Nous avons compris que les émissions de gaz à effet de serre étaient l'objet du chapitre précédent ; ne vaudrait-il pas mieux parler ici d'alternatives à la route ? Ex. Alès Agglomération vient de lancer son nouveau dispositif intermodal Alès'Y : navettes électriques gratuites, trottinettes et vélos électriques, covoiturage public...

<https://ecomnews.fr/article/Ales-agglo-devoile-nouveau-reseau-alesy-mobilite-durable-interconnectee>

5.2.1 / p.32 : quel est l'intérêt de présenter ce tableau (logigramme) ?

5.2.3 / p.38 - Nous lisons : "Si en nombre de déplacements les achats représentent à peu près la même proportion de motifs de déplacements que le travail, de par les portées plus réduites et la prépondérance des modes actifs (marche à pied en particulier) pour ces mobilités du quotidien, l'impact énergétique de ce motif de déplacement est nettement inférieur aux motifs travail, loisirs et autres." Question : où est démontrée la prépondérance des modes actifs pour les achats alors que les parkings des grandes surfaces ne désemplissent pas ?

5.2.3 / p.39 – Bilan énergétique de la mobilité quotidienne par motif : Deux unités de mesure d'énergie (tonnes équivalent pétrole et gigawattheure) sont superposées sur une même carte.

5.2.4 / p.39 - Nous lisons : "Nous avons porté le focus sur le poids des mobilités quotidiennes, compte tenu du fait que c'est sur ce type de déplacement que les actions de Nîmes Métropole et des communes ont le plus de poids (à l'exception de la limitation des vitesses sur autoroutes)." Remarque : de par les compétences de développement économique et d'aménagement du territoire, l'Agglo a un rôle moteur

en matière d'agriculture ; or les mutations agricoles à opérer pour renforcer l'autonomie alimentaire du territoire et diminuer les effets de la monoculture [vigne, vergers] auront un impact certain sur les conditions du fret et la consommation d'énergie.

5.2.4.1 / p.40 : le terme "véhicule propre" est inapproprié pour désigner des véhicules automobiles, comptetenue du bilan écologique, calculé en cycle de vie.

5.2.4.1 (erreur référencement du rapport en fait 5.2.4.3)/ p.41 : puisque des pistes sont évoquées pour améliorer le fret, pourquoi n'évoquer que les véhicules de livraison ou les artisans, et non ce qui relèverait des compétences de la collectivité, comme l'amélioration des infrastructures de logistique, par exemple ?

Il n'est pas fait état des déplacements particuliers du week-end.

5.2.6 / p.42 - Nota : "Le projet de contournement Ouest de Nîmes quant à lui interroge sur ses effets, tant sur l'environnement que sur le trafic automobile"

5.2.6 / p.42 - Attention : évolution du matériel roulant et impact carbone sont des faux amis. Les mots ont leur importance ; pour être précis, il faudrait parler au besoin de consommation d'énergie finale ou de pollution atmosphérique locale.

5.3.2 / p.44 : la comparaison avec les régions du nord n'est pas favorable à celles du sud. <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2020/>

5.3.4 / p.48 : graphique incompréhensible (Performances énergétiques des bâtiments résidentiels selon les années de construction)

5.3.5 / p.50 : pourquoi revenir ici aux gaz à effet de serre alors qu'il y a un chapitre (3) consacré à ça ?

5.3.6 / p.51 - Nous lisons : "un amendement a été voté par le Sénat pour interdire la location [des logements F et G] à partir de 2023" Remarque : c'est faux, c'est un autre critère que ceux des étiquettes DPE qui a été retenu, celui de la consommation d'énergie finale (450kWh/m²/an) et non primaire comme pour les DPE.

5.3.8.1 / p.54 + 55 : quelle différence fait-on entre gisement brut et gisement net ?

5.3.10 / p.62 : à quoi correspondent les couleurs dans le tableau (Bilan énergétique du secteur résidentiel) ?

5.3.11 / p 63 : SCOT Sud Gard : pour une meilleure lisibilité, il pourrait être détaillé dans le préambule, après la Région à énergie positive (1.5 p 10)

5.4.6 / p.70 –Nous lisons :

- "Le parc public ayant une vision/gestion à long terme devrait pour ce faire être exemplaire" Question : qu'en est-il de l'hôtel d'agglomération ?

- « Un marché pour la question différenciée des espaces verts des zones d'activités va être lancé en 2021 ; L'objectif est par exemple de modifier les usages avec des palettes végétales moins gourmandes en eau, de supprimer l'arrosage d'eau potable, etc... » Si marché il doit y avoir, il nous paraît indispensable de le rédiger de façon à le rendre accessible à de petites entreprises locales (par exemple en le morcelant et en incitant ces petites structures à se regrouper, en les aidant à répondre à l'appel d'offres...) et en y incluant des clauses d'écoresponsabilité, voire des clauses sociales si la taille du marché le justifie. L'industrie doit impérativement rimer avec écologie.

- « Il y a bien une volonté de l'agglo de rechercher et développer le foncier économique de façon économe... » Faut-il en conclure que l'agglo envisage d'artificialiser plus de foncier ce qui aurait pour conséquence d'augmenter l'étalement urbain, et serait pour le coup incompatible avec le PCAET. □ Ex. L'agglo vient d'annoncer la construction d'une nouvelle prison sur une ancienne plateforme logistique du contournement TGV, avec création d'une nouvelle ZAC, sur 30/35 ha, dont une partie à compenser. Cette ZAC correspond-elle à des besoins identifiés, si oui, lesquels ? Si le développement économique est une priorité de l'agglo, une politique ciblant les entreprises écoresponsables relevant des filières de la transition écologique (ex. production et recyclage des panneaux photovoltaïques, écoconstruction, etc.) et mettant à leur disposition un environnement propice (emplacement déjà artificialisé et aménagé de façon respectueuse de l'environnement), pourrait être mise en œuvre en lien avec le PCAET

5.6.2 / p.78 : carte sans légende (Proportion de surfaces cultivées en bio)

5.6.4 / p.79 - Nous lisons "La transition vers des modèles moins dépendants des équipements agricoles, fonctionnant en partie à l'aide de produits pétroliers, peut également contribuer à diminuer la consommation du secteur." Question : quels sont ces modèles ?

5.7 / p.80 : Nous lisons : « L'évolution technologique des motorisations est une action transversale majeure pour faire évoluer les consommations et émissions des transports > préciser "émissions territoriales" car le bilan écologique de l'évolution technologique des motorisations et de toute l'activité industrielle qui en découle est pour le moins contrasté, voire négatif.

Dans ce paragraphe des pistes, aucune mention des transports en commun.

6 Bilan de la production d'énergie renouvelable et potentiel de développement :

6-1 Production et valorisation des énergies renouvelables : non concordance entre le détail des 529GWh/an et le tableau page 81 et 82

6-2 Production de chaleur et de froid : titre mal choisi, il y est question de chaleur et d'électricité.

6-2-1 Production de chaleur : Importance de la combustion bois par les particuliers. Extension projetée du réseau de chaleur peu lisible.

6-3 : Perspectives de développement des énergies renouvelables.

6-3-1 Eolien : Les cinq éoliennes prévues à Moulezan pourront-elles se faire ? Forte opposition car situées dans le bois des Llens.

6-3-3 Solaire photovoltaïque : Ne faudrait-il pas favoriser le développement de la filière recyclage ?

7 Présentation des réseaux énergétiques :

Ce chapitre est survolé alors qu'il touche beaucoup d'enjeux : en effet, le réseau NIMERGIE fonctionne avec l'incinérateur de La Bastide ; ceci a permis de diminuer la facture de chauffage à la ZUP mais la combustion émet de gaz à effet de serre, contribuant ainsi au réchauffement climatique, elle émet des polluants atmosphériques. La question du deuxième four devrait être abordée ici.

8 Emissions de polluants atmosphériques :

8.3 / p.127 : Tableau des Emissions de Nîmes Métropole en 2017 - NOX du transport routier = 2324.702 (?) Quelle est l'unité du tableau ?

9 Vulnérabilité territoriale au changement climatique :

9.1.1 / p.135 : le mot "changement" dans le titre du chapitre est bien choisi mais ça devient ici "réchauffement" or, si le réchauffement est global + 1,5°C...+2°C...+..., on peut observer comme cet hiver des vagues de froid qui sont des conséquences indirectes du réchauffement global. Explication : Le réchauffement climatique est plus rapide aux pôles qu'aux tropiques, d'où une diminution de la force de circulation océanique, appelée dérive Nord Atlantique et un certain rééquilibrage des températures entre pôle et équateur. On observe des incursions de vents polaires (appelé "Vortex") en moyenne latitude et inversement, on a mesuré le 1er janvier 2018, en pleine nuit polaire, des températures positives au Pôle Nord. De quoi modérer l'enthousiasme sur les économies d'énergie liées au réchauffement climatique. Sans parler des besoins de climatisation l'été.

<https://actualite.lachainemeteo.com/actualite-meteo/2021-04-05/le-vortex-polaire-responsable-du-retour-de-l-hiver-cette-semaine-en-france-58973>

Nous lisons : "Il est établi aujourd'hui que ce réchauffement est dû à une intensification du phénomène de l'effet de serre résultant de l'activité humaine." Il serait judicieux de placer ici un graphique mettant en corrélation les courbes d'émissions de gaz à effet de serre et du dérèglement climatique, à l'échelle de plusieurs siècles.

9.2.1.4 / p.138 : sur le graphique Exposition passée des précipitations en Languedoc-Roussillon, il y a deux barrettes par an ; à quoi correspondent-elles ?

9.2.3 / p.142 : ajouter au tableau le gel de cet hiver

9.3.2 / p.145 - remarque : peu d'évolution des précipitations en moyenne + allongement de la sécheresse des sols => inciterait au stockage.

Il manque dans le tableau les lignes "température Hiver-Printemps-Automne" et "précipitations en hiver". Nous lisons : "En synthèse, le changement climatique est en train de faire évoluer le climat de l'agglomération de Nîmes Métropole vers celui actuel de la région de Marrakech.

Autre conséquence du dérèglement climatique : les risques de déstabilisation dans les régions du monde, comme en Afrique du nord, devenues inhospitalières pour leurs populations.

9.5.1.1 / p 147 - Concernant la ressource en eau, le département du Gard vient de réaliser un guide sur le sujet qu'il paraît utile de mentionner et d'exploiter dans ce diagnostic : <http://www.gard.fr/toute-lactudepartement-du-gard/eau-gerer-linevitale-eviter-lingerable.html> : Avec la stratégie « Eau et Climat 3.0 : préparons l'avenir » le Gard se dote d'un nouvel outil pour garantir à tous les Gardois l'accès à une ressource en eau de qualité, dans un contexte de changement climatique.

9.5.3.2 / p.180 : Infrastructures, réseaux et production d'énergie => Niveau 1 : exposition passée et future faible et peu d'enjeux présents ! A notre avis, cette évaluation est discutable car d'une part, le territoire est en quasi-totalité dépendant des importations d'énergie or l'énergie ira en se raréfiant dans les vingt

années à venir et, d'autre part, concernant les transports en commun, ceux-ci sont à la fois facteurs d'atténuation de l'impact climatique et de résilience pour la communauté.
9.7 / p.181 - Aménager durablement : "projet d'intérêt général obligatoire" ? Trame verte et bleue : pas de bleu !

10 Conclusion : Pas de conclusion.

Les services techniques de Nîmes Métropole ont répondu à ces remarques lors d'une réunion.

Les Shifters

L'association Les Shifters ont sollicité Nîmes Métropole sur le sujet de l'élaboration du PCAET. Nîmes Métropole a rencontré les Shifters lors d'un échange en visio. L'association a pu ainsi présenter ses missions et son organisation.

Les Shifters ont par la suite été conviés aux ateliers de concertation. Ils ont transmis par email aux services techniques en charge du PCAET, puis par voie postale au président de l'agglomération, le courrier suivant :

Shifters du Languedoc Roussillon
Objet. Plan Climat Air Energie Territoire

Monsieur le Président de Nîmes Métropole

Nous vous remercions tout d'abord de nous avoir invités pour la réunion de 2 ateliers, les 31 Mars et 11 avril, sur la stratégie de votre Plan climat, et pour lesquels nous venons de recevoir les comptes rendus bruts. C'est toujours très intéressant pour nous de participer à l'élaboration d'un tel document et cela nous permet, si la collectivité le souhaite, de participer à la sensibilisation des élus et des agents territoriaux (avec des outils tels que fresque du climat, conférences énergie-climat et ateliers).

Bien que les méthodes de concertation proposées nous soient parues pertinentes, nous ne pouvons que relever le faible nombre de participants externes à Nîmes métropole et aux communes. La co-construction d'un changement majeur dans les pratiques et les politiques publiques nous paraît trop importante pour être seulement traitée par 17 personnes pour chacune des journées. Par ailleurs, les questions "fermées" de l'atelier du 31 mars (avec peut-être une confusion entre objectifs stratégiques et objectifs opérationnels, voire centrés beaucoup trop sur le plan d'actions) n'ont pas permis selon nous de mettre en avant des objectifs supplémentaires ou différenciants comme par exemple :

- la priorité à donner à la réhabilitation et réutilisation des bâtiments au détriment de la construction neuve (beaucoup plus impactante)
- la systématisation de l'évaluation de l'impact carbone pour tout projet d'infrastructures de superstructures et la considération de l'empreinte carbone comme un critère pour la validation de ces projets
- la suppression de toute réalisation de nouveaux centres commerciaux ou de surfaces logistiques pour, au contraire, favoriser les circuits courts d'approvisionnements et contribuer à réduire les chaînes logistiques
- le remplacement du concept de "développement économique" par " construire une économie bas carbone"
- la recherche de toutes les possibilités d'économie circulaire (étude prospective pour identifier les sources de déchets et les valorisations possibles)
- l'introduction de critères de biodiversité dans les projets
- le développement d'une agriculture agro-écologique ou raisonnée en circuits courts
- l'organisation de la collectivité de Nîmes Métropole pour faire reconnaître la priorité des exigences environnementales et les faire porter par tous
- la formation des élus et des agents de Nîmes Métropole, ceux des communes et même les acteurs économiques et les citoyens (en liaison avec le tissu associatif) qui sont concernés par les modifications de modes de vie induites par la réduction des émissions de CO2 (et pas seulement sur l'adaptation).

Par ailleurs les objectifs d'économies d'énergie dans le bâtiment ne nous semblent pas cohérents avec les obligations, dans le tertiaire, découlant du « décret tertiaire ». Les problématiques d'adaptation au changement climatique ne sont pas territorialisées.

Il nous semble que pour des secteurs à enjeux comme l'agriculture, l'aménagement du territoire et l'immobilier, un temps suffisant doit être consacré au débat et à la concertation avec les professionnels. Il en est de même avec les institutions en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, comme le SCOT et les communes qui devront traduire dans leurs documents de planification les orientations de votre Plan Climat. Ce dialogue nous paraît nécessaire pour davantage d'efficacité. A défaut, soit l'ambition est jugée trop forte et n'est donc pas suivie d'effets, soit elle n'est pas suffisamment élevée pour définir une bifurcation suffisante.

Enfin, nous n'avons pas compris comment vous alliez pouvoir vous assurer que la déclinaison des objectifs pourrait permettre de respecter les cibles définies par l'Etat en matière de consommation d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous souhaitons que vous puissiez tenir compte de nos propositions pour donner une ambition suffisante à votre Plan Climat. Le tournant à opérer est important et concerne tous les acteurs. Les Collectivités Publiques ont la responsabilité de montrer le chemin et d'organiser le dialogue avec tous. C'est une tâche difficile certes, mais, raisonnablement, y a t'il vraiment une autre voie ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Philippe Devers et Corentin Leroux,
Antenne locale des Shifters du Languedoc Roussillon

Les services techniques de Nîmes Métropole ont répondu au courrier par mail :

“Nous vous remercions de vous être rendu disponible afin de participer à l'atelier de concertation du 11 avril 2022 portant sur la stratégie d'adaptation. La mobilisation du monde associatif et militant est très riche et indispensable à la construction de notre PCAET.

Suite à votre courrier nous souhaitons répondre à vos observations.

Nous avons convié aux ateliers de concertation plus de 200 personnes. Toutes les communes ont été invitées, mais aussi des élus communautaires, les directions techniques de Nîmes Métropole et un grand nombre de partenaires externes. Nous aurions nous aussi souhaité une plus grande participation aux ateliers. Mais nous ne retenons pas seulement la participation des 17 personnes externes car nous avons aussi besoin de l'implication des élus qui nous assurent un portage politique et des services techniques qui seront amenés à piloter ou à suivre les futures actions du PCAET.

Nous avons eu plusieurs retours négatifs concernant la méthodologie de l'atelier du 31 mars. En effet les questions fermées ont créé des frustrations, ce que nous regrettons. Cette méthodologie nous a cependant permis de confronter le scénario de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le scénario de production des énergies renouvelables qui avaient été dessinés par le bureau d'étude de manière théorique à la réalité de notre territoire.

Nous prenons note de l'ensemble des propositions que vous émettez dans votre courrier.

Nous allons vérifier que les objectifs d'économies d'énergie dans le bâtiment soient bien cohérents avec les obligations découlant du « décret tertiaire ».

Pour ce qui est des problématiques d'adaptation au changement climatique elles ont été territorialisées. Notre bureau d'étude a justement veillé à prendre en compte les spécificités de notre territoire, en s'appuyant notamment sur le volet « vulnérabilités du territoire face aux effets du changement climatique » du diagnostic du PCAET.

Nous avons sollicité assez peu de partenaires externes relevant de secteur agricole car une importante concertation a été réalisée lors de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial. Celui-ci portant des objectifs communs avec le PCAET.

Nous avons la volonté d'accompagner les communes dans la mise en conformité de leurs documents d'urbanisme avec les objectifs du futur PCAET. Il est en effet primordial que les communes puissent s'approprier ces objectifs et qu'elles puissent les traduire dans leur PLU, mais aussi dans leur politique de gestion de leurs autres compétences (voirie, éclairage public, patrimoine communal, etc.), afin de les rendre opérationnels.

Les objectifs portés par le PCAET de Nîmes Métropole devront participer à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux. Cet élément sera notamment contrôlé par la DREAL et la DDTM qui donneront un avis sur le projet de PCAET.”

DREAL et DDTM

Les DREAL et la DDTM ont été sollicitées par les services techniques de l'agglomération. Les deux institutions ont pu formuler des avis d'ordre général ainsi que des recommandations sur le diagnostic.

De nombreuses modifications et ajustements du rapport de diagnostic ont été réalisés suite à ces observations de Nîmes en transition, des Shifters, de la DREAL et de la DDTM.

6 Co-construction de la stratégie

6.1 Atelier mixte sur les scénarios (31 mars 2022)

Participants

Élus

(Nîmes Métropoles)

- Bernard Angelras - délégué Environnement, collecte et traitement des déchets
- Fabienne Richard Trinquier - déléguée Projet alimentaire territorial
- Maurice Gaillard - délégué Urgence climatique et PCAET
- Pierre Lucchini - délégué Énergies renouvelables
- Jean Luc Descloux - délégué Savoir-faire local et au patrimoine rural de caractère
- Pierre-Edouard Detrez

(Communes)

- Pascale Venturini - déléguée Environnement, transition écologique, énergies renouvelables et chauffage urbain - Nîmes
- Bernard Quentin - délégué Embellissement du village, écologie et agriculture - Saint-Dionizy
- Brigitte Tellier - déléguée environnement et espaces verts - Redessan
- Cécile Triouleyre - déléguée urbanisme et affaires scolaires - Saint-Côme-et-Maruéjols

Membres des services des communes

- Joel Saas - Culture, patrimoine et transition écologique - Nîmes
- Thierry Laforgue - Bâtiments - Saint-Gilles

Membres des services de Nîmes Métropole

- Catherine Mery - Prospective territoriale
- Christine Dumas - Tourisme
- Françoise Tesse - Mobilité / Infrastructures
- Gaetan Pellequer - Mobilité / Transports en commun
- Hugo Ponthieux - Mobilité / Transports en commun
- Laurent Meyer - Mobilité / Equipements / Vélo / Energie
- Marc Duchenne - Mobilité et environnement
- Pauline Carceller - Aménagement
- Rémi Guilloteau - Conseil en Energie Partagé
- Sybille Tiné - Développement Durable
- Vincent Fortéa - Développement économique
- Xavier Bourgeois - Habitat
- Camille Allier - Développement Durable
- Yannick Miquel - Développement Durable
- Emilie Barbier - Aménagement

Partenaires

- Agnès Brottes - Direction Départementale des Territoires et de la Mer / Planification
- Arnaud Rollet - Agence d'urbanisme
- Audrey Marin - PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Diagnostic

- Réunion DGS des communes
- Avis partenaires

Stratégie

- Atelier mixte : stratégie trajectoire Climat et Energie
- Atelier mixte : stratégie adaptation

Programme d'actions

- Atelier mixte 1 : programme d'action
- Atelier mixte 2 : programme d'action
- Atelier citoyen : programme d'action
- Avis du conseil de développement

- Bérengère Py - Société publique locale Agate
- Brigitte Maigre - Nîmes en transition
- Christophe Orliac - Nîmes en transition
- Claude Mercier - Nîmes en transition
- Cyril Angrand - Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Harmonie Dagneau - Agence d'urbanisme
- Josiane Flattet - Nîmes en transition
- Samuel Chatard - Syndicat Mixte d'Électricité du Gard
- Christian Bertho - CITEN
- Régis Olagnier - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Lenuta Bourghol-Napirca - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Yannick Marion - Conseil Départemental
- Olivier Brissac - ENEDIS
- Michel Roy - Membre du Conseil de développement de Nîmes Métropole

ECO2 Initiative (bureau d'études)

- Mathieu Bertrand - Consultant
- Rémi Marcus - Consultant

Objectif de la réunion

L'atelier a réuni des élus, des membres des services et des partenaires de Nîmes Métropole. Son objectif était de coconstruire une trajectoire en matière de réduction des gaz à effet de serre et de maîtrise de l'énergie pour le PCAET de Nîmes Métropole en fixant des objectifs quantifiés à l'horizon 2030.

Une proposition de scénario martyre établi à partir des résultats quantifiés des diagnostics du PCAET a permis de proposer des objectifs quantifiés sur différentes thématiques. Les participants devaient se positionner par rapport à ces objectifs (atteignables ou modulables) et proposer des premiers leviers d'actions pour contribuer à les atteindre.

Suite à cet atelier et grâce aux retours collectés, l'équipe d'ECO2 Initiative va prendre en compte les résultats de cet atelier pour ajuster les niveaux d'ambition des objectifs qui président à l'établissement des trajectoires énergie et gaz à effet de serre pour le PCAET de Nîmes Métropole.

Cette trajectoire sera ensuite soumise au Comité technique pour avis puis au Comité de pilotage pour validation.

Le détail des contenus présentés, lors de l'atelier, est joint en annexe.

Déroulé général

La réunion s'est tenue de 14h à 16h30 dans le showroom de Nîmes Métropole, à l'exception d'une présentation initiale de 30 min qui s'est tenue dans l'hémicycle.

Suite à une introduction de M. Gaillard, la présentation initiale a permis d'aborder les sujets suivants :

- Le contexte de l'atelier : le PCAET (Rémi Marcus)
- Les résultats diagnostics (Camille Allier)
- La proposition d'objectifs sous la forme de leviers d'actions quantifiés issus du résultat quantifié des diagnostics (Rémi Marcus)
- La méthode de travail (Mathieu Bertrand).

Les participants ont ensuite travaillé par groupe de 4 à 5 acteurs.

Déroulé de la séance de travail en groupe

Les participants ont complété des tableaux relatifs à 6 thématiques afin de préciser les objectifs quantifiés et de proposer des leviers d'actions pour les atteindre. Chaque participant a eu l'opportunité de contribuer aux travaux de 2 thématiques sur 6, les travaux étant décomposés en 2 phases dédiés à 3 thématiques chacun. Chaque thématique a été abordée par des participants répartis en 2 ou 3 tables (groupes) selon le nombre de personnes intéressées.

- Une production d'énergie renouvelable et diversifiée (temps 1, 3 tables)
- Des bâtiments performants (temps 2, 3 tables)
- Une agriculture respectueuse du climat (temps 1, 2 tables)
- Soutenir le développement d'une économie circulaire (temps 2, 2 tables)
- Un aménagement durable (temps 1, 3 tables)
- Faire évoluer les pratiques de mobilité (temps 2, 3 tables)

A la fin de chaque phase, une synthèse a été produite pour chaque thématique abordée en présence d'un représentant ("député") de chaque groupe, de façon à regrouper et confronter les retours, en particulier quant au niveau d'ambition des objectifs proposés.

Restitution brute et exhaustive de l'atelier

Les éléments ci-dessous sont la restitution brute et exhaustive des tableaux complétés par les acteurs. Pour chaque thématique, figure d'abord la transcription de la phase de synthèse, puis les transcriptions exhaustives des contributions des 3 groupes.

Une production d'énergie renouvelable et diversifiée

Synthèse

Objectifs potentiels à débattre	Cet objectif vous semble-t-il atteignable ou à moduler (si possible proposer un objectif chiffré) ?	Quels leviers dans « le faire » ou le « faire-faire » ?
<p>Eolien –</p> <p>Installation de 5 éoliennes (Moulézan) avant 2030 puis 2 (Lédenon)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Secteurs disponibles restreints donc OK uniquement sur projets déjà identifiés ○ Portage politique OK mais des oppositions ○ => OK pour 5 mais avis plus partagés sur les 2 supplémentaires 	
<p>Solaire PV –</p> <p>Installation de 33,6 GWh/an soit doublement de la production en 3 ans dont 3,6 GWh/an en ombrières (8 ha) et 30 GWh en toitures soit l'équivalent de 4000 toitures de 30 m² (pas de nouvelles centrales au sol dans ce scénario)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ OK mais ambitieux si uniquement sur du bâti, même si ça doit être l'essentiel. ○ Bâtiments communaux et communautaires, où l'ambition est de mettre énormément de PV : 80 000 m² sur les 120 000 m² nécessaires => jouable si on étend le périmètre à d'autres bâtiments 	
<p>Hydro –</p> <p>Production annuelle de 0,8 GWh avant 2030 (Projets Sauzet et St-Chaptes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Difficulté réglementaire sur les nouveaux projets avec la police de l'eau et potentiel limité sur le territoire => OK uniquement si micro-centrales (+ utiles si sites de stockage en même temps que de production) 	
<p>Biogaz –</p> <p>Installation d'une capacité de production de 700 000 m³ annuels de biogaz (Projet STEP Nîmes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ La STEP est construite et actuellement en test ○ Tourne à 90 Nm³/h et doit atteindre 120 Nm³/h à terme, soit environ 1 Million de Nm³/an 	

<p>Développer massivement la chaleur renouvelable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois-énergie (2,7 GWh/an dans le diffus) - Pompes à Chaleur (7,3 GWh/an dans les logements et le tertiaire) - Géothermie (6 GWh/an) - Solaire Thermique (1 GWh/an) 	<ul style="list-style-type: none"> o Bois-énergie : OK mais se concentrer sur un approvisionnement à partir de territoires voisins (Cévennes) o PAC : OK et la réglementation va aider, mais attention à la hausse de consommation d'électricité associée => bien améliorer l'isolation par ailleurs + réduire les consommations d'électricité par ailleurs. Attention aux îlots de chaleur générés en ville o Géothermie : OK mais plutôt sur sonde que profond et attention investissements lourds o Solaire thermique : OK ça marche bien, mais bien informer sur l'entretien nécessaire du système 	
<p>Développer les réseaux de chaleur ENR&R à Nîmes et à St-Gilles d'ici à 2030 : assurer le raccordement de tous les sites pouvant en bénéficier à Nîmes et St-Gilles d'ici à 2030 (9,5% de la conso résidentielle du territoire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> o OK o Potentiel à Marguerittes (Projet en cours : village solidaire) o Bientôt 70% de mix EnR sur Nîmes au lieu de 50% o St-Gilles : gaz naturel actuellement, projet de passer en EnR 	
<p>Production d'hydrogène vert</p>		<ul style="list-style-type: none"> o Production sur installation EnR en surproduction

Contributions détaillées des groupes

Objectifs potentiels à débattre	Cet objectif vous semble-t-il atteignable ou à moduler (si possible proposer un objectif chiffré) ?	Quels leviers dans « le faire » ou le « faire-faire » ?
<p>Eolien –</p> <p>Installation de 5 éoliennes (Moulézan) avant 2030 puis 2 (Lédenon)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Difficile sur ce territoire (couloir aérien, zones protégées). Secteur réduit : bois de Leins ○ GR2 : Atteignable mais difficilement dépassable du fait d'oppositions ○ GR3 : OK 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Concertation, acceptabilité ○ GR2 : Financement citoyen et pédagogie ○ GR3 : Pas plus car environnement, habitation et aviation
<p>Solaire PV –</p> <p>Installation de 33,6 GWh/an soit doublement de la production en 3 ans dont 3,6 GWh/an en ombrières (8 ha) et 30 GWh en toitures soit l'équivalent de 4000 toitures de 30 m²</p> <p>(pas de nouvelles centrales au sol dans ce scénario)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Territoire adapté et à fort potentiel. En toiture → A activer car objectif ambitieux. A limiter sur le bâti si possible ○ GR2 : Ambitieux sur 3 ans, 80.000 m² de potentiel identifié vs 120.000 d'objectif ○ GR3 : OK, voir plus ○ Et projet au sol (Bois de Nîmes, Lédenon, St Côte) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Autoconsommation collective : aide au montage (à simplifier). A cibler sur bâtiment (toiture). DDTM : s'organise et s'équipe pour accompagner les projets (cartographie pour possibilité d'implantation). Informatiser. A systématiser. ○ GR2 : Volonté politique, aides financières, cadastre solaire, communication sur le retour sur investissement ○ GR3 : Que l'agglo = 20 GWh/ an
<p>Hydro –</p> <p>Production annuelle de 0,8 GWh avant 2030 (Projets Sauzet et St-Chaptes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Difficile sur le territoire, et difficulté selon le cadre réglementaire ○ GR2 : Potentiel limité compte tenu du relief ○ GR3 : OK 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Discussion avec l'Agence de l'Eau et la police de l'eau ○ Microcentrale hydroélectrique plutôt qu'une centrale ○ GR3 : OK, contraintes environnementales ?

<p>Biogaz –</p> <p>Installation d'une capacité de production de 700 000 m3 annuels de biogaz (Projet STEP Nîmes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Problématique d'acceptation (odeur) ○ Problématique technologique : qualité de production/ boues récupérées ○ GR2 : Compost : atteignable 90 Nm3/h → 6688 MWh/an → 105 Nm3/h. 100% → Grdf ○ GR3 : OK voir plus 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Concertations / Acceptation ○ GR2: En cours ○ GR3 : Possibilité sur autre STEP
<p>Développer massivement la chaleur renouvelable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois-énergie (2,7 GWh/an dans le diffus) - Pompes à Chaleur (7,3 GWh/an dans les logements et le tertiaire) - Géothermie (6 GWh/an) - Solaire Thermique (1 GWh/an) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bois : <ul style="list-style-type: none"> - GR1 : Semble peu présent sur le territoire et la filière est peu organisée - GR2 : Peu adapté/ peu de bois en filière courte - GR3 : Orienté vers particulier oui faisable voir plus ○ PAC : <ul style="list-style-type: none"> - GR1 : Le climat s'y prête mais augmentation de la consommation d'électricité - GR2 : Oui du fait de la réglementation - GR3 : Objectif faible ○ Géothermie: <ul style="list-style-type: none"> - GR1 : Le territoire s'y prête, plus facile sur les sondes ? - GR3 : OK ○ Solaire thermique : <ul style="list-style-type: none"> - GR1 : Territoire s'y prête mais demande un entretien régulier - GR2 : Performant à doper - GR3 : OK 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : <ul style="list-style-type: none"> - Bois : Créer des partenariats avec les territoires voisins, organiser la filière proche - PAC : En accompagnant des efforts sur les économies d'électricité sur des thèmes énergivores comme l'éclairage public, voire incitation financière (logements) - Géothermie : Sur des projets d'envergure ou à envisager à l'échelle d'un quartier neuf - Solaire Thermique : Aide et accompagnement des particuliers, règlement orienté pour nouveaux quartiers ○ GR2 : Aides de l'État, Région ... ○ GR3 : <ul style="list-style-type: none"> - Bois : meilleure gestion des forêts et orienter plus vers particuliers - PAC : toutes les rénovations sont des PAC - Géothermie : Investissement lourd et nombreuses contraintes administratives - Solaire : OK
<p>Développer les réseaux de chaleur ENR&R à Nîmes et à St-Gilles d'ici à 2030 : assurer le raccordement de tous les sites pouvant en</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Nîmes : réseau de chaleur urbain existant et volonté de passer de 50 % à 70 % d'ENR ○ GR3 : OK 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du volume de chaleur créée par les déchets - Trouver de nouveaux bâtiments à chauffer sur ce point / par ce moyen

bénéficier à Nîmes et St-Gilles d'ici à 2030 (9,5% de la conso résidentielle du territoire)		<ul style="list-style-type: none"> - Informer les aménageurs sur ce thème - Va de pair avec l'amélioration des performances de l'isolation thermique des bâtiments o GR3 : OK + Marguerittes
---	--	---

Des bâtiments performants

Synthèse

Objectifs potentiels à débattre	Cet objectif vous semble-t-il atteignable ou à moduler (si possible proposer un objectif chiffré) ?	Quels leviers dans « le faire » ou le « faire-faire » ?
Rénover annuellement 2% de la surface totale du parc de bâtiments tertiaires publics, soit 31 500 m2	<ul style="list-style-type: none"> o Revoir à la hausse par exemple 5 % (d'après le conseiller en énergie partagé : dynamique plus forte que cela). Fortes subventions 	<ul style="list-style-type: none"> o Ne pas faire que des rénovations. Agir aussi sur les comportements des usagers des bâtiments et les consignes de chauffe
Supprimer annuellement le chauffage fossile pour 1% de la surface totale de bâtiments tertiaires publics, soit 15 750 m2) (le remplacer par un chauffage PAC par exemple)	<ul style="list-style-type: none"> o OK 	
Supprimer le chauffage fioul de 1000 logements par an (le remplacer à 75% par des PAC et à 25% par des poêles à bois) pour une suppression totale d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> o Semble trop ambitieux, cela fait 8000 logements d'ici 2030. Existent-ils ? Si oui probablement de nombreux freins s'ils sont encore au fioul. Demandra d'aller les chercher un par un. Revoir à la baisse 	

<p>En 2030 plus aucun habitant n'a de difficultés financières pour se chauffer, se fournir en électricité et se déplacer</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Non 	
<p>Réaliser l'isolation des toitures de 3 650 logements par an (2,8%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ D'après 2 groupes : Ce double objectif semble difficilement atteignable ○ Peut-être plus facilement atteignable sur les rénovations de toitures que sur les rénovations lourdes. Mais il semble que l'on soit plutôt sur un rythme de rénovation fil de l'eau de l'ordre de 50 ans plutôt que 20 ou 30 ans sur les toitures 	
<p>Réaliser la rénovation lourde de 1 825 logements par an (1,4%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les rénovations lourdes : plutôt viser les passoires énergétiques et en faire moins pour le même résultat global ○ 1 groupe pense au contraire qu'il faut faire plus que cela et que c'est une priorité 	
<p>Construire 1545 nouveaux logements par an d'ici 2030 conformes BEPOS (Energie : production = conso) et conformes à la RE2020 (matériaux biosourcés, méthodes constructives)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Synthèse : Ok pour le niveau RE2020 qui est réglementaire. (rôle important des services instructeurs) ○ Le niveau BEPOS ne semble pas atteignable sur plus d'une 100 aine de logements par an 	

Contributions détaillées des groupes

Objectifs potentiels à débattre	Cet objectif vous semble-t-il atteignable ou à moduler (si possible proposer un objectif chiffré) ?	Quels leviers dans « le faire » ou le « faire-faire » ?
<p>Rénover annuellement 2% de la surface totale du parc de bâtiments tertiaires publics, soit 31 500 m2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Objectif trop faible ○ GR2 : OK ? ○ GR3 : 5 % 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Financement public + application du décret tertiaire ○ GR2 : Difficile sans subvention ○ GR3 : Partenaires de Nîmes Métropole, hors compétence et difficile financièrement. Proposer des fonds de concours pour les communes, offrir un conseil de la part des services de Nîmes Métropole, 80 % de subvention, se rapprocher de l'agence technique du département et de la DDTM
<p>Supprimer annuellement le chauffage fossile pour 1% de la surface totale de bâtiments tertiaires publics, soit 15 750 m2) (le remplacer par un chauffage PAC par exemple)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Objectif trop faible ○ GR2 : Semble réaliste ○ GR3 : Trop faible 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Financement public + application du décret tertiaire ○ GR2 : Mettre du PV, du chauffage urbain
<p>Supprimer le chauffage fioul de 1000 logements par an (le remplacer à 75% par des PAC et à 25% par des poêles à bois) pour une suppression totale d'ici à 2030</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Objectif très ambitieux ○ GR2 : Délai trop court ○ GR3 : Oui 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Besoin d'un démarchage direct et de mécanismes financiers convaincants ○ GR3 : Ma Prime Rénov'
<p>En 2030 plus aucun habitant n'a de difficultés financières pour se chauffer, se fournir en électricité et se déplacer</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Difficile à atteindre ○ GR2 : Vœu pieu ○ GR3 : Non 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR3 : Tout est dans les autres thèmes

<p>Réaliser l'isolation des toitures de 3 650 logements par an (2,8%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : A priori beaucoup. A voir selon le rythme actuel ○ GR2 : Semble irréaliste ○ GR3 : Oui, insister sur le collectif 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Financement, sensibilisation ○ GR2 : Faire connaître la rentabilité ○ GR3 : Nîmes Métropole (Conseil/diagnostic) ; ANRU ; partenariat Ma Prime Rénov'
<p>Réaliser la rénovation lourde de 1 825 logements par an (1,4%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Nombre de passoires énergétique ? D'après une étude nationale 29 000 logements sur le territoire ○ GR2 : S'interroge sur le niveau d'ambition ? ○ GR3 : Inciter sur le collectif et aller plutôt sur 3 % 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Financement à aller chercher, accompagner les projets ○ GR3 : ANRU et existence de DPE
<p>Construire 1545 nouveaux logements par an d'ici 2030 conformes BEPOS (Energie : production = conso) et conformes à la RE2020 (matériaux biosourcés, méthodes constructives)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Difficile si 100% BEPOS ○ GR2 : Parait énorme ○ GR3 : RE2020 est très vertueux. Moins sur BEPOS / Prioriser le travail sur les rénovations plutôt que sur la construction neuve 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Lier les aménageurs et les promoteurs par des règlements ; proposer des bonus en % de construction en plus pour les bâtiments BEPOS ○ GR2 : Rôle des mesures de conformités (services instructeurs des permis de construire). Penser aussi à la régulation du chauffage ○ GR3 : Remonter villages paille de riz ; exemplarité ; Favoriser l'implantation d'entreprises ? Formation Région/CFA
<p>Attention à porter à la chaleur d'été</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ OUI 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Permis de planter : la commune donne une partie de terrain et de quoi planter (arrêté) ○ Travail sur les ombres portées ○ Végétalisation ○ Désimperméabiliser les cours d'écoles et lutter contre les ilots de chaleur => Lien atténuation car permet d'éviter l'usage de la climatisation

		=> Règle à introduire dans les aménagements
Récupération des eaux pluviales à la parcelle (rétention + réutilisation pour économie d'eau)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Difficile en raison de la pluviométrie en dents de scie 	

Soutenir le développement d'une économie circulaire

Synthèse

Objectifs potentiels à débattre	Cet objectif vous semble-t-il atteignable ou à moduler (Si possible proposer un objectif chiffré) ?	Quels leviers dans « le faire » ou le « faire-faire » ?
Diminuer les quantités de déchets ménagers et assimilés de 1% et améliorer le taux de recyclage de 1% chaque année	<ul style="list-style-type: none"> o Peu ambitieux : Il faudrait plutôt faire plus que ça, c'est-à-dire entre 10% et 20% (ce qui est probablement un peu trop) 	<ul style="list-style-type: none"> o Compostage et collecte de déchets verts : Il y a déjà des associations actives sur le sujet, il faut les soutenir
Mobiliser 2 500 ménages de plus par an sur les éco-gestes (soit 2% du total) ainsi que sur leurs modes de consommation (réparation, échanges, circuits courts)	<ul style="list-style-type: none"> o (Ambitieux mais) atteignable : Besoin d'une forte montée en puissance 	<ul style="list-style-type: none"> o Journées dédiées o Exemplarité (cf. bouteilles d'eau lors de cet atelier) o Ateliers de réparation de vélos o Faire de la publicité aux structures déjà existantes sur le territoire de Nîmes Métropole, pour commencer...
Alimentation bas carbone d'ici 2030 : toutes les cantines et restaurations publiques proposent au moins 50% d'alimentation bio locale et 2 fois par semaine un plat végétarien	<ul style="list-style-type: none"> o Ambitieux mais faisable via le <u>Projet Alimentaire Territorial (PAT)</u> o Entre 30% et 50% paraît plus opportun peut-être o Pour que le végétarien respecte le caractère local et la saisonnalité, il va falloir installer beaucoup de maraîchers à proximité 	

<p>Supprimer annuellement le chauffage fossile pour 1% de la surface totale de bâtiments tertiaires privés, soit 29 250 m² (le remplacer par un chauffage PAC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> o « Oui mais » : Il faut voir quels leviers activer car on parle d'entreprises privées 	
<p>Rénover annuellement 2% de la surface totale du parc de bâtiments tertiaires privés, soit 58 500 m²</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Idem que plus haut => « Oui mais » : Il faut voir quels leviers activer car on parle d'entreprises privées 	
<p>Impulser des démarches d'Economie Circulaire avec des entreprises (réemploi des matériaux, recyclage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> o OK 	<ul style="list-style-type: none"> o Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur les bâtiments o Besoin d'organiser les filières dans le BTP : <u>structurer</u> les filières
<p>Réduire de 1,5% les consommations de carburant fossile liées au transport de marchandises via la rationalisation des pratiques de logistique (en particulier urbaine) et la substitution par des énergies non carbonées</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Oui : Plein de choses à faire sur la logistique du dernier km (et sur le ferré aussi) 	
<p>Favoriser l'accueil des entreprises porteuses d'emplois verts</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Qu'appelle-t-on « emploi vert » exactement ?... 	<ul style="list-style-type: none"> o Établir un « pôle d'excellence » au travers duquel les emplois verts se reconnaîtront eux-mêmes o Installer une maison de l'Économie Sociale et Solidaire (cf. Montpellier, qui l'a fait)

Contributions détaillées des groupes

Objectifs potentiels à débattre	Cet objectif vous semble-t-il atteignable ou à moduler (si possible proposer un objectif chiffré) ?	Quels leviers dans « le faire » ou le « faire-faire » ?
<p>Diminuer les quantités de déchets ménagers et assimilés de 1% et améliorer le taux de recyclage de 1% chaque année</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Diminution des déchets à la source, objectif 10% de réduction des OMR ! ○ GR2 : Peu ambitieux : minimum 2% / an 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le tri - Réemploi - Ressourcerie - Déchèterie nouvelle génération (réemploi, reconversion, réutilisation) ○ GR2 : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la collecte des déchets organiques - Inciter les entreprises à réduire leurs déchets : emballages, contenants
<p>Mobiliser 2 500 ménages de plus par an sur les éco-gestes (soit 2% du total) ainsi que sur leurs modes de consommation (réparation, échanges, circuits courts)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Atteignable ○ GR2 : Ambitieux mais atteignable 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Information, journée dédiées (évènementiels), accompagnement, formation dans les écoles, exemplarité des collectivités ○ GR2 : <ul style="list-style-type: none"> - Lulu Zed + petits débrouillards - Actions directes de collecte - Soutenir les associations de Nîmes en transition - Multiplier les ateliers de réparation - Page des associations sur le site de Nîmes Métropole

<p>Alimentation bas carbone d'ici 2030 : toutes les cantines et restaurations publiques proposent au moins 50% d'alimentation bio locale et 2 fois par semaine un plat végétarien</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Ambitieux mais atteignable, demande une implication de toute la filière de production et préparation. Attention : alimentation bio différente ○ Bas carbone → Demande réflexion ○ GR2 : Au moins 50% 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : <ul style="list-style-type: none"> - Structuration de la filière préparation / production - Respect saisonnalité - Lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) ○ GR2 : <ul style="list-style-type: none"> - Réserver du foncier pour l'agriculture biologique - Voir le PAT (cantine « centrale ») - Fermes municipales
<p>Supprimer annuellement le chauffage fossile pour 1% de la surface totale de bâtiments tertiaires privés, soit 29 250 m2 (le remplacer par un chauffage PAC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Semble être un minimum ○ GR2 : Au moins 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : <ul style="list-style-type: none"> - Incitation financière - A faire en parallèle de l'amélioration de l'isolation ○ GR2 : Aides de l'Etat ou des collectivités. Pénaliser les contrevenants
<p>Rénover annuellement 2% de la surface totale du parc de bâtiments tertiaires privés, soit 58 500 m2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Envisageable si mobilisation du parc privé → à voir selon levier ○ GR2 : OUI 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Comme pour le logement, incitation contraignante notamment par rapport aux loueurs ○ GR2 : Aides et incitations, diagnostics aidés et assistés
<p>Impulser des démarches d'Économie Circulaire avec des entreprises (réemploi des matériaux, recyclage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Atteignable mais actuellement difficile car mal organisé ○ GR2 : OUI 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Structuration de plate-forme, mise en place d'un observatoire. Voir à l'échelon régional ○ GR2 : <ul style="list-style-type: none"> - Profiter du NPNRU - Démarche label 2EC du Cerema sur la ligne de tram-bus T2 - Mettre en place une plateforme de retraitement des matériaux (Matériauthèque)

		<ul style="list-style-type: none"> - Réserver le farder (?) pour l'économie circulaire
<p>Réduire de 1,5% les consommations de carburant fossile liées au transport de marchandises via la rationalisation des pratiques de logistique (en particulier urbaine) et la substitution par des énergies non carbonées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Semble atteignable à horizon 2030. Va se faire naturellement avec l'amélioration technologique ○ GR2 : Oui 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : <ul style="list-style-type: none"> - Circuit court - Restructurer la logistique = plateformes externes aux zones urbaines relayées par des transports aux énergies moins polluantes - Ferroutage ○ GR2 : <ul style="list-style-type: none"> - Tricycle dernier km - Voie ferrée - Plateforme de véhicules électriques ou hydrogène
<p>Favoriser l'accueil des entreprises porteuses d'emplois verts</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Emplois verts ? ○ GR2 : Bien Sûr 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR2 : Pôle d'excellence, aide aux loyers et/ou investissement immobilier

Une agriculture respectueuse du climat

Synthèse

Objectifs potentiels à débattre	Cet objectif vous semble-t-il atteignable ou à moduler (si possible proposer un objectif chiffré) ?	Quels leviers dans « le faire » ou le « faire-faire »
Volet Séquestration		
Balivage sur 30% des surfaces de feuillus, soit 3 840 ha	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plus ou moins 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Forêt plus dynamique ○ Attention : laisser aussi de la forêt naturelle ○ La forêt locale séquestre peu
Plantation de haies 10 km par an, soit 280 ha d'ici 2050	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un groupe dit qu'il faut faire plus ○ L'autre groupe n'est pas tout à fait d'accord, pas accord total 	
Croissance forestière (100 ha d'ici 2050)	<ul style="list-style-type: none"> ○ OK 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Variété ○ Micro-forêts
Pratiques de séquestration mises en place sur 20 % de la surface agricole (65% en 2050) : enherbement des vignes (et vergers), couverts intercalaires pour les cultures, diminution des labours	<ul style="list-style-type: none"> ○ OK mais irrigation ou céréales pour éviter d'utiliser trop d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Irrigation ? ○ Agropastoralisme

Volet Atténuation		
<p>40% des exploitations agricoles (40% de la SAU) ont mis en place d'ici à 2030 des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour réduire leurs consommations d'énergie (tracteurs, serres, bâtiments) • Pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre : <ul style="list-style-type: none"> ○ N2O : Optimiser le cycle de l'azote : développement de l'agro-écologie, développement des légumineuses, diminuer les fertilisants minéraux 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il y a débat : un groupe pense que oui, l'autre pense que non (Seulement 2 groupes) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner les agriculteurs ○ Mettre en place des circuits courts

Contributions détaillées des groupes

Objectifs potentiels à débattre	Cet objectif vous semble-t-il atteignable ou à moduler (si possible proposer un objectif chiffré) ?	Quels leviers dans « le faire » ou le « faire-faire »
Volet Séquestration		
<p>Balivage sur 30% des surfaces de feuillus, soit 3 840 ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : OK ○ GR2 : Atteignable - Assez sceptique 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Replanter des feuillus sur zones brûlées. Bandes coupe-feu ○ GR2 : Action prioritaire aux N* des forêts communales

<p>Plantation de haies 10 km par an, soit 280 ha d'ici 2050</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : OK ○ GR2 : Atteignable 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : En faire plus ○ GR2 : <ul style="list-style-type: none"> - Lien avec Région, Département, ADEME et autres acteurs en lien avec la biodiversité - Difficultés d'entretien notamment... - Charte entre groupement d'agriculteurs et Nîmes Métropole
<p>Croissance forestière (100 ha d'ici 2050)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : OK ○ GR2 : Atteignable 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Bien sélectionner les variétés par des professionnels
<p>Pratiques de séquestration mises en place sur 20 % de la surface agricole (65% en 2050) : enherbement des vignes (et vergers), couverts intercalaires pour les cultures, diminution des labours</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : OK si irrigation ○ GR2 : Atteignable 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Attention aux risques de feu. Agropastoralisme ○ GR2 : Sans accompagnement, il n'y aura pas d'actions concrètes : accompagner, former, sensibiliser
<p>Volet Atténuation</p>		
<p>40% des exploitations agricoles (40% de la SAU) ont mis en place d'ici à 2030 des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour réduire leurs consommations d'énergie (tracteurs, serres, bâtiments) • Pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre : <ul style="list-style-type: none"> ○ N2O : Optimiser le cycle de l'azote : développement de l'agro-écologie, développement des 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : <ul style="list-style-type: none"> - OK : En fonction des nouvelles autorisations - OK - OK ○ GR2 : A moduler 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : <ul style="list-style-type: none"> - Photovoltaïque sur les toitures + serres + habitations individuelles - Faire évoluer le SCoT + développer les entreprises installatrices (Photovoltaïque). Fabrication : filière photovoltaïque. - Enherbement - Accompagnement financier et technique (Chambre Agriculture)

**légumineuses, diminuer les
fertilisants minéraux**

- + Aide à l'installation des agriculteurs
- **GR2 :**
 - Développer notamment les agriculteurs vertueux et réfléchir à taxer
 - Accompagner les agriculteurs dans leur démarche
 - Augmenter le recours aux circuits courts

Un aménagement durable

Synthèse

Objectifs potentiels à débattre	Cet objectif vous semble-t-il atteignable ou à moduler (si possible proposer un objectif chiffré) ?	Quels leviers dans « le faire » ou le « faire-faire » ?
<p>Un urbanisme qui réduit la portée et le besoin des déplacements</p> <p>(Ex : mixité fonctionnelle, pistes cyclables, accès aux TC...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Premier objectif : densifier les continuités urbaines ○ OK indispensable et prioritaire ○ Mais : on ne peut pas savoir si c'est atteignable (paraît difficile) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour régler le problème => passer à une vision intercommunautaire, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ...
<p>Réduire de 50% la surface annuelle moyenne de nouveau foncier artificialisé au bénéfice de l'aménagement (reconversion de friches, densification, réinvestissement des vacants), soit 23 ha/an au lieu de 47 ha/an</p> <p>Et arrêt total de la consommation d'espace en 2050</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 groupe : OK au niveau de Nîmes mais quid des villages ? ○ Pas de consensus : <ul style="list-style-type: none"> - 2050 paraît être un objectif assez illusoire pour un groupe - Un autre groupe pense que c'est OK ○ Atteignable si volonté politique et moyens financiers sont suffisamment alloués 	
<p>Mener des projets d'aménagement exemplaire : quartiers durables, revitalisation des centres bourgs, urbanisme circulaire (conception exemplaire des sites en renouvellement urbain, dont matériaux à faible impacts)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Oui c'est important, mais le problème c'est qu'il n'y a pas toujours de vision globale ○ Plusieurs opérations exemplaires existantes : Bourg Centre Occitanie, Quartier Durable Occitanie... 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cahiers des charges aux promoteurs : plus ambitieux / labels, matériaux ○ Besoin d'accompagnement pour les communes ○ Privé assujéti à des référentiels

Contributions détaillées des groupes

Objectifs potentiels à débattre	Cet objectif vous semble-t-il atteignable ou à moduler (si possible proposer un objectif chiffré) ?	Quels leviers dans « le faire » ou le « faire-faire » ?
<p>Un urbanisme qui réduit la portée et le besoin des déplacements</p> <p>(Ex : mixité fonctionnelle, pistes cyclables, accès aux TC...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Objectif atteignable <ul style="list-style-type: none"> - Densifier dans la continuité du tissu urbain existant. Développer les mixités de fonction dans les zones aménagées (ex : ZAC Mas Lombard) ○ GR3 : Indispensable – Oui, accès aux transports en commun, pistes cyclables, covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Aménagement de parkings relais, EPCI ○ GR2 : PLU → PLUi ? Plan Local de l'Habitat (PLH) → Plan Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) ? Plan De Mobilité, SRADDET – SCoT – Contrats d'axe ○ GR3 : Nîmes Métropole : aménager plus de bus, augmenter le réseau de transports en commun et pistes cyclables
<p>Réduire de 50% la surface annuelle moyenne de nouveau foncier artificialisé au bénéfice de l'aménagement (reconversion de friches, densification, réinvestissement des vacants), soit 23 ha/an au lieu de 47 ha/an</p> <p>Et arrêt total de la consommation d'espace en 2050</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Atteignable sur Nîmes, à voir dans les villages selon disponibilités ○ GR2 : Actuellement : 38% de réinvestissement urbain (SCoT). Très difficile de satisfaire des exigences de compensation et des contraintes PPRI. L'arrêt total de la consommation d'espace en 2050 : assez illusoire ○ GR3 : Artificialisation brute ? Oui si on travaille avec les communes (c'est la loi). C'est beaucoup. Question de volonté 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : PL. Meilleure connaissance des vacances de logements, friches etc. Pénaliser les propriétaires qui ne louent pas leurs logements vides (taxes ?) ○ GR2 : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de développement (poids des élus, des citoyens) - Dans les petites communes, réinvestir les zones d'activité → agir à l'échelle supra-communale - Acceptabilité : insertion paysagère - Appel à projet Fond Friches (plan de relance) ○ GR3 : <ul style="list-style-type: none"> - Construire plus haut y compris dans les villages (PLU) → très difficile voisinage.

		<p>Rénover l'existant, les logements vacants ou obsolètes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement dans les quartiers sensibles, c'est contradictoire. Appareusement (voir densité), pas de tour-collectif + resserré → bien ventilé. Attention santé, îlots de chaleur
<p>Mener des projets d'aménagement exemplaire : quartiers durables, revitalisation des centres bourgs, urbanisme circulaire (conception exemplaire des sites en renouvellement urbain, dont matériaux à faible impacts)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Atteignable ○ GR2 : Oui, existe déjà : <ul style="list-style-type: none"> - Bourg Centre Occitanie - Quartier Durable Occitanie (aides de la Région) - OPAH (opération de programmation d'amélioration de l'habitat) ○ GR3 : Oui, c'est l'ensemble qui est important. Prendre aussi en compte les aspects transports, économiques et autres 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Enjeux à fixer aux promoteurs dans le cahier des charges (labels) ○ GR2 : Nîmes Métropole : doit se doter d'un référentiel d'aménagement → privé, public. Densité mini, etc. ○ GR3 : Accompagner les communes dans la réflexion et financement. Problème de mise en place d'une charte → certification ou guide et label « aménagement durable »

Faire évoluer les pratiques de mobilité

Synthèse

Objectifs potentiels à débattre	Cet objectif vous semble-t-il atteignable ou à moduler (si possible proposer un objectif chiffré) ?	Quels leviers dans « le faire » ou le « faire-faire » ?
Le covoiturage est le mode de déplacement quotidien pour 3 650 personnes de plus par an (1,4% de la population)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Non / Oui mais : OK pour les longues distances mais le problème se pose pour les plus courtes 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Beaucoup d'actions à mettre en place
Le télétravail 1 jour par semaine est pratiqué par 7 300 personnes de plus par an (2,8% de la population)	<ul style="list-style-type: none"> ○ 2 groupes : Oui même plus si possible. Plus de jours par semaine mais moins de monde concerné ○ 1 groupe : Non, à cause de la typologie des emplois sur le territoire, 7 300 personnes ça paraît trop 	
Mobiliser 7 300 conducteurs par an sur l'éco-conduite (2,8% de la population)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Oui mais certains pensent que ce n'est pas une action très prioritaire et d'autres au contraire sont motivés 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il faut des moyens ou une obligation
La mobilité douce ou l'usage des TC sont le mode de déplacement principal pour 3 650 personnes supplémentaires annuellement (1,4% de la population)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Oui via les modes doux et autres, mais pas que transports en commun car sur les transports en commun la marge de progression est faible alors qu'elle est forte sur les modes doux 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Transports en commun : gratuité avis mitigés. En revanche, il faut une <u>forte offre</u>

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bornes de recharge électriques vélo / auto (1 groupe) et motorisations propres (1 groupe) ○ Dont Exemplarité des collectivités territoriales => Exemple : flotte de véhicules de Nîmes Métropole 	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Transport de marchandises propre (1 groupe) ○ Augmentation de « Rezo Pouce » = autostop organisé (2 groupes) 	

Contributions détaillées des groupes

Objectifs potentiels à débattre	Cet objectif vous semble-t-il atteignable ou à moduler (si possible proposer un objectif chiffré) ?	Quels leviers dans « le faire » ou le « faire-faire » ?
<p>Le covoiturage est le mode de déplacement quotidien pour 3 650 personnes de plus par an (1,4% de la population)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : 20% / an sur 10 ans. Oui mais =====> ○ GR2 : Développement compliqué. Adapté sur les longues distances, moins sur les courtes avec la difficulté de faire coïncider les horaires ○ GR3 : Non 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre d'aires de covoiturage - Développer les applications et communiquer sur ces applications - Grosses entreprises et collectivités : développer le covoiturage entre salariés et pour les ZAE ○ GR2 : Outils à mettre en œuvre : plateforme dédiée, points de rencontre à mettre en œuvre par commune, espaces dédiés, panneaux « Rezo pouce », places de covoiturage sur les pôles d'échanges multimodaux, organisation au niveau local (quartier associations,...), développement de Plans de Déplacements des Entreprises ○ GR3 : Prix de l'essence, parkings, sécurité des utilisateurs et des véhicules, communication et mise en lien → Communes de Nîmes Métropole
<p>Le télétravail 1 jour par semaine est pratiqué par 7 300 personnes de plus par an (2,8% de la population)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : OK, mais plus que 1 jour par semaine, travailler dans la confiance : nouveau management ○ GR2 : OK, voir dépassable. Outils mis en place par les entreprises et/ou collectivités ○ GR3 : Métiers du tertiaire uniquement concernés, semble ambitieux 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : <ul style="list-style-type: none"> - Volonté des dirigeants et des collectivités - Équipement des salariés et indemnités aux salariés avec concertation sur volontariat et sur les postes où le télétravail est possible ? ○ GR2 : Espaces de coworking, développement F.O., visio avec partenaires qui peuvent être à l'autre bout de la France, visio formation

<p>Mobiliser 7 300 conducteurs par an sur l'éco-conduite (2,8% de la population)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : OK ○ GR2 : Atteignable mais peu prioritaire, compliqué à mettre en œuvre car la population est peu sensibilisée. Idée : passer par les employeurs ○ GR3 : Oui 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : Formation à inclure dans le cadre du travail et sensibilisation ! ○ GR2 : Prix de l'essence. Formation initiale ○ GR3 : <ul style="list-style-type: none"> - Subventions de stage - Pédagogie / communication - Interpeller les constructeurs
<p>La mobilité douce ou l'usage des TC sont le mode de déplacement principal pour 3 650 personnes supplémentaires annuellement (1,4% de la population)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : OK. Velolib et parking vélo sécurisé ○ GR2 : Oui, via le développement des modes doux ○ GR3 : OUI 	<ul style="list-style-type: none"> ○ GR1 : <ul style="list-style-type: none"> - Développer les pistes cyclables (vers les ZAE de l'agglomération) dans la 1ère couronne de Nîmes et/ou création d'un parc relais transport en commun / Vélo en libre-service vers les zones d'activités économiques (ZAE) et par les pôles de vie (travail, école, courses, touristes, visiteurs) - Densifier le ramassage scolaire et faciliter l'accès - Sécuriser les pistes cyclables - Développer les pôles d'échanges multimodaux - Expérimenter la gratuité et solliciter la participation employeur : COMMUNIQUER - Remettre le rail sur les anciennes lignes (attention coûts) - Développer les bornes de recharge électriques (voiture et vélo) - Développer le « rezo pouce » ! (autospot organisé) <p>Au global : 1) Créer les nouveaux modes de déplacement doux, 2) Communiquer : sur une plateforme qui recense les possibilités différentes de transports avec simulation (coût, horaires, temps)</p> ○ GR2 : Aménagement du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures vélos - Amélioration de la desserte des petites communes

- Trop de centralité avec la Gare
- (Vélo) Itinéraire à jalonner
- (Vélo) Stationnement
- (Vélo) Douche chez l'entreprise
- Développement d'une motorisation propre
- Zone à faible émission : Coût du dernier km
- Exemplarité à donner par les collectivités (TC, BâM, vélo, véhicules de service)

○ **GR3 :**

- Augmenter l'offre
- Améliorer les temps de trajet bus
- Faire prendre de nouvelles habitudes
- Gratuité (à moduler)
- Aménagement de pistes cyclables sur les anciennes voies ferrées
- Décourager les déplacements en voiture
- Zone 30

6.2 Atelier mixte partenarial sur la stratégie adaptation (11 avril 2022)

Participants

Nombre total : 40

Élus

(Nîmes Métropoles)

- Pierre Lucchini - délégué Énergies renouvelables

(Communes)

- Bernard Quentin - délégué Embellissement du village, écologie et agriculture - Saint-Dionizy
- Brigitte Tellier - déléguée environnement et espaces verts - Redessan
- Nathalie Copetti - déléguée environnement et développement durable - Saint Geniès de Malgoirès
- Corinne Rouy-Bort - déléguée à l'environnement - Saint Geniès de Malgoirès
- Pierre Pinetti - délégué au développement durable et au suivi des grands travaux - Langlade
- Patrick Pollino - délégué à la qualité de vie, la voirie, les travaux et les bâtiments communaux - La Calmette

Membres des services des communes

- Maryvonne Savalle - Secrétariat - La Calmette
- Thierry Laforgue - Bâtiments - Saint-Gilles
- Yohan Paccoud - Services Techniques - Langlade

Membres des services de Nîmes Métropole

- Sophie Auriac - Agriculture
- Catherine Mery - Prospective territoriale
- Christine Dumas - Tourisme
- Clara Chelvi - Développement Durable
- Chantal Raynaud - Développement économique / ZAE
- Françoise Tesse - Mobilité / Infrastructures
- Marc Duchenne - Mobilité et environnement
- Jean Luc Nuel - Risque inondation
- Pauline Carceller - Aménagement
- Rémi Guilloteau - Conseil en Energie Partagé
- Camille Allier - Développement Durable
- Pauline Sipion - Développement Durable
- Yannick Miquel - Développement Durable

Partenaires

- Brigitte Maigre - Nîmes en transition
- Christophe Orliac - Nîmes en transition
- Claude Mercier - Nîmes en transition
- Claudine Tardy - Agence d'Urbanisme
- Cyril Angrand - Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Josiane Flattet - Nîmes en transition
- Samuel Chatard - Syndicat Mixte d'Électricité du Gard
- Christian Bertho - CITEN
- Régis Olganier - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Lenuta Bourghol-Napirca - Chambre des Métiers et de l'Artisanat

- Philippe Devers - Les Shifters
- Yannick Marion - Conseil Départemental
- Michel Roy - Membre du Conseil de développement de Nîmes Métropole
- Mellon Elsa - Accélérateur Citoyen pour un Territoire en Transition Energétique
- Jacques Sarda - Membre du Conseil de développement de Nîmes Métropole
- Alain Maïo - Action contre la faim
- Sabine Jean - Membre du Conseil de développement de Nîmes Métropole

Agatte SAS (Bureau d'études)

- Elais BUGUET - Directrice associée
- Florian CEZARD - Directeur associé

Objectif de la réunion

L'atelier a réuni des élus, des membres des services et des partenaires de Nîmes Métropole. Son objectif était d'engager un temps d'échanges et de co-construction autour de la stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire de Nîmes Métropole pour les années à venir.

Le diagnostic de vulnérabilités climatiques du territoire, réalisé dans le cadre du PCAET, a fait état d'une évolution des températures moyennes globales de l'ordre de 1,5°C depuis ces 60 dernières années sur le territoire de Nîmes Métropole. Cette augmentation globale des températures accentue la récurrence et l'intensité de plusieurs aléas (canicule, sécheresse, intempéries...) qui affectent de manière égale la population, les activités économiques et la biodiversité locale.

Les experts s'accordent à dire que cette tendance risque de s'intensifier dans les décennies à venir. Aussi, dans ce contexte de climat qui change, les participants ont été invités à imaginer les grands chantiers à lancer sur le territoire afin d'adapter le territoire de Nîmes Métropole aux modifications climatiques afin d'en limiter au maximum les impacts.

Suite à cet atelier et grâce aux retours collectés, l'équipe d'Agatte va prendre en compte les résultats de cet atelier pour ajuster la stratégie énergie/climat du PCAET de Nîmes Métropole.

Cette stratégie territoriale sera ensuite soumise au Comité technique pour avis puis au Comité de pilotage pour validation.

Le détail des contenus présentés, lors de l'atelier, est joint en annexe.

Déroulé général

La réunion s'est tenue de 14h à 16h30 dans le showroom de Nîmes Métropole, à l'exception d'une présentation initiale de 30 min qui s'est tenue dans l'hémicycle.

Suite à une introduction de M. Lucchini, Elais Buguet a présenté les éléments suivants :

- Le contexte de l'atelier : le PCAET de Nîmes Métropole
- Les éléments saillants du diagnostic de vulnérabilités climatiques de Nîmes métropole
- Les objectifs et la méthode de travail de l'atelier.

Les participants ont ensuite été regroupés autour de 6 tablées, réunissant chacune 6 acteurs, organisée autour de 3 thèmes :

- Thème 1 : Protéger la population et les biens des risques liés aux catastrophes dépendants des conditions climatiques (2 tablées)

- Thème 2 : Renforcer la résilience des écosystèmes pour leur permettre de s'adapter au changement climatique (2 tablées)
- Thème 3 : Renforcer la résilience des activités économiques aux évolutions du climat (2 tablées).

Chaque thème a donc été traité de manière parallèle par 2 tablées, permettant ainsi de disposer de différentes visions pour chaque thème.

Déroulé de la séance de travail en tablée

Le travail en tablée s'est déroulé autour de 2 temps distincts :

Temps 1 : travail de projection et d'imagination d'un territoire résilient à 2050

Sur la base d'articles de presse fictifs présentant la situation de la France en 2050 dans un contexte de modifications climatiques, les participants ont été invités à travailler dans un premier temps en trinôme et à imaginer les impacts de ces modifications en 2050 sur deux territoires :

- Sur un premier territoire « X », sur lequel aucune politique d'adaptation n'a été mise en place avec des conséquences importantes sur les populations, les activités économiques et la biodiversité ;
- Sur le territoire de Nîmes Métropole, qui à l'inverse, est dotée d'une stratégie d'adaptation ambitieuse et anticipée et qui permet de minimiser les impacts.

Chaque tablée disposait d'articles différents dont le contenu avait été adapté au thème que la tablée devait traiter.

Les participants ont été invités à compléter une 1^{ère} fiche de synthèse de leur réflexion.

Temps 2 : identification des grands défis d'adaptation au changement climatique et les premières mesures à lancer dès 2022 sur le territoire de Nîmes Métropole

Suite à ce travail, les trinômes de chaque tablée ont été invités à partager leur réflexion et à les synthétiser en posant 5 défis que le territoire doit engager pour répondre aux modifications climatiques en cours.

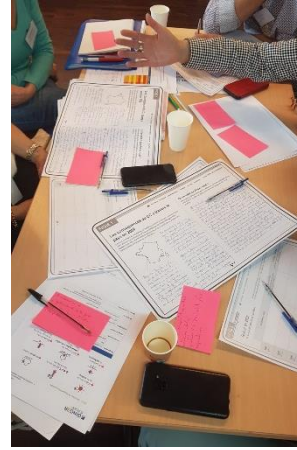
Une fois les défis définis, les groupes ont pu proposer des pistes d'actions opérationnelles à lancer dès 2022.

Pour ce faire, les participants ont complété deux fiches de travail.

Restitution brute et exhaustive de l'atelier

Les éléments ci-dessous sont la restitution brute et exhaustive des fiches complétées par les 6 tablées. Chaque thème a donc été traité par 2 tablées.





Thème 1: Protéger la population et les biens des risques liés aux catastrophes dépendants des conditions climatiques

Tableé n°1


Temps 1 : résultats des 2 trinômes

FICHE 1

🏠 POLITIQUE ÉCONOMIE ENVIRONNEMENT SOCIÉTÉ CULTURE ANNONCES S'INSCRIRE SE CONNECTER

Les conséquences du CC à travers le pays en 2050

Décrivez comment le phénomène se manifeste en 2050 en prenant l'exemple d'une ville / territoire caractéristique de France (différentes de Nîmes Métropole mais pouvant avoir des caractéristiques communes) et qui n'aurait pas su anticiper les conséquences climatiques sur son territoire.



Nous vivons à Montpellier :

- Les pics de chaleur ne cessent d'augmenter.
- Les habitants quittent la ville.
- L'exode urbain crée une multiplication des déplacements.

À Montpellier, les inondations à répétition créent un territoire sinistré qui pousse les habitants à s'éloigner des cours d'eau.

Le réseau électrique ne parvient plus à alimenter la ville de Montpellier, les habitants sont privés d'électricité.

La pollution est telle que respirer l'air extérieur sans masque de protection est devenu dangereux. Le nombre de décès prématurés ne cesse de croître.

Qu'en est-il au niveau local ?

Décrivez les politiques déployées sur le territoire de Nîmes Métropole (par la collectivité et les acteurs) ayant permis de limiter l'impact du CC sur le territoire.

À Nîmes Métropole, les bâtiments ont été rénovés pour permettre une meilleure isolation thermique (matériaux performants).

Végétalisation des places et des façades.

À Nîmes les réglementations d'urbanisme ont permis d'adapter les habitations à leur caractère inondable, des travaux structurants permettent de limiter les fréquences.

Les bâtiments éco-conçus équipés de panneaux permettent aux habitants d'être protégés des vagues de canicule et d'être pratiquement autonomes en énergie.


Nîmes est devenu une ville péage depuis 15 ans, ce qui a permis de réduire la pollution atmosphérique. Les habitants ne se déplacent qu'à pied, à vélo ou en usant d'un système de transports en commun performant.

FICHE 1

🏠 POLITIQUE ÉCONOMIE ENVIRONNEMENT SOCIÉTÉ CULTURE ANNONCES S'INSCRIRE SE CONNECTER

Les conséquences du CC à travers le pays en 2050

Décrivez comment le phénomène se manifeste en 2050 en prenant l'exemple d'une ville / territoire caractéristique de France (différentes de Nîmes Métropole mais pouvant avoir des caractéristiques communes) et qui n'aurait pas su anticiper les conséquences climatiques sur son territoire.



Nord Pas de Calais

- Mesures de protection restrictives (Préfet) de + en + fréquentes (école, circulation, télétravail, etc).
- Augmentation des problèmes de santé, et du nombre de décès.
- Des besoins énergétiques en été qui explosent.
- Des coupures d'électricité ont lieu et perturbent fortement les activités économiques.
- Dégradations de la qualité de l'air jusque dans les petites agglomérations => pics de pollution de + en + fréquents.

- Concentration des polluants et ICU liée à une densification non maîtrisée.
- Des milieux naturels sont perturbés par les besoins de refroidissement.
- Des inondations + fréquentes, intenses et graves.
- Des canicules aux effets + marqués en milieux urbains.
- Exode urbain vers des territoires moins impactés par les canicules.

Qu'en est-il au niveau local ?

Décrivez les politiques déployées sur le territoire de Nîmes Métropole (par la collectivité et les acteurs) ayant permis de limiter l'impact du CC sur le territoire.

- Une politique de transports en commun et mobilités douces ambitieuse et attractive qui ont permis un vrai report modal.
- Régulation de la canicule en fonction du niveau de pollution des véhicules.
- Politique de végétalisation en milieux urbains et périurbains coordonnés avec les transports et l'urbanisme (toits végétalisés, façades, espaces publics désimperméabilisés et végétalisés, cours d'écoles).
- Une conception urbaine et urbanistique qui intègre les enjeux du changement climatique de manière systémique.
- Programme de rénovation énergétique des bâtiments d'habitation et d'activités (tertiaire).
- Soutien au développement des véhicules électriques (équipements, bornes, etc).
- Encouragement au recours aux transports en commun => aides aux abonnements, gratuité.
- De nombreux points d'eau ont été installés, attention en circuit fermé.
- Politique de désimperméabilisation conduit pour limiter l'impact des inondations.
- Relocalisation des activités et habitations en dehors des zones à risque.

Temps 2 : synthèse de la tablée

FICHE 2

[POLITIQUE](#)
[ÉCONOMIE](#)
[ENVIRONNEMENT](#)
[SOCIÉTÉ](#)
[CULTURE](#)
[ANNONCES](#)
[S'INSCRIRE](#)
[SE CONNECTER](#)

Retour en 2022

A. Les 5 défis du PCAET les plus déterminants

Rétrospectivement, en 2022, quels ont été les 5 axes stratégiques d'adaptation au CC que votre territoire a pris et qui lui ont assuré une adaptation de ses activités et ses habitats face au dérèglement climatique.

Défi 1 :

- Politique de la rénovation énergétique des bâtiments
- Eco-conception des bâtiments

Défi 3 :

- Inondations : politique de création ou d'adaptation des bâtiments à caractère inondable (surélévation)
- Politique de désimperméabilisation => limitation de la fréquence des inondations

Défi 2 : Politique de végétalisation => en lien direct avec les secteurs de l'urbanisme et des transports

Défi 4 : Conception urbaine et urbanistique qui intègre les enjeux du changement climatique de manière systématique

Défi 5 :

- Politique de Transports en commun et mobilités douces ambitieuse et attractive permettant un vrai report modal
- Aide aux abonnements (voire gratuité) des transports en commune

FICHE 3

[POLITIQUE](#)
[ÉCONOMIE](#)
[ENVIRONNEMENT](#)
[SOCIÉTÉ](#)
[CULTURE](#)
[ANNONCES](#)
[S'INSCRIRE](#)
[SE CONNECTER](#)

Retour en 2022

B. Les leviers d'actions possibles

Identifier pour chaque défi, les réponses d'adaptation à apporter. Le cas échéant, précisez si ces actions portent sur des zones géographiques spécifiques du territoire et les acteurs à mobiliser pour sa mise en œuvre.

	Titre de l'action	Périmètre d'actions <small>(tout le territoire, ville/campagne, zones agricoles, zones d'activités...)</small>	Acteurs à mobiliser <small>(communes, associations, entreprises, agriculteurs, chambres consulaires...)</small>
Défi n°1	Subvention à la rénovation énergétique	Tout le territoire (habitats privés)	Nîmes Métropole en lien avec l'ADEME. Associations pour information et animation territoriale
Défi n°2	Mise en place d'un permis de végétaliser	Villes, villages et tout centre urbain	Communes, associations de quartier, particuliers, agriculteurs
Défi n°3	<u>Désimperméabilisation</u> des espaces publics	Villes, villages et tout centre urbain	Communes, entreprises, population, CAUE du Gard
Défi n°4	Introduire des critères de performances énergétiques renforcées dans les documents d'urbanisme	Tout le territoire	Communes ,agglô de Nîmes
Défi n°5	Gratuité des transports en commun	Tout le territoire	Communes, Nîmes Métropole

STRATEGIC DESIGN SCENARIOS


Tableé n°2

Temps 1 : résultats des 2 trinômes

FICHE 1
POLITIQUE ÉCONOMIE ENVIRONNEMENT SOCIÉTÉ CULTURE ANNONCES S'INSCRIRE SE CONNECTER

Les conséquences du CC à travers le pays en 2050

Décrivez comment le phénomène se manifeste en 2050 en prenant l'exemple d'une ville / territoire caractéristique de France (différentes de Nîmes Métropole mais pouvant avoir des caractéristiques communes) et qui n'aurait pas su anticiper les conséquences climatiques sur son territoire.




1. Épisodes méditerranéens qui s'amplifient : crues, gros dégâts matériels, pertes humaines, zones abandonnées.
2. Malgré les forts épisodes de pluie il y a de fortes sécheresses. Dégradations des habitations. D'où réhabilitation des maisons. Manque d'eau brute et potable. Perte de végétaux, d'où accumulation des îlots de chaleur.
3. Au niveau énergétique il y a plus de consommation d'où coupures nombreuses. Nuisant ainsi à l'économie, tertiaire et confort individuel.
4. Augmentation de la chaleur l'été : entraînant l'exode urbaine et voir le développement de maladie, virus, etc.

Qu'en est-il au niveau local ?

Décrivez les politiques déployées sur le territoire de Nîmes Métropole (par la collectivité et les acteurs) ayant permis de limiter l'impact du CC sur le territoire.


1. Bassins de rétention développés, cours d'eau renaturés (exemple du Vistre).
Maîtrise de l'urbanisation et adaptation des constructions.
Délocalisations des activités stratégiques.
PAPI = outils divers de prévention et sensibilisation.
Plan intercommunal de prévention de sauvegarde.
2. Stockage de l'eau dans des gros réservoirs.
Subventions aux particuliers pour récupérer l'eau de pluie.
Adaptation des variétés végétales dans les maisons.
Changement des méthodes techniques de constructions : fondations.
3. Équipement d'outils de production des maisons (soutien financier important).
Adopter les bons gestes ne + des rénovations s'adaptant aux nouvelles conditions.
Dynamique pour une mobilité douce (moins consommatrice d'énergie).
Développement des énergies renouvelables.
4. Éducatifs des bonnes pratiques dès l'école en s'appuyant sur des éducateurs formés.
Formation des adultes.



FICHE 1
POLITIQUE ÉCONOMIE ENVIRONNEMENT SOCIÉTÉ CULTURE ANNONCES S'INSCRIRE SE CONNECTER

Les conséquences du CC à travers le pays en 2050

Décrivez comment le phénomène se manifeste en 2050 en prenant l'exemple d'une ville / territoire caractéristique de France (différentes de Nîmes Métropole mais pouvant avoir des caractéristiques communes) et qui n'aurait pas su anticiper les conséquences climatiques sur son territoire.




- Inondations / sécheresse
- Canicule
- Modification des cours d'eau
- Atteinte aux bâtiments, aux infrastructures, habitats, réseaux eau potable
- Pollutions (crues, stations d'épuration)
- Paralysie et destruction des infrastructures
- Atteinte à l'environnement (et donc agriculture)
- Effondrement de l'économie locale
- Impact social (creusement des inégalités, stress, climat anxigène)
- Coûts de reconstruction (délais, budget...)
- Risque de black out
- Perte d'attractivité, qualité de vie du territoire et de sa population (exode)
- Ecosystème dégradé durablement
- Risques sanitaires (eau potable, pollutions, ...)
- Perte de qualité de vie, surenchérissement de la vie.

Qu'en est-il au niveau local ?

Décrivez les politiques déployées sur le territoire de Nîmes Métropole (par la collectivité et les acteurs) ayant permis de limiter l'impact du CC sur le territoire.

- Politique massive de rénovation
- Infrastructures, aménagement sur cours d'eau – entretien, capacité à capter/ réutiliser
- Maîtrise de la réglementation urbanisation / ZAN
- Délocalisation des activités stratégiques, critiques et dangereuses
- Prévention / gestion crise (PAPI) : pédagogie – cultures des événements + observatoires, outils de modélisation/monitoring
- Sécheresse : adaptation des variétés végétales employées (et replanter)
- Méthodes et matériaux de constructions résilients / adaptés
- Rendre les habitats autonomes énergétiquement et lutter contre les black out
- Aspects comportementaux, pédagogie, bons gestes => mis en œuvre par des ambassadeurs de la collectivité
- Infrastructures de protection et de prévision/alerte
- Mobilités douces et partagées
- Développement des énergies renouvelables
- Sécurisation des infrastructures et réseaux d'eau potable et usée
- Aménagement des terres agricoles (haies, etc)
- Politique habitat pour lutter contre inégalités et vulnérabilités => fonds à réserver (« fonds catastrophes »)
- Gouvernance territoriale et nationale de concert



Temps 2 : synthèse de la tablée

FICHE 2

[POLITIQUE](#)
[ÉCONOMIE](#)
[ENVIRONNEMENT](#)
[SOCIÉTÉ](#)
[CULTURE](#)
[ANNONCES](#)
[S'INSCRIRE](#)
[SE CONNECTER](#)

Retour en 2022

A. Les 5 défis du PCAET les plus déterminants

Rétrospectivement, en 2022, quels ont été les 5 axes stratégiques d'adaptation au CC que votre territoire a pris et qui lui ont assuré une adaptation de ses activités et ses habitats face au dérèglement climatique.

Défi 1 : Éduquer et sensibiliser au changement climatique
=> adaptation des modes de vie et pratiques via ambassadeurs (formations scolaires + adultes; sensibilisation / mobilisation partenaires)

Défi 3 : repenser l'aménagement du territoire et les grandes infrastructures (face aux risques)
=> Positionnement par rapport aux zones à risque (activités stratégiques)
=> Sécurisation des infrastructures, réseaux, etc.

Défi 2 : Adapter l'habitat collectif et individuel au changement climatique
=> Volet énergétique
=> Volet isolation
=> Volet matériaux et pratiques constructives

Défi 4 : Créer un observatoire du changement climatique pour le territoire
=> Compatible avec la stratégie nationale
=> Mesurer les impacts sanitaires
=> Indicateurs « bien être »

Défi 5 : un aménagement du territoire « plus sobre »
=> Sobriété énergétique
=> Penser ville dense « désirable »
=> Développer les transports en commun et mobilités douces

FICHE 3

[POLITIQUE](#)
[ÉCONOMIE](#)
[ENVIRONNEMENT](#)
[SOCIÉTÉ](#)
[CULTURE](#)
[ANNONCES](#)
[S'INSCRIRE](#)
[SE CONNECTER](#)

Retour en 2022

B. Les leviers d'actions possibles

Identifier pour chaque défi, les réponses d'adaptation à apporter. Le cas échéant, précisez si ces actions portées sur des zones géographiques spécifiques du territoire et les acteurs à mobiliser pour sa mise en œuvre.

	Titre de l'action	Périmètre d'actions <small>(tout le territoire, ville/campagne, zones agricoles, zones d'activités...)</small>	Acteurs à mobiliser <small>(communes, associations, entreprises, agriculteurs, chambres consulaires...)</small>
Défi n°1	Constituer une équipe d'ambassadeurs du PCAET	Scolaires, adultes, entreprises	Tous sur Nîmes Métropole et proximité Financeurs : Etat, région, département, europa
Défi n°2	Mettre en place un guichet unique de changement climatique (type OPAH)	Habitats individuels, public, privé, copro , bailleurs, ...	Financeurs : Etat, ADEME, région, département, europa
Défi n°3	Diagnostic des infrastructures vulnérables et critiques	Équipements publics sur le territoire de Nîmes Métropole	Institutions propriétaires publiques ou privées
Défi n°4	Créer un observatoire du changement climatique à l'échelle de Nîmes Métropole	Contribution à un réseau national	Acteurs du PCAET, réseau des observatoires
Défi n°5	Développer la mobilité douce et le transport collectif	Nîmes Métropole	Acteurs du transport (institutions publiques et privées) et usagers

Thème 2 : Renforcer la résilience des écosystèmes pour leur permettre de s'adapter au changement climatique

Tablee n°3


Temps 1 : résultats des 2 trinômes

FICHE 1

[POLITIQUE](#) [ÉCONOMIE](#) [ENVIRONNEMENT](#) [SOCIÉTÉ](#) [CULTURE](#) [ANNONCES](#) [S'INSCRIRE](#) [SE CONNECTER](#)

Les conséquences du CC à travers le pays en 2050

Décrivez comment le phénomène se manifeste en 2050 en prenant l'exemple d'une ville / territoire caractéristique de France (différentes de Nîmes Métropole mais pouvant avoir des caractéristiques communes) et qui n'aurait pas su anticiper les conséquences climatiques sur son territoire.



Thème 1 : sécheresse en PACA

- Manque d'eau : conflit d'usages, restrictions et arbitrage
- Coupure d'eau envers les habitants, l'agriculture, l'industrie et le tourisme
- Pénurie alimentaire due aux problèmes agricoles
- Hausse des prix
- Crise sociale
- Etiage des cours d'eau bas : asphyxie des poissons

Thème 2 : inondations

- Destruction des habitats, infrastructures, des outils de production et des industriels
- Pertes humaines, biodiversité, terres cultivables
- Toute l'eau douce est perdue et jetée à la mer

Thème 3 : biodiversité

- Disparition de nombreuses espèces de faunes et de flores
- Multiplication des maladies, des plantes invasives car réchauffement trop rapide pour une adaptation
- Incendies : perte de la biodiversité pour plusieurs années

Thème 4 : disparition des espèces forestières

- Les forêts dépérissent car manquent de temps pour s'adapter
- Activités sylvicoles impactées

Qu'en est-il au niveau local ?

Décrivez les politiques déployées sur le territoire de Nîmes Métropole (par la collectivité et les acteurs) ayant permis de limiter l'impact du CC sur le territoire.

Eau :

- Captée, récupérée, stockée à tous les niveaux : habitat privé, collectif, bâtiments publics – toutes les toitures + le sol => réutilisation plusieurs fois
- De qualité grâce à la phytoépuration (bio assainissement)
- Pratiques agricoles : agroécologie, couverture permanente des sols,
- Espèces adaptées qui demandent peu d'eau
- Noues d'infiltration en bordure des routes + revêtements poreux et écologiques
- Sols désimperméabilisés et végétalisés (cours d'écoles, trottoirs)

Forêts :

- Reboisées avec des essences adaptées, variées et des feuillus plus résistants à la chaleur et aux incendies (chênes lièges et oliviers) => microclimat / fraîcheur de la canopée
- Industrie du bois assure les besoins en matière de bois d'œuvre et en bois énergie

AU niveau rural :

- Parcelles plus petites avec haies variées pour favoriser la biodiversité
- Déchets verts, organiques, fumier... compostés : enrichissement des terres => absorbent mieux l'eau
- Tous les chemins piétonniers, voies cyclables arborées
- Zéro phyto systématique
- Champs cultivés en agro écologie très productifs, rentables, du qualité, qui permet d'alimenter la population locales en production locaux de qualité


FICHE 1

QUOTIDIEN

[POLITIQUE](#) [ÉCONOMIE](#) [ENVIRONNEMENT](#) [SOCIÉTÉ](#) [CULTURE](#) [ANNONCES](#) [S'INSCRIRE](#) [SE CONNECTER](#)

Les conséquences du CC à travers le pays en 2050

Décrivez comment le phénomène se manifeste en 2050 en prenant l'exemple d'une ville / territoire caractéristique de France (différentes de Nîmes Métropole mais pouvant avoir des caractéristiques communes) et qui n'aurait pas su anticiper les conséquences climatiques sur son territoire.



En période estivale, la sécheresse et la climatisation à outrance aggravent le phénomène d'îlot de chaleur urbain et de canicule occasionnant des rationnements sur l'accès à l'eau potable et usagère et une mortalité accrue des personnes faibles.

La biodiversité a fortement chuté avec des espèces ayant disparu localement.

La récurrence des événements climatiques empêche la régénération du paysage forestier et naturel...

Sur ce territoire du Sud est de la France, le territoire a continué à urbaniser à outrance en réduisant les espaces agricoles et forestiers sans prise en compte des modifications et obligations nécessaires dues au changement climatique. En résulte des inondations ayant un impact très fort sur les populations et le paysage urbain. Les épisodes pluvieux très intenses entraînent des glissements de terrain et inondations non maîtrisables.

Qu'en est-il au niveau local ?

Décrivez les politiques déployées sur le territoire de Nîmes Métropole (par la collectivité et les acteurs) ayant permis de limiter l'impact du CC sur le territoire.

Nîmes Métropole a défini une politique d'aménagement du territoire en limitant au maximum l'artificialisation des sols. Toutes nouvelles constructions se fait sur un éco quartier avec usage mixte (habitat collectif agricole, zones naturelles forestières). Les modes de transport collectif à faible ou zéro émission ont été fortement développés au détriment des véhicules individuels.

Le secteur agricole s'est diversifié et à adapter ses cultures en favorisant les espèces adaptées au climat plus aride. La mono culture est interdite et l'agriculture intensive aussi au profit de petites parcelles et de nombreuses haies.

La gestion forestière est grandement améliorée pour limiter au maximum es incendies toute ne favorisant la sylviculture.

En zone urbaine, la poursuite des PAPI limite l'impact des inondations en en zone rurale, le zéro artificialisation permet une bonne régulation hydrique.

L'ensemble des actions menées sur let territoire permet un maintien de la biodiversité qui change du fait de l'augmentation des températures.

STRATEGIC DESIGN SCENARIOS

Temps 2 : synthèse de la tableée

FICHE 2

[POLITIQUE](#)
[ÉCONOMIE](#)
[ENVIRONNEMENT](#)
[SOCIÉTÉ](#)
[CULTURE](#)
[ANNONCES](#)
[S'INSCRIRE](#)
[SE CONNECTER](#)

Retour en 2022

A. Les 5 défis du PCAET les plus déterminants

Rétrospectivement, en 2022, quels ont été les 5 axes stratégiques d'adaptation au CC que votre territoire a pris et qui lui ont assuré une adaptation de ses activités et ses habitats face au dérèglement climatique.

Défi 1 : Optimiser la gestion forestière sur le territoire afin de limiter les incendies, favoriser la biodiversité, séquestrer le carbone et assurer la survie de la forêt

Défi 2 : Produire localement des aliments de qualité pour nourrir la population en agroécologie et agro foresterie

Défi 3 : Préserver la ressource en eau en quantité et qualité en diminuant la consommation

Défi 4 : Désimperméabilisation des sols en ville, végétaliser les milieux urbains et zéro artificialisation

Défi 5 : Récupérer stocker et utiliser les eaux de pluie.

FICHE 3
QUOTIDIEN

[POLITIQUE](#)
[ÉCONOMIE](#)
[ENVIRONNEMENT](#)
[SOCIÉTÉ](#)
[CULTURE](#)
[ANNONCES](#)
[S'INSCRIRE](#)
[SE CONNECTER](#)

Retour en 2022

B. Les leviers d'actions possibles

Identifier pour chaque défi, les réponses d'adaptation à apporter. Le cas échéant, précisez si ces actions portées sur des zones géographiques spécifiques du territoire et les acteurs à mobiliser pour sa mise en œuvre.

	Titre de l'action	Périmètre d'actions <small>(tout le territoire, ville/campagne, zones agricoles, zones d'activités...)</small>	Acteurs à mobiliser <small>(communes, associations, entreprises, agriculteurs, chambres consulaires...)</small>
Défi N°1	Développement des zones forestières : - Augmenter les surfaces - Varier les espèces - Améliorer la gestion	Tout le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Propriétaires publics/privés Élus Industriels ONF
Défi N°2	Cultiver en agroécologie sur le sol vivant : - Petites parcelles, haies, rotation - Amendement compost (déchets vers, organiques...)	En périphérie des lieux de vie	<ul style="list-style-type: none"> Chambre agri+sydicats Civam bio Addearg, inrae Collectivités
Défi n°3	Préserver la ressource en eau potable : - Limiter l'usage à l'alimentation et médical - Les autres usages utilisent de l'eau brute	Habitants, bâtiments publics, industries	<ul style="list-style-type: none"> ARS Agglo Agence de l'eau DDTM, communes
Défi n°4	Désimperméabiliser toutes les surfaces possibles	Tout le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités, agglo Pref, cg30, région Pro du bâtiment, et voirie
Défi n°5	Récupérer et stocker et utiliser les eaux de pluie (WC, lavage, arrosage, rafraîchir) Systématiser la phytoépuration	Tout le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Communes SPANC particuliers

FICHE 1


QUOTIDIEN

🏠 POLITIQUE
💰 ÉCONOMIE
🌿 ENVIRONNEMENT
👥 SOCIÉTÉ
🎨 CULTURE
📰 ANNONCES

[S'INSCRIRE](#)
[SE CONNECTER](#)

Les conséquences du CC à travers le pays en 2050

Décrivez comment le phénomène se manifeste en 2050 en prenant l'exemple d'une ville / territoire caractéristique de France (différentes de Nîmes Métropole mais pouvant avoir des caractéristiques communes) et qui n'aurait pas su anticiper les conséquences climatiques sur son territoire.



Montpellier 2050 :

- Certaines espèces d'animaux « envahissent » les villes à cause de la pression sur leurs milieux, stress hydrique (recherches de territoire, d'eau, etc.) / d'autres espèces disparaissent car remplacées par des espèces mieux adaptées
- Des arbres disparaissent au profit de l'urbanisation, certaines menacées par des parasites ou pollution, coupes rases pour des projets de solaires PV,

Ou de plantation de vignes...

- De la surface à bâtir à disparu en raison de la montée des eaux et du trop grand risque inondation.
- Les zones humides disparaissent, grignotées, rejetées, etc.
- Pénurie d'eau de plus en plus tôt dans l'année. coupures d'eau journalières, rationnement, etc.

Qu'en est-il au niveau local ?

Décrivez les politiques déployées sur le territoire de Nîmes Métropole (par la collectivité et les acteurs) ayant permis de limiter l'impact du CC sur le territoire.

Nîmes Métropole a :

- Mieux délimité l'expansion urbaine à l'échelle du territoire, aider à réintroduire du pâturage, sensibilise les nouveaux ruraux à la coexistence avec la nature, participe à réintroduire des espèces endémiques.
- Replanté de nouvelles espèces mieux adaptées, végétalisation globale des milieux- urbains, des bâtiments en eux-mêmes, noues paysagères. Choix d'utilisation des terrains équilibrés entre nature / agri / urbanisation.
- Choix urbanisation : activités moins consommatrices d'énergie

=> moins de réchauffement : à notre échelle : déplacement vélo facilités, tarification déchets

- Récupération d'eau, choix agricoles différents, tarification incitative de l'eau...

STRATEGIC DESIGN SCENARIOS

FICHE 1


QUOTIDIEN

🏠 POLITIQUE
💰 ÉCONOMIE
🌿 ENVIRONNEMENT
👥 SOCIÉTÉ
🎨 CULTURE
📰 ANNONCES

[S'INSCRIRE](#)
[SE CONNECTER](#)

Les conséquences du CC à travers le pays en 2050

Décrivez comment le phénomène se manifeste en 2050 en prenant l'exemple d'une ville / territoire caractéristique de France (différentes de Nîmes Métropole mais pouvant avoir des caractéristiques communes) et qui n'aurait pas su anticiper les conséquences climatiques sur son territoire.



Narbonne en 2050

La faune : la migration d'oiseaux vers le Nord va laisser place à d'autres espèces d'Afrique du nord.

La sécheresse : plus de vignes, sols asséchés, espèces végétales disparues, nappes phréatiques très basses

Plus de garrigues

Les zones humides disparaissent

Les rivières sont totalement asséchées

Qu'en est-il au niveau local ?

Décrivez les politiques déployées sur le territoire de Nîmes Métropole (par la collectivité et les acteurs) ayant permis de limiter l'impact du CC sur le territoire.

Habitat :

- Construction passive (autonomie énergétique)
- Revêtement perméable couleur blanche
- Développement de la géothermie
- Puits canadiens, toitures végétales
- Toilettes sèches

Eau :

- Diminution de l'utilisation de l'eau
- Végétation moins consommatrice d'eau
- Végétation pour l'ombrage
- Réserve d'eau à protéger (mazet, ville)
- Réutilisation de l'eau en circuit fermé

Air :

- Favoriser la circulation douce (vélo+transports en commun)
- Production locale pour diminuer les transports (industrie-agriculture)

- Réorganisation de l'habitat pour moins de surfaces pour diminuer la circulation et les réseau d'énergie
- Favoriser l'écopâturage
- Ouvrir plus d'espaces verts moins consommateurs d'eau
- Éducation tournée à la production agricole (agroécologie), à la consommation de l'eau
- Tarifs non linéaires, incitatives, liées à la consommation d'eau pour favoriser la diminution de son usage.

STRATEGIC DESIGN SCENARIOS

Nîmes Métropole – Livre Blanc de la concertation – 31 juillet 2023

63

Temps 2 : synthèse de la tableée

FICHE 2

QUOTIDIEN

🏠
POLITIQUE
ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
SOCIÉTÉ
CULTURE
ANNONCES

[S'INSCRIRE](#)
[SE CONNECTER](#)

Retour en 2022

A. Les 5 défis du PCAET les plus déterminants

Rétrospectivement, en 2022, quels ont été les 5 axes stratégiques d'adaptation au CC que votre territoire a pris et qui lui ont assuré une adaptation de ses activités et ses habitats face au dérèglement climatique.

Défi 1 : Repenser l'urbanisation à l'échelle de l'agglomération

Défi 3 : Revégétaliser les secteurs urbains (ombrage, perméabilisation, isolation thermique...)

Défi 2 : Réduction de la consommation d'eau

Défi 4 : Réduction pollution de l'air /atmosphérique (favorisation de la circulation douce, transport en commun)

Défi 5 : Favoriser l'agriculture locale raisonnée (autonomie alimentaire, réduction des intrants)

STRATEGIC DESIGN SCENARIOS

FICHE 3

QUOTIDIEN

🏠
POLITIQUE
ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
SOCIÉTÉ
CULTURE
ANNONCES

[S'INSCRIRE](#)
[SE CONNECTER](#)

Retour en 2022

B. Les leviers d'actions possibles

Identifier pour chaque défi, les réponses d'adaptation à apporter. Le cas échéant, précisez si ces actions portées sur des zones géographiques spécifiques du territoire et les acteurs à mobiliser pour sa mise en œuvre.

	Titre de l'action	Périmètre d'actions <small>(tout le territoire, ville/campagne, zones agricoles, zones d'activités...)</small>	Acteurs à mobiliser <small>(communes, associations, entreprises, agriculteurs, chambres consulaires...)</small>
Défi n°1	Repenser l'urbanisation (moins de surface, respect de l'écosystème et de l'agriculture)	Toute le territoire	Les élus, promoteurs et acteurs de la construction Agriculteurs
Défi n°2	Réduction de la consommation d'eau	Tout le territoire Services publics Entreprises agriculteurs Habitations	Chambres consulaires Élus Aménageurs Citoyens. Associations
Défi n°3	Revégétaliser les secteurs urbains	Agglomération – communes Périmètre urbaine Zones d'activités	Nîmes métropole DDTM Aménageurs Services urbanismes
Défi n°3	Favoriser la pollinisation en plantant des plantes mellifères	Espaces verts dans toute l'agglomération	Agriculteurs (haies) particuliers
Défi n°4	Réduction des pollutions atmosphériques	Toute le territoire	Nîmes métropole DDTM

STRATEGIC DESIGN SCENARIOS



Retour en 2022

Identifier pour chaque défi, les réponses d'adaptation à apporter. Le cas échéant, précisez si ces actions portent sur des zones géographiques spécifiques du territoire et les acteurs à mobiliser pour sa mise en œuvre.

B. Les leviers d'actions possibles

	Titre de l'action	Périmètre d'actions <i>(tout le territoire, ville/campagne, zones agricoles, zones d'activités...)</i>	Acteurs à mobiliser <i>(communes, associations, entreprises, agriculteurs, chambres consulaires...)</i>
Défi n°1	Favoriser l'agriculture locale et raisonnée	Zones agricoles	Chambre d'agriculture <u>Agriculteurs</u> Nîmes métropole Associations mairies



Tablee n°5


Temps 1 : résultats des 2 trinômes

FICHE 1

 🏠 POLITIQUE ÉCONOMIE ENVIRONNEMENT SOCIÉTÉ CULTURE ANNONCES S'INSCRIRE SE CONNECTER

Les conséquences du CC à travers le pays en 2050

Décrivez comment le phénomène se manifeste en 2050 en prenant l'exemple d'une ville / territoire caractéristique de France (différentes de Nîmes Métropole mais pouvant avoir des caractéristiques communes) et qui n'aurait pas su anticiper les conséquences climatiques sur son territoire.



Risque du fait des inondations

Conditions de travail très dégradées (chaleur)
Difficultés à recruter dans certains secteurs (pénibilité)
Baisse de la performance
Préjudice aux outils économiques


Qu'en est-il au niveau local ?

Décrivez les politiques déployées sur le territoire de Nîmes Métropole (par la collectivité et les acteurs) ayant permis de limiter l'impact du CC sur le territoire.

Adapter le bâti économique (ventilation naturelle, végétalisation, ombrage, isolation...). Sa qualité est un facteur d'attractivité.
Limiter la climatisation aux bâtiments stratégiques, densément utilisés

Adapter les horaires de travail
Annualiser le temps de travail pour les mois d'été

Rapprocher les activités économiques des lieux de résidence
Augmenter le télétravail pour limiter les déplacements




FICHE 1

 🏠 POLITIQUE ÉCONOMIE ENVIRONNEMENT SOCIÉTÉ CULTURE ANNONCES S'INSCRIRE SE CONNECTER

Les conséquences du CC à travers le pays en 2050

Décrivez comment le phénomène se manifeste en 2050 en prenant l'exemple d'une ville / territoire caractéristique de France (différentes de Nîmes Métropole mais pouvant avoir des caractéristiques communes) et qui n'aurait pas su anticiper les conséquences climatiques sur son territoire.



BORDEAUX 2050

L'extension des zones inondables sur 25 % du territoire a eu un impact néfaste sur :

- l'immobilier
- Les infrastructures de communication (réseau routier, VF, aéroport...)
- Le tourisme (littoral...)
- L'activité économique (viticulture)


Les pics de chaleur à répétition provoquent plusieurs décès (pollution, air, chaleur) et des manques alimentaires (défaut de cultures de base...)

Qu'en est-il au niveau local ?

Décrivez les politiques déployées sur le territoire de Nîmes Métropole (par la collectivité et les acteurs) ayant permis de limiter l'impact du CC sur le territoire.

Les conséquences du PCAET élaboré en 2023 ont permis :


- Le stockage à grande échelle des eaux pluviales (bassins de rétention et réserves agricoles) : irrigation des terres agricoles en période de sécheresse
- Plan d'entretien des réseaux de communication (protection contre le ruissellement, bitume drainant)
- Formation des acteurs éco (agriculteurs, BTP (construction durable et locales, photovoltaïque...)) Utilisation de circuits courts avec des matériaux locaux (bois...)
- Renforcement des transports collectifs (trambus, pistes cyclables)
- Mesures régulières de l'impact carbone des nouvelles constructions
- Adoption du ZAN par anticipation du PLUi
- Développement en zone urbaine (notamment des îlots de fraîcheur à l'occasion de toute nouvelle construction de quartiers nouveaux)
- Télétravail pour diminuer les embouteillages (adaptation des horaires de travail en période chaude)
- Développement des vélos, vélos cargo, véhicules électriques
- Parkings gratuits aux abords des villes (+ trambus)
- Circuits touristiques en fin de journée, Attrait touristique grâce aux mesures contre le CC.
- Programme d'aide aux communes rurales (gîtes de vacances)



FICHE 1
POLITIQUE ÉCONOMIE ENVIRONNEMENT SOCIÉTÉ CULTURE ANNONCES S'INSCRIRE SE CONNECTER

Les conséquences du CC à travers le pays en 2050

Décrivez comment le phénomène se manifeste en 2050 en prenant l'exemple d'une ville / territoire caractéristique de France (différentes de Nîmes Métropole mais pouvant avoir des caractéristiques communes) et qui n'aurait pas su anticiper les conséquences climatiques sur son territoire.



- Air pollué : constat d'étalement urbain non stoppé
- Pas d'adaptation sur les transports polluants :
 - Hausse des maladies
 - Hausse du mal être
 - Baisse du cadre de vie.

- Agricole : perte de rendement et problème de ressource en eau => adaptation insuffisante des végétaux et cultures !
- Économie : Tourisme en baisse, trop chaud ! Pénibilité du travail : Difficulté à recruter pour 2 mois les plus chauds et horaires de travail pas adaptés.
- Emploi : Mal être au travail =>
 - Moins de productivité
 - Moins d'engagement
 - Moins de sens

Qu'en est-il au niveau local ?

Décrivez les politiques déployées sur le territoire de Nîmes Métropole (par la collectivité et les acteurs) ayant permis de limiter l'impact du CC sur le territoire.

AGRICULTURE :

- Remplacement des cultures (Changement de régime alimentaire = consommation locale) et adaptées à la sécheresse
- Aménagements pour retenir l'eau de surface (stock d'eau quand épisode de pluie et ne plus prendre dans l'eau des rivières), favoriser l'infiltration, désimperméabilisation des sols (moins d'inondations)

ÉCONOMIE :

- Tourisme « ailes de saison ». Développer els activités de pleine nature.
- Conditions de travail : en lien avec la nature et plus de sens
- Saisonnier de 8 mois : saison plus longue !
- (randonnées, vélo...) + agrotourisme

AIR POLLUÉ :

- Développement des transports collectifs + pistes cyclables, inter agglo
- Avec des pôles multimodaux par zonage qui facilitent plus le développement du télétravail (moins de déplacements) et adapter les horaires au pic de chaleur
- Axe autoroutier : ferroutage obligatoire (moins de camions et de pollution) + vitesse réduite sur autoroute sur NM
- EMPLOI : les nouveaux emplois verts et d'adaptation. Hausse de la main d'œuvre.

FICHE 2
POLITIQUE ÉCONOMIE ENVIRONNEMENT SOCIÉTÉ CULTURE ANNONCES S'INSCRIRE SE CONNECTER

Retour en 2022

A. Les 5 défis du PCAET les plus déterminants

Rétrospectivement, en 2022, quels ont été les 5 axes stratégiques d'adaptation au CC que votre territoire a pris et qui lui ont assuré une adaptation de ses activités et ses habitats face au dérèglement climatique.

Défi 1 : Aménagement des territoires

- Évolution du trait de côte
- Étalement urbain
- Mobilité – rapprocher l'emploi de l'habitat

Défi 2 : Adaptation de la production agricole

- Consommation en eau
- Orientation vers la consommation locale
- Cultures adaptées au réchauffement
- Difficulté massifier l'agroécologique

Défi 3 : Prélèvement de la ressource en eau

- Faciliter l'infiltration
- Penser à du stockage
- Maitriser les utilisations EU/EP

Défi 4 : Adapter les conditions de travail

- Au niveau des bâtiments
- Annualisation du temps. Horaires d'été
- Rapprocher emploi et habitat

Défi 5 : Relocalisation de l'activité économique

- Vêtements – achats divers
- Economie sociale et solidaire et circulaire

Nîmes Métropole – Livre Blanc de la concertation – 31 juillet 2023

67

Tableé n°6


Temps 1 : résultat de la tableé (pas de trinôme sur cette tableé)

FICHE 1

POLITIQUE ÉCONOMIE ENVIRONNEMENT SOCIÉTÉ CULTURE ANNONCES S'INSCRIRE SE CONNECTER

Les conséquences du CC à travers le pays en 2050

Décrivez comment le phénomène se manifeste en 2050 en prenant l'exemple d'une ville / territoire caractéristique de France (différentes de Nîmes Métropole mais pouvant avoir des caractéristiques communes) et qui n'aurait pas su anticiper les conséquences climatiques sur son territoire.



- Le secteur du tourisme est un moteur économique pour le Gard et NM. Un territoire comme celui-ci est donc menacé par le CC :
- Désaffection du tourisme notamment été si aucune infrastructure ni aucun service n'est adapté.
- Les villes et certains centres de loisirs sont particulièrement concernés : en ville et dans la plaine.
- Par contre certaines stations du littoral sont menacées par la montée des eaux (ex : Les Saintes Maries). Cela impacte NM : la pointe de Saint-Gilles n'est pas loin.

Qu'en est-il au niveau local ?

Décrivez les politiques déployées sur le territoire de Nîmes Métropole (par la collectivité et les acteurs) ayant permis de limiter l'impact du CC sur le territoire.

- À NM les loueurs de bateau font partie de ceux qui ont tiré profit du CC mais ils sont dépendant de la façon dont l'aménagement du territoire s'est organisée compte tenu de la montée des eaux.
- Le secteur du tourisme a adapté son offre pour les visiteurs en demi-saison.
- Les infrastructures ont été adaptées aux CC : les logements avec le confort thermique d'été sans pour autant utiliser la clim.
- En rapport avec l'urbanisme : on a pris soin d'adapter la forme urbain au soleil (rues ombragées, îlots de chaleur). Revégétaliser les villes et mettre en place des ombrières
- Rapport avec les transports : pour attirer les touristes sans pour autant aggraver le CC, les transports en commun ont été développés et des plateformes multimodales permettent d'éviter de prendre sa voiture individuelle. Ex Grau du Roi.

Temps 2 : résultat de la tableé

FICHE 3

QUOTIDIEN

POLITIQUE ÉCONOMIE ENVIRONNEMENT SOCIÉTÉ CULTURE ANNONCES S'INSCRIRE SE CONNECTER

Retour en 2022

Identifier pour chaque défi, les réponses d'adaptation à apporter. Le cas échéant, précisez si ces actions portées sur des zones géographiques spécifiques du territoire et les acteurs à mobiliser pour sa mise en œuvre.

B. Les leviers d'actions possibles

	Titre de l'action	Périmètre d'actions <i>(tout le territoire, ville/campagne, zones agricoles, zones d'activités...)</i>	Acteurs à mobiliser <i>(communes, associations, entreprises, agriculteurs, chambres consulaires...)</i>
Défi n°1	Limiter le ruissellement (stockage des eaux pluviales en vue de leur réutilisation)	L'ensemble du territoire en fonction du PPRI et du PAPI Végétalisation	Communes Agglo État Europe (financements)
Défi n°2	Limiter l'accroissement des températures	Ilots de fraîcheur, Bâtiments durables, Isolation, matériaux locaux, photovoltaïque Mesurer l'impact environnemental (carbone) pour tout nouveau projet public ou privé	Agglo, entreprises, agriculteurs
Défi n°3	Adapter les rythmes et les modes de vie	Horaires de travail, d'activités Formation des acteurs éco et accompagnement	Citoyens Entreprises
Défi n°4	Mise en œuvre anticipée du ZAN	PLU(i), SCOT, SRADDET	
Défi n°5	Lutter contre l'émergence de nouvelles maladies	Tout le territoire	Communes, Nîmes Métropole
Défi n°6	Développement de l'agrophotovoltaïque	Tout le territoire agricole	

7 Co-construction du programme d'actions

7.1 Atelier mixte partenarial sur le programme d'action (20 septembre 2022)

Participants

- BAILECHE Léa - ACTTE
- BONNET Christophe - Conseil de développement
- BOURGEOIS Xavier - Nîmes Métropole
- BOURGHOL NAPIRCA Lenuta - CMA
- BRUNEL Frédéric - St Gilles
- BULAND Sylvie - Nîmes
- CABERO Corinne - ATMO
- CHARRIER PINERO Sylvie - ENEDIS
- CHATARD Samuel - Syndicat d'énergie
- COPETTI Nathalie - St Génès de Malgoirès
- DAGNEAU Harmonie - Agence d'urbanisme
- DETREZ Pierre Edouard - élu communautaire
- DRUELLES Aurore - DDTM
- DUMAS Christine - Nîmes Métropole
- FABRE Annie - Conseil de développement
- FLATTET Josiane - Nîmes en transition
- FRANCE Géraldine – DDTM
- GAILLARD Maurice – élu communautaire
- GUIHERMET Christian - Poulx
- GUILLOTEAU Rémi - Nîmes Métropole
- LHERBIEZ Christophe - Nîmes
- LUCCHINI Pierre - élu communautaire
- MALLET Chrystelle - Bouillargues
- MARCHAND Régine - Bouillargues
- MARION Yanick - Département
- MELLON Elsa - ACTTE
- MENUT Josette - élue communautaire
- MERCIER Claude - NEF
- NUEL Jean Luc - Nîmes Métropole
- OLAGNIER Régis - CMA
- ORLIAC Christophe - Nîmes en transition
- PASULA Philippe - GRDF
- PY Bérengère - SPL
- RATEAU Francine - St Génès de Malgoirès
- REDONDO Emilie - Conseil de développement
- ROUY BORT Corinne - St Génès de Malgoirès
- SAAS Joel - Nîmes
- SARDA Jacques - Conseil de développement
- SAUT Elise - Marguerittes
- SAVOY Anna - Nîmes Métropole
- SEBILEAU Fideline - Bernis
- STEVANT Clément - collaborateur politique

Diagnostic

- Réunion DGS des communes
- Avis partenaires

Stratégie

- Atelier mixte : stratégie trajectoire Climat et Energie
- Atelier mixte : stratégie adaptation

Programme d'actions

- Atelier mixte 1 : programme d'action
- Atelier mixte 2 : programme d'action
- Atelier citoyen : programme d'action
- Avis du conseil de développement

- TELLIER Brigitte - Redessan
- TESSE Françoise - Nîmes Métropole
- TINE Sybille - Nîmes Métropole
- WOJTASZAK Xavier - ADEME

Animateurs - Agatte SAS (Bureau d'études)

- Elais BUGUET – Directrice associée
- Florian CEZARD – Directeur associé

Pilotage PCAET - Nîmes Métropole

- Camille ALLIER – Chargée de mission PCAET et PDM
- Yannick MIQUEL – Responsable du Pôle développement durable

Contexte et objectifs de la réunion

L'atelier a réuni des élus, des membres des services des communes et de l'intercommunalité ainsi que des partenaires de Nîmes Métropole. Son objectif était d'engager un temps de co construction sur l'identification d'actions opérationnelles à déployer sur le territoire de Nîmes Métropole et répondant aux différents axes opérationnels du Plan Climat, définis dans la phase précédente de la démarche.

Pour rappel, les ateliers « stratégies » animés lors du 1^{er} semestre 2022 auprès des acteurs du territoire ont permis de dégager plusieurs orientations stratégiques majeures pour le territoire de Nîmes Métropole. Ces orientations ont été retravaillées en équipe projet Plan Climat puis présentées à l'ensemble des élus intercommunaux en septembre 2022 lors d'un séminaire élus.

Le projet de stratégie du Plan Climat s'articule autour des 4 objectifs transversaux suivants :

- tendre vers un territoire à énergie positive
- tendre vers un développement territorial bas carbone et sobre
- tendre vers un territoire adapté à la chaleur et aux inondations
- tendre vers une Agglomération exemplaire et animatrice de la transition écologique

L'atteinte de ces objectifs est permise par le déploiement de 10 axes opérationnels :

AXE 1	Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage
AXE 2	Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement
AXE 3	Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement
AXE 4	Soutenir une économie locale, circulaire, innovante et porteuse d'emplois pérennes
AXE 5	Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire
AXE 6	Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, économe en espace artificialisé et intégrant les enjeux climatiques (inondation, fortes chaleurs)
AXE 7	Préserver les terres agricoles et développer une agriculture à haute valeur environnementale et résiliente
AXE 8	Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous
AXE 9	Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes
AXE 10	Informier, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire

L'atelier 1 « programme d'actions » a ainsi invité les participants à travailler sur 5 axes stratégiques pré identifiés : 1 / 2 / 3 / 9 / 10.

Répartis en différentes tables, l'objectif des participants était la production de 5 fiches actions opérationnelles à déployer sur chacun de ces axes.

In fine, l'atelier 1 a permis de récupérer 28 fiches actions.

L'ensemble des actions proposées sera analysé par les services et élus de l'agglomération afin d'évaluer leur faisabilité technique et financière.

Le détail des contenus présentés, lors de l'atelier, est joint en annexe.

Un second atelier a eu lieu le 30 septembre 2022 et permettra de travailler sur les 5 axes suivants.

Déroulé général

La réunion s'est tenue de 14h à 17h00 au Colisée 3 de Nîmes Métropole.

Suite à une introduction de M. Lucchini et de M. Gaillard, Elais Buguet et Florian Cesard du bureau d'études Agatte, AMO du Plan Climat, ont présenté les éléments suivants :

- Le contexte de l'atelier : le PCAET de Nîmes Métropole et le projet de stratégie du Plan Climat
- Les objectifs et la méthode de travail de l'atelier.

Les participants ont ensuite été répartis autour de tables de travail, réunissant chacune entre 5 et 6 acteurs. Chaque table représentait 1 des 5 axes stratégiques traités lors de cet atelier.

Au regard du nombre important de participants, les axes 1/2/3 ont nécessité leur dédoublement.

Chaque thème a donc été traité de manière parallèle.

Suite à ce temps de travail en sous-groupes, les participants se sont regroupés afin de partager leurs réflexions et productions permettant ainsi un regard croisé des thématiques et des réponses apportées.

Déroulé de la séance de travail en tablee

Le travail en tablee s'est déroulé autour de 2 temps distincts :

Temps 1 : brainstorming général

S'appuyant sur la Fresque de la Renaissance Ecologique et de données chiffrées sur les enjeux et objectifs du Plan Climat sur chacun des axes, les participants ont été invités à réfléchir de manière collective sur les pistes pouvant être déployées sur le territoire permettant de répondre aux objectifs thématiques du Plan Climat.

Temps 2 : rédaction de 5 fiches actions par axe

Une fois ce brainstorming terminé, les participants devaient alors hiérarchiser leurs actions par ordre d'importance d'impact et choisir 5 actions prioritaires à déployer dans les 5 prochaines années. Pour ce faire, les participants ont dû compléter une fiche action simplifiée leur permettant de réfléchir sur la manière opérationnelle dont leurs actions pourraient être déployées sur le territoire.



Déroulé du temps de partage collectif

Suite à ce travail par tablée, l'ensemble des participants a été réuni pour un temps d'échanges collectifs de partage des productions individuelles. A tour de rôle, chaque tablée a pu présenter 2 de ces 5 fiches actions à l'ensemble des participants. Un temps de réaction était donné après chaque restitution.

Toutes les actions ont été reportées sur une Fresque géante afin d'illustrer les dynamiques.



Restitution des productions par tablée

Les éléments ci-dessous sont la restitution brute et exhaustive des pistes d'actions et fiches actions produites par chaque tablée.

Axe 1 : Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage (2 tables)

Production Table 1

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Faciliter le changement de destination des locaux tertiaires réhabilités thermiquement pour en faire de l'habitat digne et durable
- Construire mais aussi déconstruire ou réaménager durablement :
 - o Recyclage des matériaux
 - o Désimperméabilisation
 - o Mutualisation des espaces
 - o Travailler la mixité de destination et de populations (séniors, inclusif...)
- Faire appliquer la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)
- Lors des projets de constructions :
 - o Orienter vers des éco matériaux labellisés
 - o Privilégier des matériaux recyclables
 - o Utilisation de matériaux recyclés
- Développement et délocalisation rurale par des ensembles d'habitat / bureaux de réunion de télétravail / commodités (écoles, etc.)
- Adapter les PLU aux innovations techniques face au changement climatique
- Mutualisation des locaux tertiaires
 - o Amplification du télétravail
 - o Partage des espaces
- Accompagnement et point d'information type France Rénovation au sein du territoire de l'agglomération + sensibilisation
- Développer le compagnonnage et l'artisanat local car pour rénover les professionnels qualifiés manquent
- Formation aux bonnes pratiques de construction :
 - o Nouveaux cursus de formation
 - o Renforcement conseil
- Eco accompagner les filières matériaux entrant dans la construction durable
 - o Aide à l'implantation
 - o Aide au développement
- Prioriser les travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics / privées (tertiaire, habitat)
- Opérer une interprétation des chiffres clés de l'habitat pour prioriser les objectifs de l'isolation thermique du parc privé

Temps 2 Production de 5 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage
Titre de l'action : Accompagner tous les porteurs de projet à la construction durable (informer et aider financièrement)
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Information identique quel que soit le porteur de projet (porteurs et entreprises)- Mettre en place un suivi et une validation technique qui déclenchera le financement à réception des travaux
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none">- Créer l'appel à projet- Définir une liste d'accompagnateurs experts
Porteur possible de l'action : Nîmes métropole
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Espace Infos Energie France Rénov / Région / Ademe
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage
Titre de l'action : Accompagner les filières de matériaux durables pour la construction
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Implantation d'une économie locale
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none">- Créer des partenariats professionnels entre industriels / artisans et porteurs de projets
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none">- CCI / Collectivités / Porteurs de projets
Partenaires possibles de l'action :
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage
Titre de l'action : Former aux bonnes pratiques de construction
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Des filières professionnelles qui montent en compétence (formation professionnelle et formation initiale)
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place les programmes de formation- Orienter les centres de formation et pôle emploi sur des besoins immédiats
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none">- CMA / CAPEB / FFB / Enseignement
Partenaires possibles de l'action :

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE

Axe concerné : Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage

Titre de l'action :

Adapter le PLU aux innovations techniques face au changement climatique

Résultats attendus de l'action :

- Ouvrir les sensibilités aux nouveaux process et matériaux
- Faciliter le changement de destination du tertiaire vers le logement

Principales étapes de mise en œuvre :

- Modification du PLU avec sensibilisation des élus, formation des techniciens et externaliser par des professionnels qui ont la compétence adaptée

Porteur possible de l'action :

- Collectivités

Partenaires possibles de l'action :

- Urbanistes / architectes / paysagistes

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE

Axe concerné : Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage

Titre de l'action :

Mutualisation des locaux tertiaires et mixité des destinations et de population dans un projet global

Résultats attendus de l'action :

- Economie de consommation d'espaces
- Rationalisation des trajets
- Mutualisation des dépenses énergétiques
- Qualité du cadre de vie et qualité de vie

Principales étapes de mise en œuvre :

- Adapter le SCoT et le PLU
- Flécher les zones autour de la ville centre pour décentraliser
- Aménagement (global local centré) complet

Porteur possible de l'action :

- Collectivités et porteurs de projets publiques ou privés

Partenaires possibles de l'action :

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

Production Table 2

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Rénover plutôt que développer ou démolir
- Education dans les écoles (usage eau, énergies)
- Accompagnement (tous publics) à la rénovation (financement)
- Travailler sur les comportements -> sensibilisation à maîtriser la température (aussi en été avec la climatisation)
- Résorber la vacance des locaux
- Adaptabilité des bâtiments (neuf/ancien) ; tertiaire -> logements ; changement d'usage

Temps 2 Production de 1 fiche action opérationnelle

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage
Titre de l'action : Accompagnement à la rénovation : création d'une maison de l'habitat avec une porte d'entrée les entreprises artisans
Résultats attendus de l'action : Ce constat est que la rénovation est difficile à porter pour le particulier et de leur côté, les entreprises ont du mal à suivre les évolutions normatives. France Rénov' ne couvre pas tous les cas de figures.
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none">- Identifier tous les partenaires pour assurer des permanences- Voir retours d'expérience Carcassonne et Narbonne- Bouclage financier difficile à assurer
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Nîmes Métropole
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none">- ADIL, CAUE, CAPEB, DDTM
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante... <ul style="list-style-type: none">- Action existante sous le nom de Rénov' Occitanie. L'action ne disparaît pas mais elle est hébergée dans la maison de l'habitat- Difficultés de financement

Axe 2 : Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement (2 tables)

Production table 1

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Réduire la vitesse sur autoroute à 90 Km/h à hauteur de Nîmes
- Parking relais + aire de covoiturage + box à vélos
- Densifier l'offre de bornes de recharge électrique
- Livraison / transport de marchandises / derniers km

Temps 2 Production de 3 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement
Titre de l'action : Réduire la vitesse sur autoroute au niveau de l'agglomération de Nîmes à 90 km/h (A9/A54)
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des GES - Réduction de la consommation - Amélioration de la qualité de l'air - Réduction des nuisances
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec ASF - Articulation avec le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère)
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - ASF / Etat (PPA)
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Nîmes Métropole, Ville de Nîmes, autres communes sur A54/A9
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement
Titre de l'action : Structurer l'offre de livraison sur le dernier km au sein de la ZFE de Nîmes
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Réduire/éliminer les impacts - Limiter l'usage des véhicules polluants
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place quai de transbordement (camion-> vélo cargo ou utilitaires électriques)
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Nîmes / Nîmes Métropole
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Région, ADEME, CCI/CMA
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement
Titre de l'action : Développer l'offre de PEM (pôles d'échanges Multimodaux) et les services intégrés (aire de covoiturage, box à vélo...)
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de GES, de la consommation d'énergie - Réduction des déplacements voiture - Augmentation des mobilités douces
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les points stratégiques en lien avec les axes structurants
Porteur possible de l'action :
Partenaires possibles de l'action :

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

Autres pistes d'actions non développées :

- Développer les espaces mutualisés
- Développer les bornes de recharge électrique dans des secteurs stratégiques (hypercentre, zones commerciales, axes de mobilité important car la N106...)

Production table 2

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Mobilités des écoles
 - o Ramassage scolaire
 - o Pédibus généralisé dans les petites communes et même en ville, par quartier
 - o Aménager des espaces piétons (maillage)
- Rapport au temps :
 - o Horaires de travail à réaménager
 - o Ramassage pour les grosses entreprises
 - o Télétravail (temps partiel) en concertation avec les besoins de l'entreprise
- Télétravail : espace de coworking

Temps 2 Production de 3 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement
Titre de l'action : Maillage des cheminements doux (piétons, vélos...)
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Mieux circuler (sécurité, fluidité...) - Accessibilité - Décarboner les déplacements utiles quotidiens (entreprises, écoles, quartier...)
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Concertation sur l'évolution possible des horaires (écoles, mairies, entreprises...) - Identifier les itinéraires « utiles et pertinents » - Créer des box, consignes, stationnements pour vélo, VAE, trottinettes...
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Département, Nîmes métropole, Région, mairies
Partenaires possibles de l'action :
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante... <ul style="list-style-type: none"> - Développer des ateliers de réparations vélos - Communication et pédagogie à déployer - Suivi des actions et des financements

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement
Titre de l'action : Axe domicile-école-lieu de travail
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Décarbonation et fluidité du trafic - Dégager l'espace et tendre au 0 voiture

Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le covoiturage - Ramassage scolaire par quartier (par la commune) - Ramassage professionnel par les entreprises ou groupements d'entreprises - Création de pédibus généralisés dans les quartiers de la ville et les petites communes
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Nîmes métropole, mairies
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Département, région, éducation nationale, entreprises
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement
Titre de l'action : Création de tiers lieux
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Création de tiers lieux sur les communes pour favoriser le télétravail et le coworking dans les villages et les quartiers de Nîmes
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Foncier ou local - Diagnostic - Financement
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Communes
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Agglomération, région, leader
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

Axe 3 : Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement (2 tables)

Production table 1

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Formation, décomplexifier les montages économiques, business plan liés aux projets EnR pour aider les élus dans leur prise de décisions (dépouillage AO)
- Quid du repowering des centrales existantes ? => enjeu de mettre des critères qui encouragent les acteurs éco du territoire de se saisir de ce projet industriel
- Être en capacité de trouver des financements tiers pour supporter les investissements pour les petites communes (tiers investisseurs ?)
- Primes spécifiques dédiées au renforcement des toitures
- Polymère pour végétation des toitures
- Urbanisme (Scot/PLU/PCAET) : harmonisation des objectifs
- Permettre des contrats < à 100 Kw pour l'agriculture
- Parc photovoltaïque : quels délais ?
- Suivre les projets hydrogène + stockage en gaz de synthèse, méthanisation
- Déchèteries : broyeurs végétaux
- Systématiser la communication/planning des tris des déchets pour éviter la déperdition des déchets et du tri non conforme

- Regrouper les déchets à l'échelle de la commune : réussir à réunir tous les partenaires autour de la table : syndicats, citoyens, élus...
- Méthanisation des biodéchets
- Eolien délais ?
- Hydro énergie
- Eclairage public en LED
- Approche filière : attirer sur le territoire des acteurs éco de l'écosystème (fabricant recyclage) de l'énergie => souveraineté, maîtrise des coûts

Temps 2 Production de 4 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement
Titre de l'action : Profiter de l'obligation en 2024 sur les biodéchets pour alimenter une unité de méthanisation
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - 1. Réduction de l'apport de déchets dans l'incinérateur - 2. Production locale de biométhane à partir des déchets - 3. Réduction de la taxe sur la collecte des OM (ordures ménagères)
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Intégration PCAET - Concertation Nîmes Métropole - Etude - Mise en œuvre->construction->injection dans le réseau de gaz naturel
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Nîmes métropole
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat de collecte +syndicat de traitement, entreprises de collectes, communes
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement
Titre de l'action : Encourager la filière EnR sur le territoire
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Souveraineté territoriale et développement économique - Réduire le circuit entre les différentes activités de la chaîne de valeur (amont et aval de la production) - Aide +encourager à s'implanter les différents acteurs de l'écosystème : fabricants de panneaux solaires, installateurs, mainteneurs, recyclage => valorisation
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les futurs acteurs ou ceux déjà présents sur les activités de distribution (fourniture), de production (PME), coopératives - Encourager le développement et les business model
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Incubateurs, réseaux d'accompagnement public (ad'occ, etc), politiques publiques incitatives (leader, subventions)
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - ADEME, région
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...



FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE

Axe concerné : Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement

Titre de l'action :

Harmoniser le PCAET, le schéma SCoT et le PLU ; mutualiser les études faunes flores sur l'ensemble du territoire

Résultats attendus de l'action :

- Trouver plus de surfaces/terrains classés pour recevoir du PV

Principales étapes de mise en œuvre :

- Révision du SCoT et des PLUs communaux
- Etude faune flore sur l'ensemble du territoire
- Raccourcir les délais d'instruction
- Etude distribution des énergies

Porteur possible de l'action :

- Agglo

Partenaires possibles de l'action :

- RTE, Enedis

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

- Contrat de 100 kw avant passage à la CRE nécessite des hangars agricoles d'au moins 650 m2 souvent refusés par la DDTM

=> Trouver un contrat à 50 KW pour 300 m2 : hangar plus compatible avec les besoins agricoles de 80 % des exploitations

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE

Axe concerné : Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement

Titre de l'action :

Aider les communes à s'équiper de panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments (autonomie) ; l'investissement est souvent un frein

Résultats attendus de l'action :

- Autonomie en matière de fourniture d'électricité
- Energie « propre »

Principales étapes de mise en œuvre :

- Diagnostics
- Aide à la recherche de subventions qui doivent dépasser les 80 %

Porteur possible de l'action :

- Agglo / département / région / Etat

Partenaires possibles de l'action :

- Industries et sociétés locales

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

Production table 2

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Equiper tous les bâtiments publics qui peuvent accueillir une centrale PV en toiture (auto consommation ou vente)
- Inciter les particuliers à équiper leurs toitures avec du PV (cf. formation PTP)
- Faire porter des projets éoliens par des collectifs citoyens => acceptabilité

- Imposer aux nouvelles constructions (parkings, logements...) d'équiper leur toiture avec des panneaux PV
- Équiper les sites tertiaires et industriels ayant des besoins chaud/froid en géothermie sur nappe
- Équiper tous les parkings en ombrières PV
- Développer l'agrivoltaïsme

Temps 2 Production de 4 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement
Titre de l'action : Développer les réseaux de chaleur/froid en géothermie sur nappe
Résultats attendus de l'action : Amélioration des systèmes de production énergétique au sein des bâtiments. Mutualisation des besoins sur plusieurs sites.
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Étude de faisabilité - Mutualisation au sein d'un quartier
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Public ou privé
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Mission chaleur de la CCI - ADEME et fonds chaleur pour le financement
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement
Titre de l'action : Inciter les particuliers à équiper leur toiture avec du PV
Résultats attendus de l'action : Réduire la dépendance énergétique sur le réseau
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et sensibiliser - Parler de la formation PTP (Enercoop LR) - Développer des outils pédagogiques
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Organisme de formation / collectif citoyen
Partenaires possibles de l'action :
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement
Titre de l'action : Faire porter des projets éoliens et PV par des collectifs citoyens
Résultats attendus de l'action : Acceptabilité des citoyens et des habitants

Principales étapes de mise en œuvre :
- Réunion élu collectifs - Réunion publique
Porteur possible de l'action :
Partenaires possibles de l'action :
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement
Titre de l'action : Equiper les bâtiments (parkings...) avec des centrales PV et agripv
Résultats attendus de l'action : Augmenter la production PV et l'autoconsommation
Principales étapes de mise en œuvre :
- Etude de faisabilité + développement de projets - Mutualisation des opérations pour réduire les coûts
Porteur possible de l'action :
- Collectivités/secteurs privés/associations
Partenaires possibles de l'action :
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...
Penser à la double utilisation de l'espace (parkings et ombrières) et (PV et cultures agricoles)

Axe 9 : Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes (1 table)

Production table 1

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Construction à énergie positive
- Aller vers des bâtiments communautaires à énergie positive (solaire ou géothermie)
- Optimisation de l'énergie des bâtiments
- Régulation du chauffage, de la climatisation à la source
- Rénovation des bâtiments -> énergie positive
- Achats publics : efforts à faire dans la symbolique : exemplarité (par exemple : buffets réception végétariens et produits locaux)
- Pouvoir acheter plus local, festivités avec moins de déchets => possibilité de critère cadre des commandes
- Travailler des clauses environnementales sur tous les marchés publics de Nîmes métropole
- Sensibiliser les élus sur différentes thématiques liées à la transition (séances régulières)
- Optimisation de la collecte des déchets (fréquence) et augmentation de la sensibilisation à la réduction des déchets
- Avoir une vision transversale (inter direction pour travailler sur des projets)
- Plantation d'arbres en ville
- Conserver tous les arbres (sauf force majeure)
- Extinction de l'éclairage public
- Récupérateur d'eau
- Régulation de l'éclairage urbain
- Désimperméabilisation de tous les espaces publics (cours d'écoles, parvis Nîmes Métropole)

- Que devient le matériel usager de l'administration de Nîmes Métropole ? (Informatique, mobilier...) => travailler sur du réemploi / don/ recyclage
- Mettre en place le tri des déchets au sein des locaux de Nîmes Métropole
- Mettre en place la redevance incitative
- Développement d'un centre communautaire de recyclage de matériaux de chantier => aller vers 0 matériaux neufs
- Imposer un % de matériaux recyclés dans tous les marchés de travaux (progressif au cours du temps)
- Petits véhicules livraison à développer
- Transformer la flotte de véhicules thermiques par une flotte de cargos électriques
- Eclairage public : extinction nocturne ou abaissement des puissances
- Transport péri urbain à améliorer
- Prévoir la gratuité des transports en commun pour pouvoir se déplacements sur le territoire de Nîmes Métropole
- Mettre en place une plateforme publique de covoiturage pour les agents intercommunaux
- Imposer les mêmes jours de télétravail pour fermer les bâtiments (économie d'énergie)

Temps 2 Production de 3 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes
Titre de l'action : Optimiser l'utilisation de l'éclairage public
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Efficacité - Temporalité (efficacité) - Quantité
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des élus et des populations - Audits complets de l'éclairage public - Plan d'action adapté : changement de lampes, extinction, modulation...
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Communes, Nîmes Métropole
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - SMEG, fournisseurs d'énergie
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante... Etude à mener sur l'impact réel de l'extinction pour avoir des données à l'échelle du territoire

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes
Titre de l'action : Optimisation des consommations d'énergie au sein des bâtiments publics
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Baisse des consommations d'énergie donc des GES - Hausse de la production des énergies renouvelables
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains pour le CEP - Régulation à la source des températures (GTB/GTC) - Rénovation des bâtiments publics : 25 par an - Développer la filière ENR - Optimisation des surfaces bâtiments / usages
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Communes, Nîmes Métropole

Partenaires possibles de l'action :

- ADEME, région, fournisseurs d'énergie

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

Révision des PLU

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE

Axe concerné : Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes

Titre de l'action :

Optimiser l'utilisation de l'éclairage public

Résultats attendus de l'action :

- Efficacité
- Temporalité (efficacité)
- Quantité

Principales étapes de mise en œuvre :

- Sensibilisation des élus et des populations
- Audits complets de l'éclairage public
- Plan d'action adapté : changement de lampes, extinction, modulation...

Porteur possible de l'action :

- Communes, Nîmes Métropole

Partenaires possibles de l'action :

- SMEG, fournisseurs d'énergie

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

Etude à mener sur l'impact réel de l'extinction pour avoir des données à l'échelle du territoire

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE

Axe concerné : Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes

Titre de l'action :

Création d'une filière de recyclage des matériaux issus des chantiers du BTP publics et privés

Résultats attendus de l'action :

- Avoir une filière à proposer aux entreprises répondant aux marchés publics des communes et de Nîmes Métropole
- Développer l'économie circulaire des matériaux de chantier
- R&D sur la qualification et le réemploi des matériaux récupérés

Principales étapes de mise en œuvre :

- Ouvrir des centres de recyclage communautaires
- Organiser un marché (bourse) des matériaux
- Imposer un % progressif des matériaux recyclés dans les marchés publics

Porteur possible de l'action :

- Nîmes Métropole

Partenaires possibles de l'action :

- Région, université, CCI, CMA FNTF

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

- Développement des compétences techniques dans les services
- Obtention des autorisations environnementales

Axe 10 : Informer, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire (1 table)

Production table 1

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Actions de communication et de sensibilisation pour le développement d'unité solaire sur des copropriétés privées et institutions publiques (étendre à tout bâtiment)
- Davantage de politique de REUSE :
 - o Ex privée : réutilisation eau douche/évier pour WC
 - o Publique : captage eau de pluie (bac gouttière, récup eau de pluie)
- Développer et valoriser les jardins collectifs
 - o Vente circuits courts
 - o Budget solidaire (pour toucher les familles les plus défavorisées)
- Encourager les circuits courts de bois (sylviculture raisonnée) et écologique
- Développer les recycleries dans les communes (via les CCAS) => toucher les collectivités
- Sensibilisation animation d'ateliers d'échanges/partages

Temps 2 Production de 5 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Informer, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire
Titre de l'action : Valorisation des eaux de pluie et eaux usées
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Réutilisation de la ressource d'eau dans l'habitat, le bâtiment (public et privé)
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Récupérer l'eau des douches, des évier et des machines à laver... pour les wc - Récupérer l'eau de pluie (gouttières, toiture...) pour l'arrosage de jardins (publics, privés), mise à disposition des citoyens... - Communication multi supports et animation par un agent sur le terrain
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Nîmes Métropole
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Start up, communes, associations
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Informer, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire
Titre de l'action : Création et développement de recycleries dans les communes (via les CCAS)
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au recyclage, au réutilisable, devenir éco consommateur - Développement d'ateliers de réparation, de couture... - Action sociale : insertion de jeunes en décrochage scolaire, ou public au chômage ou en réinsertion
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des lieux potentiels pour accueillir les recycleries - Information/communication - Mobilisation via des appels à projets - Appropriation par les citoyens - Installation et démarrage de la recyclerie

Porteur possible de l'action :
- Les CCAS des communes
Partenaires possibles de l'action :
- Associations sociales
- Pôle de prévention et traitement des déchets
- Bénévoles, citoyens volontaires
- Ressourceries existantes (Nîmes, Alès, Uzès...)
- Partenariat avec d'autres entreprises sociales et solidaires, associations
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...
- Financement participatif, financement en partie communal
- Créer un appel à projet
- Création d'une ressourcerie permet une réduction des déchets à la source ! => moindre coût pour la collectivité et pour l'aggl.

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Informer, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire
Titre de l'action : Jardins solidaires (ruraux et urbains)
Résultats attendus de l'action :
- Aider et soutenir l'économie solidaire et développer les marchés de proximité
- Optimiser et adapter le foncier et l'habitat
- Se fournir en produits locaux
Principales étapes de mise en œuvre :
- Foncier : réinvestir le foncier existant
- Sensibilisation et mobilisation de la population – déjà existant
- Appropriation du projet dans sa mise en œuvre
- Installation de jardins
Porteur possible de l'action :
- Nîmes Métropole
Partenaires possibles de l'action :
- Associations sociales
- Communes (CCAS)
- Chambre agriculture
- Bénévoles
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...
- Fête des jardins collectifs (poursuivre l'évènement dans le but de sensibiliser aux éco gestes et éco jardinage)
- Intégration dans le PAT intercommunal

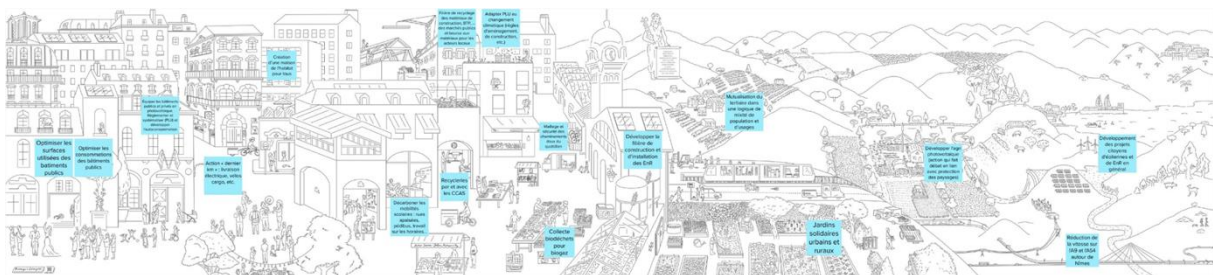
FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Informer, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire
Titre de l'action : Communiquer et sensibiliser en vue du développement du parc photovoltaïque et déploiement de bornes de recharges électriques
Résultats attendus de l'action :
- Agir auprès des copropriétés privées, des institutions publiques et des particuliers en les informant sur les possibilités techniques et financières
Principales étapes de mise en œuvre :
- Réaliser un diagnostic sur l'ensemble des toitures de l'agglomération
- Rencontrer chaque copro et aider au montage des dossiers techniques et de financement
- Faire un suivi au déploiement et communiquer annuellement sur les gains énergétiques réalisés
Porteur possible de l'action :

- Nîmes Métropole
Partenaires possibles de l'action :
- ADEME - Syndicat de copro - Fédération des bâtiments
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...
- Veiller au développement de formations d'installateurs

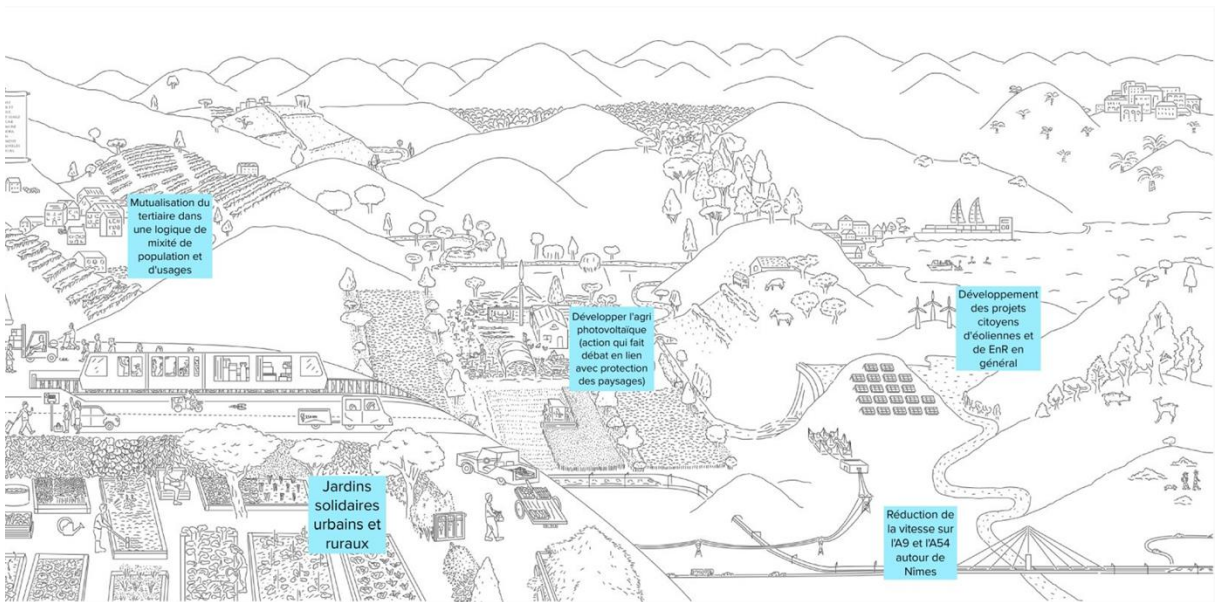
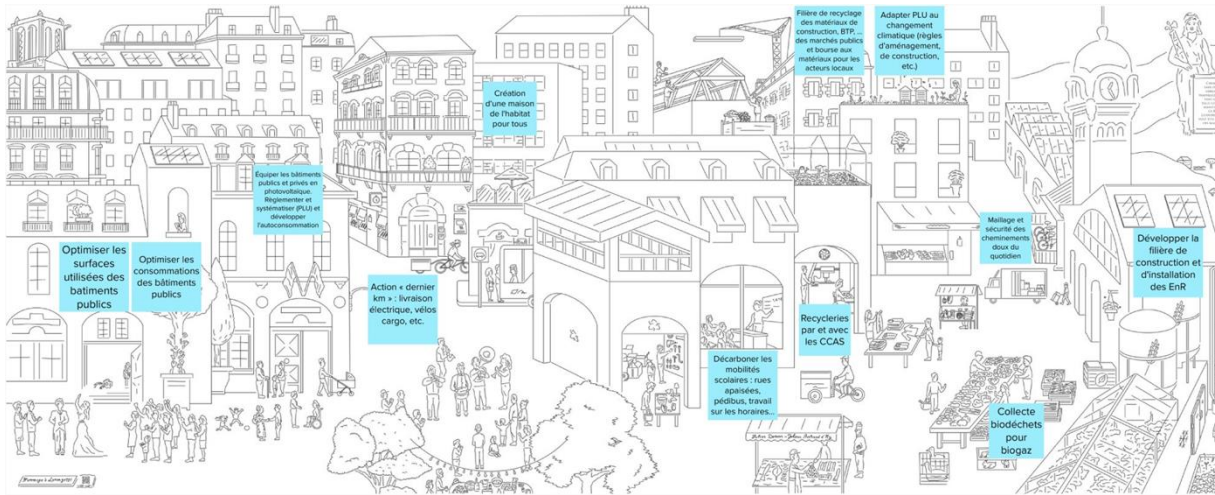
FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Informer, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire
Titre de l'action : Encourager les circuits courts du bois (sylviculture raisonnée)
Résultats attendus de l'action :
- Valorisation des forêts cévenoles - Encourager une production raisonnée et écologique du bois - Production adaptée / limitation des émissions et des pollutions
Principales étapes de mise en œuvre :
- Encourager la création d'un label - Contacts propriétaires fonciers - Accompagner les professionnels, citoyens dans le choix du matériel
Porteur possible de l'action :
- Nîmes Métropole et communes
Partenaires possibles de l'action :
- Associations
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...
- Préservation de la biodiversité - Gestion des déchets, matériel ancien

Restitution de la fresque collective

Fresque complète



Fresque zoomée :



7.2 Atelier mixte partenarial sur le programme d'actions (30 septembre 2022)

Participants

- ANGELRAS Bernard - Vice-président de Nîmes Métropole, délégué à l'Environnement, à la Collecte et au traitement des déchets et Conseiller municipal de Nîmes
- ANTON Michel - Milhaud
- BARRERA Anahi - Agence de l'eau
- BAUBY Chantal - Nîmes
- BERTHO Christian - Nîmes en transition
- BIGAY AURIAC Sophie - Nîmes Métropole
- BOURASSIN France - SPL Agate
- BOURGEAIS Xavier - Nîmes Métropole
- BOURGHOL NAPIRCA Lenuta - Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard
- CAVALIER Philippe - Chambre d'agriculture
- COPETTI Nathalie - St Génès de Malgoirès
- DEVERS Philippe - Les Shifters
- DRUELLES Aurore - DDTM
- FABIE Nathalie - Nîmes Métropole
- FABRE Annie - Conseil de développement
- FLATTET Josiane - Nîmes en transition
- FRANCE Géraldine - DDTM
- GAILLARD Maurice - Membre du Bureau communautaire, délégué à l'urgence climatique et au Plan Air Climat Energie Territorial et Maire de Bouillargues
- GRAS Marie Dominique - EPTB Vistre Vistrenque
- JULLIAN Véronique - Cabrières
- LAFORGUE Thierry - St Gilles
- LHERBIEZ Christophe - Nîmes
- MAIGRE Brigitte - Nîmes en transition
- MAUNY Stéphane - Nîmes
- MELLON Elsa - ACTTE
- MERCIER Claude - NEF
- NEGRE Camille - Nîmes Métropole
- NUEL Jean Luc - Nîmes Métropole
- OLAGNIER Régis - Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard
- ORLIAC Christophe - Nîmes en transition
- PASULA Philippe - GRDF
- PINETTI Pierre - Langlade
- RATEAU Francine - St Génès de Malgoirès
- ROUY BORT Corinne - St Génès de Malgoirès
- SARDA Jacques - Nîmes en transition
- SAVOY Anna - Nîmes Métropole
- STEVANT Clément - Nîmes Métropole
- TARDY Claudine - Agence d'urbanisme
- THOMAZIC Nicolas - Nîmes Métropole

Animateurs - Agatte SAS

- Elaïs BUGUET – Directrice associée
- Florian CEZARD – Directeur associé

Pilotage PCAET - Nîmes Métropole

- Camille ALLIER – Chargée de mission PCAET et PDM
- Yannick MIQUEL – Responsable du Pôle développement durable

Contexte et objectifs de la réunion

L'atelier a réuni des élus, des membres des services des communes et de l'intercommunalité ainsi que des partenaires de Nîmes Métropole. Son objectif était **d'engager un temps de co construction sur l'identification d'actions opérationnelles à déployer sur le territoire de Nîmes Métropole** et répondant aux différents axes opérationnels du Plan Climat, définis dans la phase précédente de la démarche.

Pour rappel, les ateliers « stratégies » animés lors du 1^{er} semestre 2022 auprès des acteurs du territoire ont permis de dégager plusieurs orientations stratégiques majeures pour le territoire de Nîmes Métropole. Ces orientations ont été retravaillées en équipe projet Plan Climat puis présentées à l'ensemble des élus intercommunaux en septembre 2022 lors d'un séminaire élus.

Le projet de stratégie du Plan Climat s'articule autour des **4 objectifs transversaux** suivants :

- tendre vers un territoire à énergie positive
- tendre vers un développement territorial bas carbone et sobre
- tendre vers un territoire adapté à la chaleur et aux inondations
- tendre vers une Agglomération exemplaire et animatrice de la transition écologique

L'atteinte de ces objectifs est permise par le déploiement de 10 axes opérationnels :

AXE 1	Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage
AXE 2	Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement
AXE 3	Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement
AXE 4	Soutenir une économie locale, circulaire, innovante et porteuse d'emplois pérennes
AXE 5	Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire
AXE 6	Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, économe en espace artificialisé et intégrant les enjeux climatiques (inondation, fortes chaleurs)
AXE 7	Préserver les terres agricoles et développer une agriculture à haute valeur environnementale et résiliente
AXE 8	Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous
AXE 9	Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes
AXE 10	Informier, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire

L'atelier 2 « programme d'actions » a ainsi invité les participants à travailler sur 5 axes stratégiques pré identifiés : 4 / 5 / 6 / 7 / 8.

Répartis en différentes tables, l'objectif des participants était la production de 5 fiches actions opérationnelles à déployer sur chacun de ces axes.

In fine, l'atelier 2 a permis de récupérer 20 fiches actions.

L'ensemble des actions proposées sera analysé par les services et élus de l'agglomération afin d'évaluer leur faisabilité technique et financière.

Le détail des contenus présentés, lors de l'atelier, est joint en annexe.

Un premier atelier a eu lieu le 30 septembre 2022 et a permis de travailler sur les 5 autres axes.

Déroulé général

La réunion s'est tenue de 9h à 12h au Colisée 3 de Nîmes Métropole.

Suite à une introduction de M. Angelras, Elais Buguet et Florian Cezard du bureau d'études Agatte, AMO du Plan Climat, ont présenté les éléments suivants :

- Le contexte de l'atelier : le PCAET de Nîmes Métropole et le projet de stratégie du Plan Climat
- Les objectifs et la méthode de travail de l'atelier.

Les participants ont ensuite été répartis autour de tables de travail, réunissant chacune entre 5 et 6 acteurs. Chaque table représentait un 1 des 5 axes stratégiques traités lors de cet atelier.

Au regard du nombre important de participants, les axes 5 et 8 ont nécessité leur dédoublement.

Chaque thème a donc été traité de manière parallèle.

Suite à ce temps de travail en sous-groupes, les participants se sont regroupés afin de partager leurs réflexions et productions permettant ainsi un regard croisé des thématiques et des réponses apportées.

Déroulé de la séance de travail en tablee

Le travail en tablee s'est déroulé autour de 2 temps distincts :

Temps 1 : brainstorming général

S'appuyant sur la Fresque de la Renaissance Ecologique et de données chiffrées sur les enjeux et objectifs du Plan Climat sur chacun des axes, les participants ont été invités à réfléchir de manière collective sur les pistes pouvant être déployées sur le territoire permettant de répondre aux objectifs thématiques du Plan Climat.

Temps 2 : rédaction de 5 fiches actions par axe

Une fois ce brainstorming terminé, les participants devaient alors hiérarchiser leurs actions par ordre d'importance d'impact et choisir 5 actions prioritaires à déployer dans les 5 prochaines années. Pour ce faire, les participants ont dû compléter une fiche action simplifiée leur permettant de réfléchir sur la manière opérationnelle dont leurs actions pourraient être déployées sur le territoire.



Déroulé du temps de partage collectif

Suite à ce travail par tablee, l'ensemble des participants a été réuni pour un temps d'échanges collectifs de partage des productions individuelles. A tour de rôle, chaque tablee a pu présenter 2 de ces 5 fiches actions à l'ensemble des participants. Un temps de réaction était donné après chaque restitution.

Toutes les actions ont été reportées sur une Fresque géante afin d'illustrer les dynamiques.



Restitution des productions par tablee

Les éléments ci-dessous sont la restitution brute et exhaustive des pistes d'actions et fiches actions produites par chaque tablee.

Axe 4 : Soutenir une économie locale, circulaire, innovante et porteuse d'emplois pérennes (1 table)

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Favoriser l'économie circulaire et le réemploi
 - o BIC Innov'up : accompagnement des porteurs de projets autour de l'économie sociale et solidaire ESS (financement, juridique, levée de fonds, administratif...)
 - o Identifier une filière développement durable à favoriser au niveau intercommunal
 - o Favoriser la création d'un cluster ESS ou de décarbonation sur le territoire
 - o Créer un cluster de l'économie durable (à l'instar de la sécurité civile) = soutenir les entreprises qui déploient des projets peu carbonés et favorisent le réemploi
 - o Réemploi dans le bâtiment
- Intégrer l'impact carbone dans le développement économique
 - o Mesurer l'impact carbone de chacun des projets de l'agglomération
 - o Arrêter de soutenir des entreprises trop carbonées
 - o Inciter les acteurs économiques à la décarbonation
 - o Créer un événement pour inciter et accompagner la décarbonation
 - o Travailler avec les centres commerciaux pour expérimenter 1 modèle moins polluant
 - o Créer un label et un prix pour la décarbonation
- Soutenir une économie locale, circulaire, innovante et porteuse d'emplois
 - o Sortir de la ville monofonctionnelle et aller vers la ville du quart d'heure
 - o Requalifier les zones plutôt que d'en créer de nouvelles (friches commerciales, densification ZAE)
 - o Réduire les surfaces de bureaux en étant plus agile et adaptable (coworking, télétravail, flexibilité horaire, tiers lieux)
 - o Logistiques urbaines (usages des TC, des trains, des porteurs à vélos) pour éviter les camions de marchandises (1 train = 50 camions)
 - o Centralité secondaire afin de revitaliser les centres bourgs de périphériques et limiter la dépendance à la voiture et éviter les phénomènes de ville dortoir
- Accélérer la production de chaleur collectif (zac particulier) et parc PV (et bois)
- Promouvoir des bâtiments soutenant l'économie circulaire (construction et rénovation)
 - o Consommation locale
 - o Travailler sur les matériaux locaux, les filières locales notamment dans le domaine de la construction (bois des cévennes qui part à la papèterie de Tarascon, paille de riz) => secteur porteur et participe au confort d'été
- Décentraliser les commerces
 - o Rééquilibrage territorial entre le centre et les communes de même taille => décentraliser les commerces de proximité
 - o Centre commercial : voir la consommation énergétique totale
- Emplois pérennes
 - o Donner leur chance aux jeunes talents, valoriser les tiers lieux et les pépinières d'entreprises, le coworking
 - o Jumeler formation université, apprentissage et gisements d'emplois (entreprises) => là où l'on fait ses études souvent on y reste
 - o Soutien à l'innovation vertueuse
- Rééquilibrer pour une économie plus locale
 - o Sortir de la ville monofonctionnelle production/habitat/consommation pour limiter les déplacements pendulaires
 - o Requalifier les zones commerciales et redensifier les ZAE
 - o A l'échelle de l'agglomération : rééquilibrer l'offre entre la ville centre et le périurbain/le rural
- Sortir de la logique tout voiture : favoriser le télétravail, diversifier les activités, développer les parkings relais et les transports en commun pour aller au travail...

Temps 2 Production de 4 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE	
Axe concerné :	Soutenir une économie locale, circulaire, innovante et porteuse d'emplois pérennes
Titre de l'action :	Identifier un axe / filière vertueuse ESS (économie sociale et solidaire) ou décarbonation pour réaliser un cluster
Résultats attendus de l'action :	<ul style="list-style-type: none">- Un pôle d'entreprises innovantes sur le territoire
Principales étapes de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">- Création d'un prix / label pour des entreprises exemplaires en termes de décarbonation- Incubation, pépinières d'entreprises, tiers lieux visant notamment les jeunes entrepreneurs ESS- Accompagnement des créateurs / porteurs de projet- Créer des synergies avec les centres de formation / universités pour mobiliser les jeunes talents
Porteur possible de l'action :	Université, Bic innov'up, direction développement économique de Nîmes Métropole, Région
Partenaires possibles de l'action :	Entreprises déjà engagées dans l'ESS, dans une politique de décarbonation
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...	

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE	
Axe concerné :	Soutenir une économie locale, circulaire, innovante et porteuse d'emplois pérennes
Titre de l'action :	Repenser et impulser un nouveau modèle d'aménagement économique du territoire en fonction des enjeux de demain
Résultats attendus de l'action :	<ul style="list-style-type: none">- Réduire les émissions carbonees- Limiter les impacts sur la biodiversité- Limiter l'imperméabilité des sols (Zéro Artificialisation Nette)- Réduire les mobilités carbonées- Baisser les consommations énergétiques
Principales étapes de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">- Arrêt de nouvelles zones / sortir de la ville monofonctionnelle- Requalifier des zones (ou bâtiments) artisanales ou commerciales- Décentraliser l'offre des villes en faveur de centralités secondaires sur le territoire- Redynamiser les centres bourgs- Réduire les surfaces de bureaux – S'adapter au nouveau modèle de travail (coworking / télétravail / flexibilité d'horaires)- Réinventer les modes de déplacements et de distribution logistique des zones
Porteur possible de l'action :	Nîmes Métropole
Partenaires possibles de l'action :	Communes (PLU), CCI, acteurs économiques du territoire, SCoT, Région
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...	

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Soutenir une économie locale, circulaire, innovante et porteuse d'emplois pérennes
Titre de l'action : Favoriser l'économie circulaire / le réemploi
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre d'acteurs économiques (producteurs et consommateurs) spécialisés dans le réemploi - Limiter les consommations de matières, de déchets et d'émissions de CO2
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les filières locales notamment dans le domaine de la construction - Sensibilisation des entreprises et des consommateurs (notamment dans les écoles) - communication - Soutenir les entreprises qui entrent dans ce secteurs (label) - Booster les filières dédiées au réemploi
Porteur possible de l'action : Nîmes Métropole (notamment sur la communication et la sensibilisation)
Partenaires possibles de l'action : Entreprises, associations, écoles, commerçants, déchèteries
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Soutenir une économie locale, circulaire, innovante et porteuse d'emplois pérennes
Titre de l'action : Intégrer l'impact carbone dans les pôles développement économique
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations CO2 des activités économiques
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Arrêter de soutenir les entreprises trop carbonées - Mieux soutenir les démarches de décarbonation - Créer un évènement pour inciter et accompagner la décarbonation
Porteur possible de l'action : Direction Développement Economique de Nîmes Métropole
Partenaires possibles de l'action : CCI, clubs d'entreprises, experts de la décarbonation, cleantech
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

Axe 5 : Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire (2 tables)

Production table 1

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Créer et structurer la filière de collecte et de valorisation des biodéchets
- Sensibiliser la population sur la récupération/valorisation des déchets
- Adapter les horaires des déchetteries professionnels aux besoins des entreprises et des artisans
- Imposer deux jours sans viande ni poisson dans les cantines scolaires publiques

- Imposer à toutes les entreprises qui produisent des déchets d'avoir un abonnement à la déchèterie
- Créer des points de collecte spécialement pour les gravats

Temps 2 Production de 2 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire
Titre de l'action : Adapter le fonctionnement des déchèteries aux besoins des utilisateurs
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les dépôts sauvages - Limiter les déplacements - Améliorer la valorisation des déchets (gravats, etc.)
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Changer les horaires d'ouverture des déchèteries professionnelles en fonction des besoins des entreprises / artisans - Créer des points de collecte pour les gravats
Porteur possible de l'action : Mairies, Nîmes Métropole, préfecture
Partenaires possibles de l'action : Chambres consulaires, entreprises privées (Veolia, Nicolin...)
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire
Titre de l'action : Créer et structurer la filière de collecte et de valorisation des déchets verts
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Considérer les déchets verts comme une ressource - Diminuer de 30% le poids des ordures ménagères
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Installer et choisir une filière de valorisation (compostage/méthanisation) - Organiser et optimiser la collecte - Sensibiliser et communiquer
Porteur possible de l'action : Nîmes Métropole, syndicats de traitement, Région Occitanie
Partenaires possibles de l'action : ADEME, Région, chambres consulaires, privé ?
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

Production table 2

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Pédagogie et incitation => carotte et bâton ! avec des ambassadeurs... exemplarité, réemploi... et redevance incitative et lutte contre les dépôts sauvages
- Recyclerie avec les CCAS
- Filière de matériaux de construction et des travaux publics dans les marchés publics et bourse aux matériaux pour les acteurs locaux

- Collecte et valorisation des biodéchets : adaptation aux types d'habitats et création de méthanisation, réutilisation du digestat en engrais afin de se substituer aux pesticides de synthèse
- Structurer la filière de collecte et de valorisation des déchets verts et réduire la collecte d'ordures ménagères
- Création de ressourceries supplémentaires
- Exclusion des biodéchets dans la collecte des ordures ménagères : vers de la méthanisation, du compostage collectif et mettre en place la collecte individuelle
- Mettre en place la collecte spécifique des biodéchets afin de produire de la méthanisation
- Réduire, réparer, refuser, réutiliser, repenser... et enfin recycler
- Lutter contre les dépôts sauvages

Temps 2 Production de 2 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire
Titre de l'action : Pédagogie / incitation
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Réduire des volumes ! - Optimiser l'orientation => filières
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogie, formation, ambassadeur de tri - Redevance incitative vs taxe ordures ménagères - Lutte juridique contre le dépôt sauvage - Organiser le réemploi (points d'apport, collecte, ressourcerie, verre, etc.)
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Nîmes métropole, associations, etc.
Partenaires possibles de l'action :
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante... <ul style="list-style-type: none"> - Développer des ateliers de réparations vélos - Communication et pédagogie à déployer - Suivi des actions et des financements

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire
Titre de l'action : Collecte et valorisation des biodéchets
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Production énergie - Détourner le flux de l'incinération
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Unité de méthanisation - Garantie d'origine locale (idem ENERCOOP) - Composteurs collectifs et coopératifs - Collecte séparative adaptée au type d'habitat - Digestat => engrais naturel (sous réserve pesticide)
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Nîmes métropole, SITOM, coopératives, ...
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Département, Région, Education nationale, entreprises

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

Axe 6 : Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, économe en espace artificialisé et intégrant les enjeux climatiques (inondation, fortes chaleurs) (1 table)

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Repenser des formes urbaines plus denses dans le résidentiel
- Habitat intermédiaire/groupé avec un travail sur les espaces extérieurs (éviter les nuisances)
- Adapter les logements pour répondre aux besoins actuels (en particulier les centres bourgs) et favoriser le stationnement à proximité
- Remobiliser les logements vacants plutôt que de construire de nouveaux logements pour tendre vers le zéro artificialisation nette
- Adapter les PLU au changement climatique et décliner sur les opérations d'aménagement et les constructions
- Relocalisation des activités économiques avec un nouveau modèle d'aménagement et de développement économique => mixité des fonctions, usages, ville du quart d'heure, dernier km, fret... Requalification des friches
- Mutualisation du tertiaire dans une logique de mixité de population et d'usages
- Décarboner les mobilités pour les écoles : rues apaisées, pédibus, travail sur les horaires...
- Action autour du « dernier km » : livraison électrique, vélos cargos...
- Ville (dé)mobilité, douce, ville du quart d'heure et densification autour des TC
- Optimisation des surfaces et occupation et usage des bâtiments publics
- Optimisation des consommations des bâtiments publics : baisse de la consommation = baisse de la production
- Maillage des cheminements doux et du quotidien ; sécurité et écosystèmes des mobilités
- Accompagnement à la rénovation = création d'une maison de l'habitat pour tous les cas
- Gestion de l'eau pluviale à la parcelle, désimperméabilisation
- Réintroduire la nature en ville, désimperméabiliser.... Jardins collectifs, parcs, permis de végétaliser
- Revégétaliser les parkings des grandes surfaces commerciales ou les désimperméabiliser
- Réintroduction de la nature en ville (permis de végétaliser)
- Sécuriser les itinéraires vélos, création de pistes cyclables, rues et routes
- Parkings relais sur le terminus du tram bus équipée de borne de recharge électrique par ombrière solaire
- Centrales photovoltaïques sur les friches industrielles + dépollution + végétalisation

Temps 2 Production de 5 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, économe en espace artificialisé et intégrant les enjeux climatiques (inondation, fortes chaleurs)
Titre de l'action : Proposer des formes urbaines plus denses
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Limitation de la consommation d'espaces et de l'artificialisation- Proposer des logements plus abordables

Principales étapes de mise en œuvre :

- Modification, intégration dans les documents de planification (SCoT, PLU)
- Sensibilisation des élus et des aménageurs
- S'appuyer sur le PLH de Nîmes Métropole (objectif qui y figure déjà)

Porteur possible de l'action :

- Nîmes Métropole, communes, SCoT

Partenaires possibles de l'action :

- Aménageurs, bailleurs

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

- Qualité des opérations pour limiter les conflits de voisinage

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE

Axe concerné : Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, économe en espace artificialisé et intégrant les enjeux climatiques (inondation, fortes chaleurs)

Titre de l'action :

Remobiliser les logements vacants

Résultats attendus de l'action :

- Limitation de l'extension urbaine et de l'artificialisation
- Revitalisation des centres bourgs

Principales étapes de mise en œuvre :

- Identification des logements vacants
- Diagnostic des logements identifiés (potentialité)
- Identifier un opérateur + financements (OPAH, ORI, ...)
- Adaptation des règlements d'urbanisme (création d'extérieurs, ouvertures, stationnements collectifs à prévoir, parcs publics et jardins à proximité)

Porteur possible de l'action :

- **Nîmes Métropole, communes**

Partenaires possibles de l'action :

- ANAH, CAUE, bailleurs sociaux, agence d'urbanisme, SPL, Banque des territoires (€)

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

Identifier les raisons de la vacance, agir au niveau des centres bourgs pour rendre ces logements attractifs

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE

Axe concerné : Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, économe en espace artificialisé et intégrant les enjeux climatiques (inondation, fortes chaleurs)

Titre de l'action :

Installer des centrales photovoltaïques sur les friches industrielles

Résultats attendus de l'action :

- Réduction de la dépendance au nucléaire et au fossile
- Augmenter l'autonomie électrique de la collectivité
- Favoriser la fourniture locale d'énergie

Principales étapes de mise en œuvre :

- Étude de sol (dépollution éventuelle)
- Acquisition du foncier
- Financement citoyen
- Prévoir une part d'autoconsommation

Porteur possible de l'action :

- Cit'en, communes

Partenaires possibles de l'action :

- ENERCOOP, Oc'citen

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

L'installation de panneaux solaires dernière génération peut aussi s'envisager dans les friches agricoles (agrivoltaïsme). Mais aussi dans le cadre de la réhabilitation de logement avec des panneaux "duels" (PV et thermiques).

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE

Axe concerné : Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, économe en espace artificialisé et intégrant les enjeux climatiques (inondation, fortes chaleurs)

Titre de l'action :

Intervenir sur la mobilité et démobilité

- Mobilité douce (marche, vélo)
- (De)mobilité : ville du quart d'heure

Résultats attendus de l'action :

- Limiter l'usage de la voiture individuelle
- Améliorer la convivialité de voisinage (village)
- Limiter la pollution et améliorer la santé (vélo, piéton)

Principales étapes de mise en œuvre :

- Adapter les règles d'urbanisme pour favoriser l'implantation d'usages variés dans les quartiers
- Densifier les villes autour des transports en commun et développer les transports en commun
- Adapter le plan de mobilité pour favoriser l'intermodalité, les pistes cyclables et le cheminement piéton inclusif

Porteur possible de l'action :

- Communes, Nîmes Métropole, CD30, Région Occitanie

Partenaires possibles de l'action :

- Associations (crocovélo), comités de quartier

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

Liens à faire avec axe mobilité

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE

Axe concerné : Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, économe en espace artificialisé et intégrant les enjeux climatiques (inondation, fortes chaleurs)

Titre de l'action :

Réintroduire en ville la nature (désimperméabilisation)

Résultats attendus de l'action :

- Faire baisser les températures extérieurs (îlots de chaleur)
- Rendre la ville plus attractive
- Réduire la pollution en ville
- Développer les jardins collectifs
- Augmenter le bien être, santé

Principales étapes de mise en œuvre :

- (Re)lancer les permis de végétaliser
- Imposer un pourcentage de surface perméable dans toutes nouvelles constructions
- Désimperméabiliser les parkings des grandes surfaces commerciales et les cours d'écoles
- Stocker l'eau partout où cela est possible

Porteur possible de l'action :

- La ville, service espaces naturels et voirie, propriétaires

Partenaires possibles de l'action :

- Associations jardins collectifs, "compostons", comité de quartier, Nîmes en transition, ...

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

Favoriser l'articulation des projets avec les initiatives des associations locales

Axe 7 : Préserver les terres agricoles et développer une agriculture à haute valeur environnementale et résiliente (1 table)

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Développer la polyculture sur tout le territoire : diversification des cultures
- Développement de l'agroforesterie
- Friches => réduire les terrains en friche, recréer des espaces enherbés (prairies) et développement de l'agroforesterie
- Revaloriser nos garrigues et le pastoralisme ; diversifier les essences d'arbres (puits de carbone)
- Favoriser et revaloriser les pratiques vertueuses en matière d'agriculture
- Développer les labels HVE, HQE, Bio... et soutenir les agriculteurs « vertueux », développer les circuits courts

Temps 2 Production de 2 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Préserver les terres agricoles et développer une agriculture à haute valeur environnementale et résiliente
Titre de l'action : Préserver et valoriser l'agriculture (=> alimentation) locale et durable (bio)
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Changer les politiques agricoles et alimentaires - Conserver le PAT de Nîmes Métropole - Mettre en place des contrats territoriaux entre les exploitants et l'agglomération : Bien évaluer les plans d'actions et permettre la réalisation des projets nécessaires - Préserver les exploitations existantes - Préserver la ressource en eau - Eviter les intrants
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Garder les exploitations existantes et les développer - Conserver le nombre d'exploitants => transmission - Identifier les exploitants en âge de transmettre leur exploitation avec un accompagnement
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Etat, collectivités, syndicats agricoles, CA30, Nîmes Métropole, associations
Partenaires possibles de l'action :
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante... <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des agriculteurs - Simplification des démarches - Souveraineté alimentaire – droit alimentaire

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE
Axe concerné : Préserver les terres agricoles et développer une agriculture à haute valeur environnementale et résiliente
Titre de l'action : Revaloriser nos garrigues et le pastoralisme sur tout le territoire
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Entretien des espaces boisés, les DFCI (risque incendie) par le pastoralisme

<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier et adapter les essences d'arbres sur nos garrigues, lié au changement climatique - Éviter ou limiter l'étalement urbain
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation / formation des propriétaires et des collectivités - Monter un plan de gestion des espaces boisés avec développement des prairies "nature" et zones d'élevage (avec zones replantées, variétés endémiques ou vieilles essences à redécouvrir !) - Valoriser ces espaces et les faire connaître
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités et les propriétaires fonciers (particuliers), Nîmes Métropole
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - CA30 (chambre d'agriculture) - Syndicat - ONF – diversification des essences (conseils) - CAUE du Gard - DDTM, Région
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante... <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement financier sur l'achat de jeunes plants (arbres) - Concertation, travail participatif avec les habitants et les associations environnementales - En lien avec le développement de l'agroforesterie

Axe 8 : Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous (2 tables)

Production table 1

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Toilettes sèches/lombricompostage, lieux publics et incitation aux particuliers
- Réutiliser les eaux usées domestiques pour les toilettes
- Réutilisation de l'eau usée plusieurs fois avant le rejet
- Notamment dans l'habitat collectif denses, imposer de faire un réseau d'eau alimenté par le stockage du pluvial séparé du potable pour alimenter les toilettes chasse d'eau
- Prix du m3 majoré au-delà d'un plafond normal, fonction de la taille du foyer
- Phytoépuration, toilettes sèches
- Réseaux séparés eaux noires, eaux grises sur lotissements neufs
- Récupérer sur des zones non agricoles, de l'eau où elle est abondante dans les cours d'eau
- Continuer à accompagner les agriculteurs
- Réserver l'eau d'irrigation aux cultures vivrières locales
- Imposer la rétention et le stockage de l'eau de pluie lors d'un dépôt de permis de construire en maison individuelle

Temps 2 Production de 2 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE	
Axe concerné :	Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous
Titre de l'action :	<ol style="list-style-type: none">1. Augmenter les capacités de stockage de l'eau quand elle est abondante pour pallier au manque en périphérie des cours d'eau2. Imposer dans les immeubles nouveaux à forte densité de population un réseau d'eau séparé pour les chasses d'eau des toilettes alimentés par des bassins de stockage du pluvial
Résultats attendus de l'action :	<ol style="list-style-type: none">1. Eviter les surplus et réduire les manques2. Economiser l'eau potable
Principales étapes de mise en œuvre :	<ol style="list-style-type: none">1. Identifier les zones non agricoles pour créer le stockage2. À intégrer dans les règles d'urbanisme
Porteur possible de l'action :	<ol style="list-style-type: none">1. Département, communes, agglo, chambre d'agriculture2. Etat
Partenaires possibles de l'action :	<ol style="list-style-type: none">1. Intercommunalité et ministère de l'agriculture, EPTB2. Etat
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...	

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE	
Axe concerné :	Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous
Titre de l'action :	Imperméabilisation :
	<ol style="list-style-type: none">1. Limiter l'imperméabilisation nouvelle2. Désimperméabiliser les zones à l'occasion de rénovation
Résultats attendus de l'action :	<ol style="list-style-type: none">1. Stockage carbone dans les sols2. Meilleure infiltration de l'eau3. Limitation ruissellement (inondation)4. Limitation îlots chaleur5. Augmentation biodiversité
Principales étapes de mise en œuvre :	<ol style="list-style-type: none">1. Mettre en œuvre sur les espaces et bâtiments publics2. Intégrer coefficient perméabilité dans les marchés publics3. Modifier les règles d'urbanisme
Porteur possible de l'action :	Département, communes, commissions locales d'eau
Partenaires possibles de l'action :	<ol style="list-style-type: none">1. Maitrise d'œuvre2. Services instructeurs3. Entreprises BTP4. Agence de l'eau
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...	Capacité de contrôle dans le temps

Production table 2

Temps 1 de brainstorming sur la Fresque

- Créer un système de traitement des eaux usées autonome et individuel par bâtiments / unités foncières permettant de limiter les réserves et l'acheminement
- Rénover les réseaux d'adduction en eau potable pour viser un rendement de près de 100%
- Traitement plus poussé des STEP en fonction de l'hydrologie des milieux – restauration des milieux pour améliorer l'autonomie
- Réduction des consommations en eau = rendement des réseaux = diminution des besoins
- Gestion des eaux pluviales par techniques alternatives permettant infiltration = nouveaux jardins filtrants
- Désimperméabiliser les sols tout en permettant le stockage et la récupération
- Infiltration des eaux de pluie => désimperméabiliser les sols
- Inscrire au PLU une obligation de stockage d'eaux pluviales de 100% des projets neufs et rénovés
- Agriculture sans intrant (pesticides, engrais...) afin de préserver la ressource
- Désalinisation d'eau de mer
- Préservation et restauration des espaces de fonctionnement des cours d'eau (zones d'expansion des crues)
- Transférer une part d'eau brut du canal Philippe Lamour vers la Gardonnenque

Temps 2 Production de 2 fiches actions opérationnelles

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE	
Axe concerné : Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous	
Titre de l'action : Traitement / réutilisation réduction des consommations	
Résultats attendus de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Diminuer les pressions sur la ressource- Réduire le rejet à la nature- Inciter à la sobriété- Lutter contre les fuites et gaspillage	
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none">- Diminution des consommations- Adaptation des ouvrages publics au stockage- Mettre en œuvre un projet d'expérimentation- Évolution du cadre réglementaire sur les eaux usées- Évolution d'une technologie à l'échelle individuelle et collective	
Porteur possible de l'action : <ul style="list-style-type: none">- EPCI (réseaux), aménageurs / promoteurs, Etat (évolution de la réglementation)	
Partenaires possibles de l'action : <ul style="list-style-type: none">- Start-up, agence de l'eau (subvention), DSP pour la délégation, ARS (traitement), syndicat du bassin versant	
Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante... Attention au soutien d'étiage (le rejet ne servira plus à l'alimentation des cours/nappes)	

FICHE ACTION PCAET NIMES METROPOLE	
Axe concerné : Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous	
Titre de l'action : Vers une autre gestion des eaux pluviales	

Résultats attendus de l'action :

- Préservation de la ressource
- Diminution du ruissellement

Principales étapes de mise en œuvre :

- Inscription dans les documents d'urbanisme
- Aménagements publics
- Réaménagement, désimperméabilisation des sols

Porteur possible de l'action :

- Ville, EPCI, aménageurs

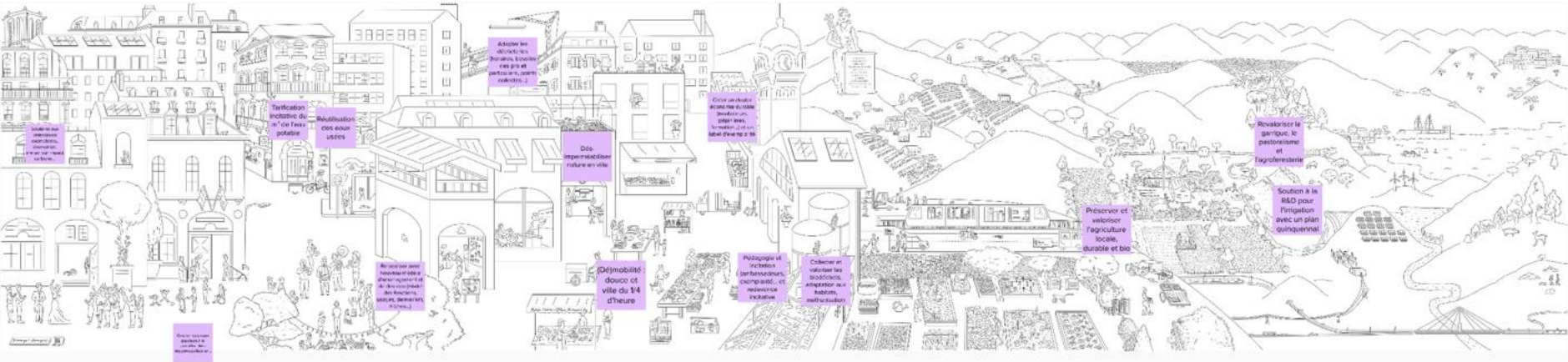
Partenaires possibles de l'action :

- Agence de l'eau, Région, Etat, Syndicats bassins versants

Points d'attention, compléments, remarques, éléments techniques ou financiers, articulation avec une action existante...

Limiter infiltration centres urbains anciens
Entretien, nettoyage, voiries

Restitution de la fresque collective



7.3 Atelier citoyens sur le programme d'actions (10 octobre 2022)

Participants

- Acker Arnaud
- Allet Claude
- Andrieu Dominique
- Armando Jacques
- Benoit Olivier
- Bertho Christian
- Beyssac Michel
- Bouet Roussel Odessa
- Bruston André
- Chaptel Olivier
- Codou Thierry
- Courcelle Annie
- Delauney Serge
- Desandre Bernard
- Dunogier Etienne
- Fabre-pujol Alain
- Fallot Patricia
- Fardel Maud
- Fesquier Joele
- Garcia-Avrilleau Thierry
- Granger Henri
- Guille Christophe
- Julien Jean Baptiste
- Lorgeas Alain
- Mamane Georges
- Martin Guy
- Mercier Marie Pierre
- Mifsud Aude
- Nougaret Christiane
- Oheix Françoise
- Paniel Stéphane
- Pellequer Emeline
- Poinsard Florence
- Rigaud Sylvain
- Rocco Catherine
- Roubineau Alain
- Viala Michael

Animateurs.rices - Agatte SAS

- Elaïs BUGUET – Directrice associée
- Florian CEZARD – Directeur associé

Pilotage PCAET - Nîmes Métropole

- Camille ALLIER – Chargée de mission PCAET et PDM
- Yannick MIQUEL – Responsable du Pôle développement durable

Contexte et objectifs de la réunion

L'atelier à destination des Citoyens de Nîmes Métropole a eu comme objectif **d'engager un temps de co construction sur l'identification d'actions opérationnelles à déployer sur le territoire** répondant aux différents axes opérationnels du Plan Climat, définis dans la phase précédente de la démarche.

Pour rappel, les ateliers « stratégies » animés lors du 1^{er} semestre 2022 auprès des acteurs du territoire ont permis de dégager plusieurs orientations stratégiques majeures pour le territoire de Nîmes Métropole. Ces orientations ont été retravaillées en équipe projet Plan Climat puis présentées à l'ensemble des élus intercommunaux en septembre 2022 lors d'un séminaire élus.

Le projet de stratégie du Plan Climat s'articule autour des **4 objectifs transversaux** suivants :

- tendre vers un territoire à énergie positive
- tendre vers un développement territorial bas carbone et sobre
- tendre vers un territoire adapté à la chaleur et aux inondations
- tendre vers une Agglomération exemplaire et animatrice de la transition écologique

L'atteinte de ces objectifs est permise par le déploiement de 10 axes opérationnels :

AXE 1	Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage
AXE 2	Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement
AXE 3	Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement
AXE 4	Soutenir une économie locale, circulaire, innovante et porteuse d'emplois pérennes
AXE 5	Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire
AXE 6	Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, économe en espace artificialisé et intégrant les enjeux climatiques (inondation, fortes chaleurs)
AXE 7	Préserver les terres agricoles et développer une agriculture à haute valeur environnementale et résiliente
AXE 8	Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous
AXE 9	Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes
AXE 10	Informier, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire

Courant septembre, la Communauté d'agglomération a concerté les différents partenaires du territoire (communes, techniciens, associations locales, têtes de réseaux, chambres consulaires...) pour travailler ensemble à la définition d'un programme d'actions opérationnels, répondant à ces 10 axes. Deux ateliers de concertation ont ainsi été animés.

Afin d'ouvrir le regard et les pistes, l'agglomération a également organisé l'animation d'un atelier citoyens.

Le détail des contenus présentés, lors de l'atelier, est joint en annexe.

Suite à l'ensemble de ces ateliers de concertation, une analyse des propositions d'actions sera réalisée par les services et élus de l'agglomération afin d'arrêter un programme d'actions définitif. L'analyse portera notamment sur la faisabilité technique et financière des propositions.

Déroulé général

La réunion s'est tenue de 16h à 18h au Colisée 3 de Nîmes Métropole et organisée autour de trois temps.

1/ Suite à une introduction de M. Lucchini, Elais Buguet et Florian Cezard du bureau d'études Agatte, AMO du Plan Climat, ont présenté les éléments suivants :

- Le contexte de l'atelier : le PCAET de Nîmes Métropole et le projet de stratégie du Plan Climat
- Les objectifs et la méthode de travail de l'atelier.

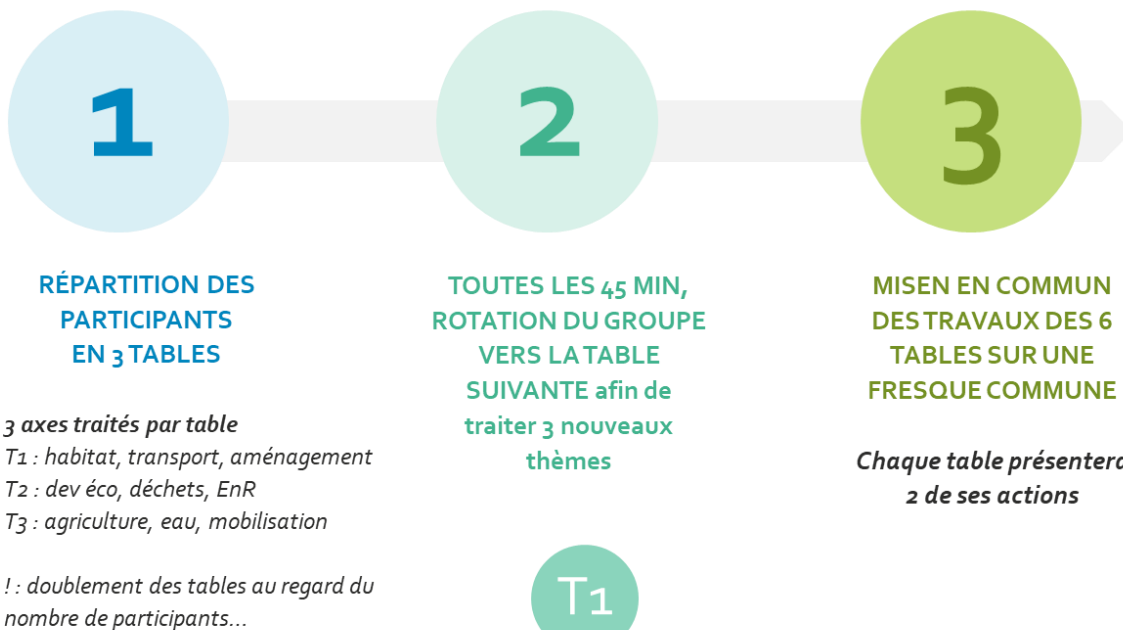
Des remarques et questionnements ont été évoqués par les participants : l'arrachage d'arbres pour la création d'une nouvelle aire de covoiturage qui va à l'encontre des enjeux de préservation de la biodiversité et de lutte contre les îlots de chaleur, le contournement Nîmes Ouest et ses impacts, la concertation citoyenne sur le PCAET de Nîmes Métropole jugée trop faible, une alerte sur la nécessité de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des actions du PCAET.

2/ Les participants ont ensuite été répartis autour de 6 tables de travail, chacune traitant 3 axes stratégiques permettant de couvrir ainsi 9 axes stratégiques (l'axe 9, dédié à l'exemplarité des collectivités n'a pas été traité lors de cet atelier). Selon la méthode du "World café", chaque groupe a été invité à se déplacer de table en table toutes les 45 min afin de traiter in fine, les 9 axes stratégiques.

Lors de chaque tour, les participants devaient :

- Prendre connaissance des idées posées par les groupes précédents ; une idée = un post-it
- Réagir sur les propositions via :
 - Une pastille **rouge** afin d'alerter sur la proposition (souhait de notifier un désaccord)
 - Une pastille **verte** afin de mettre en exergue une action favorite
- Compléter de nouvelles actions.

3/ Suite à ce temps de travail en sous-groupes, les participants ont été invités à partager leurs réflexions et productions permettant ainsi un regard croisé des thématiques et des réponses apportées.



Restitution des productions par table

Les éléments ci-dessous sont la restitution brute et exhaustive des pistes d'actions et fiches actions produites par chaque table.

Table 1 : axes 1/2/6

- **Axe 1** : Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage
- **Axe 2** : Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement
- **Axe 6** : Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, économe en espace artificialisé et intégrant les enjeux climatiques (inondation, fortes chaleurs)



1 Habitat : mettre en priorité dans les PLU des obligations de végétalisation	
2 Inciter et aider les bailleurs des logements sociaux à la rénovation	
3 Créer une mission technique et administrative de rénovation environnementale de l'habitat	
4 Blanchir les toitures, édifices publics, logements sociaux	
5 Contrôler des subventions données pour l'isolation et la rénovation énergétique pour un contrôle des chantiers par des professionnels agréés	●
6 Changer le projet de Palais des congrès et coopérer avec les villes voisines (Arles et Montpellier) pour optimiser leurs installations	
7 Favoriser le multimodal (créer une plateforme spéciale pour favoriser le multimodal)	
8 Favoriser le transport ferroviaire pour les marchandises dans la région Occitanie	
9 Passer les chemins des collines de Nîmes en zone 30	
10 Ouverture de la 5 ^{ème} ligne ferroviaire de la gare à Manduel au centre-ville	●
11 Multiplier les transports en commun dans les collines avec des bus électriques	
12 Des parkings relais gratuits aux entrées de ville et reliés par des bus	●
13 Des parkings vélos sécurisés bien répartis	
14 110 km/h sur l'A9 sur la traversée de Nîmes	
15 Transport : interdiction de la circulation des véhicules en centre-ville. Développement des déplacements doux (vélos, patinettes, ...), pistes cyclables	●
16 Abandon de la déviation NORD qui transfère 4 000 véhicule/jour de l'autoroute A9 au nord de Nîmes	●
17 Fermeture de la gare TGV de Manduel => prioriser la gare de Nîmes centre	
18 Gare TGV Nîmes Pont du Gard : faire vivre cette gare, problèmes d'insuffisance de liaisons vers Nîmes, villages et pont du Gard, rôle économique local	● ●
19 Supprimer des vols low cost Ryanair, subventionnés par les contribuables	
20 Pas de contournement ouest de Nîmes	
21 Une ZFE ambitieuse !	●
22 Aménagement : Rendre le Vistre navigable (connexion avec le Canal du Bas Rhône, Philippe Lamour) et aménager les alentours	
23 Filière agroforesterie (plantations X arbres)	●
24 Aéroport Nîmes Garons : centre de sécurité, centre feux – canadiens, centre de développement durable	

Table 2 : axes 1/2/6

- **Axe 1** : Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage
- **Axe 2** : Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement
- **Axe 6** : Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, économe en espace artificialisé et intégrant les enjeux climatiques (inondation, fortes chaleurs)



1 Préemption par les municipalités pour création îlots de fraîcheur privé / public	●
2 Rénovation ancien « droit à louer » problème isolation bâtiment classés difficile	●

3	Entrée de ville : parkings multimodal et de covoiturage, réseau urbain et voies cyclables. Abonnement parking + bus	●
4	Planter des arbres (zones vertes pour « rafraichir ») CANOPEE	●
5	Utiliser les dents creuses pour éviter de trop imperméabiliser. Limiter les concentrations de logements (chaleur multipliée)	●
6	Parkings intermédiaires pour accéder au réseau de mobilité urbaine	
7	Construire des bâtiments basse consommation pour limiter les consommations d'énergie	
8	Pistes cyclables Nîmes – Marguerittes / Nîmes – Caveirac	●
9	Prévoir des stands de sensibilisation sur le déplacement en vélo, vélo électrique, trottinette + (sécurité, le code de la route) => problème de signalisation pour ces transports	
10	* Définition de surfaces d'aires protégées * études réversibilités avant démolition / construction * réglementer enseigne lumineuse	
11	Végétaliser les bâtiments en zone dense	
12	développer une restauration des bâtiments existants climato compatibles	
13	Multiplier les revitalisations et espaces verts – adopter une politique de sauvegarde de la biodiversité	●
14	Transport : maillage pistes cyclables, coordonner les lignes de bus correspondances CHU, liaison Vaunage ferré, éviter conflits d'usage	●
15	« Zones vertes » îlots de fraîcheur en ville	
16	Désimperméabilisation sur les revêtements parkings, rues, routes	
17	Développer une trouée verte entre Gambetta et le réservoir	
18	Garder notre agriculture, recultiver nos friches pour garder nos poumons verts. Bien étudier les constructions routières pour ne pas imperméabiliser les sols et ne pas gâcher des espaces naturels et cultivés	●
19	Planter des arbres en zone dense	
20	Densifier le réseau de transport en commun	
21	Sanctuariser les arbres existants	
22	Prioriser la qualité de vie des habitants	

Table 3 : axes 3/4/5

- **Axe 3** : Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement
- **Axe 4** : Soutenir une économie locale, circulaire, innovante et porteuse d'emplois pérennes
- **Axe 5** : Réduire, réemployer, recycler et valoriser les déchets du territoire



1 Obligation sur toutes nouvelles constructions de mettre un appareil solaire/éolien/géothermie électrique pour être autonome en énergie

2 Favoriser la production d'énergie individuelle => autoconsommation

3 Favoriser l'implantation de starts up qui travaillent sur le développement durable

4 Soutenir les entreprises locales et les circuits courts

5 Créer une filière de récupération du matériel électronique (ordinateur et autre) et de réutilisation, reconstruction ? ●

6 Créer une filière agroforestière sur terres jachère zones rurales dans les villes

7 Installer des panneaux solaires sur les toits des collectivités pour l'autoconsommation

8 Faire attention à l'origine de la biomasse utilisée pour la production énergétique (utilisation de biomasse « déchet »)

9 Permis pour les bâtiments publics et logements sociaux autonomes + panneaux solaires grandes surfaces ou autres entrepôts ●

10 Avoir un bâtiment de tri type déchetterie / recyclerie avec des ateliers de remise en bon état ..., avec des ateliers d'insertion, formation, ...

11 Créer deux autres ressourceries sur Nîmes. 1 pour 50 000 habitants

12 Réduire la part des déchets incinérés à la seule proportion des déchets non valorisables restants (environ 15% de ordures ménagères au lieu des 50 / 55% actuels) => revoir la question avec Véolia

13 Former agents publics (ou recruter) en charge de sensibilisation tri sélectif, gestion déchets

14 Tarification du ramassage des déchets au nombre de passages des heures

15 Introduire des clauses environnement sur la réduction des déchets à l'échelle des entreprises et des particuliers (avec des objectifs à atteindre à court et moyen terme) (à minima pour les marchés publics)

16 compléments post-it 15 => avec un document officiel ? voir un arrêté ? (rejoint aussi la tarification incitative des déchets ménagers)

17 Mise en place obligatoire du tri sélectif sur l'ensemble du territoire (particuliers, entreprises publiques et privées)

18 Plus d'eau en bouteille plastique dans les manifestations des collectivités

19 Une bouteille unique pour taxer les Costières de Nîmes ●

20 Des composteurs collectifs dans toutes les copropriétés + bailleurs sociaux ●

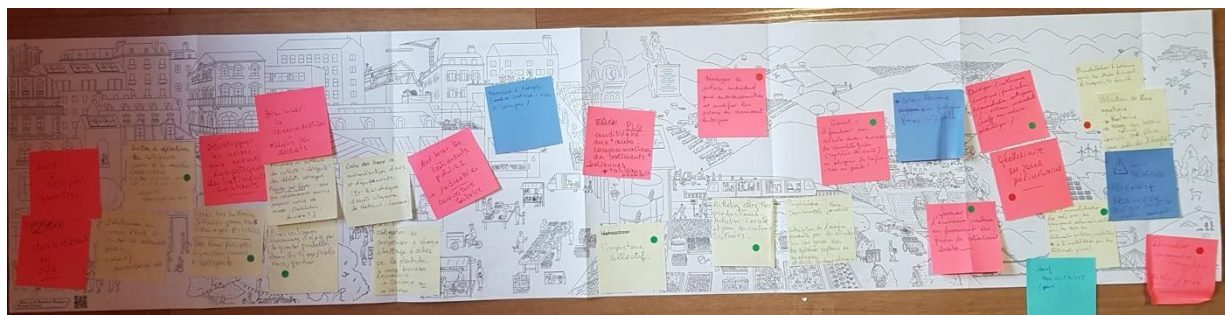
21 suite post it 20=> ainsi que dans les espaces publics, sous réserve d'avoir des animateurs et des personnes en charge pour gérer les équipements (moyens humains ou associations bien financées)

22 Subventionner les panneaux photovoltaïques pour toutes les maisons individuelles sur les panneaux français

23 suite post-it 22 => S'assurer du recyclage des panneaux avec la création d'une unité de recyclage à l'échelle de la métropole (cf Unité Véolia des Bouches du Rhône)	
24 Appel à projets : création d'une entreprise de consignes de bouteilles	
25 (Re)mettre en place un réseau de consigne de verre ambitieuse (expérience reboottle à Lyon)	
26 Mise en place d'un chèque « déchet » pour l'agglo pour les auto entrepreneurs et les TPE sur les déchetteries agréées	
27 Production d'énergie (électrique) par l'apport des réseaux de l'eau des espaces publics (fontaine cours d'eau)	
28 Débitumer les espaces publics (parkings, cours d'école, place des arènes)	●
29 Développer les formations en lien avec le réemploi recyclage, réparation des objets obsolètes	
30 Contrôle des permis de construire de logements pavillonnaires et de bâtiments industriels sur l'obligation de végétalisation	●
31 complément action 30 => Avec modification des cahiers des PLU pour augmenter les surfaces (en %) à végétaliser => rôle incitatif de l'agglomération puisque ce sont les mairies qui sont en charge des PLU	●
32 Récupérer les eaux de pluie en mettant à disposition des cuves de récupération des eaux de pluies	●
33 Bâtiments nouveaux = système de récupération des eaux usées	
34 Installer des minuteurs dans toutes les collectivités en commençant par le nouvel hôtel de département dont le parking est allumé en permanence la nuit	●
35 Remettre en fonctionnement les fontaines municipales à poussoir en centre-ville	

Table 4 : axes 3/4/5

- **Axe 3** : Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement
- **Axe 4** : Soutenir une économie locale, circulaire, innovante et porteuse d'emplois pérennes
- **Axe 5** : Réduire, réemployer, recycler et valoriser les déchets du territoire



1 Bacs à compost quartiers	
2 Cloacothermie en ville (récupération de chaleur des eaux usées de ville)	
3 Inciter à végétaliser les bâtiments publics et les nouvelles constructions (aides financières pour bâtiments neufs et anciens) => objectif SEQUESTRATION +++	●
4 Débétonner les cours d'école et limiter les revêtements goudron => objectif SEQUESTRATION +++	
5 Développer les mises aux normes énergétiques des bâtiments existants	
6 créer des batteries solaires pour tous les éclairages publics / Des lieux paisibles de verdure comme à Bellegarde	●
7 Diminuer la consommation = réduire les déchets	
8 Proposer un système de collecte « intelligente » des déchets ménagers. Badge pour poubelle par foyer : ceux qui consomment moins payent moins de taxes (habitation, foncière ?)	
9 Dans certaines communes, il n'y a pas de grandes poubelles dans les espaces publics, les parcs, jardins	●

10 Créer des lieux de mutualisation d'outils et d'équipements (ex : bibliothèque d'objets citoyenne de Montreuil, Lausanne)	
11 Obligation de compenser chaque abattage d'arbre par la plantation d'une biomasse équivalente => carbone ou => ombrage	
12 Couverture solaire sur tous les bâtiments publics + industries	
13 Favoriser le réemploi (ex : continuer à aider oc' consigne)	
14 PLU conditionné aux « autoconsommations des bâtiments », éoliennes et tableaux photovoltaïques	
15 Composteur collectif	●
16 Développer le solaire individuel pour autoconsommation et modifier les normes des monuments historiques	●
17 Achetez chez les producteurs. Acheter local et pour les cantines scolaires	●
18 Déchets : il faudrait une collecte avec mesure des quantités jetées (système de carte) et aligner la tarification au poids !	●
19 Périphérie et départementale = zones de mobilité. Valorisation de l'énergie produite par les véhicules sur ces zones avec des systèmes de capteurs de ces énergies et limiter les champs éoliens	
20 Solaire thermique avec fabrication française 100% possible	
21 Favoriser l'économie circulaire en favorisant les filières de retraitement locales	●
22 Développer l'autonomie énergétique (particulier, administration, entreprises, ...) – Eolienne individuelle, chauffe-eau solaire, photovoltaïque, ...	●
23 Géothermie en zone périurbaine	●
24 Pas d'immobilisation des sols par des panneaux solaires (installés sur les toits des bâtiments publics, incitation à l'installation sur des bâtiments privés)	●
25 Sauf agrivoltaïsme	
26 Installation d'éoliennes après des études d'impact, de risques, de sécurité, ...	●
27 Utilisation de zone aquatique : fontaine, réseau souterrain naturel, rivière, fleuve => pour créer de l'énergie	
28 <i>Suite post-it 27=></i> Sous réserve de pérennité ressource, et oui pour équiper les moulins, microhydraulique	
29 Diminution consommation énergétique publique / privée	●

Table 5 : axes 7/8/10

- **Axe 7** : Préserver les terres agricoles et développer une agriculture à haute valeur environnementale et résiliente
- **Axe 8** : Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous
- **Axe 10** : Informer, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire

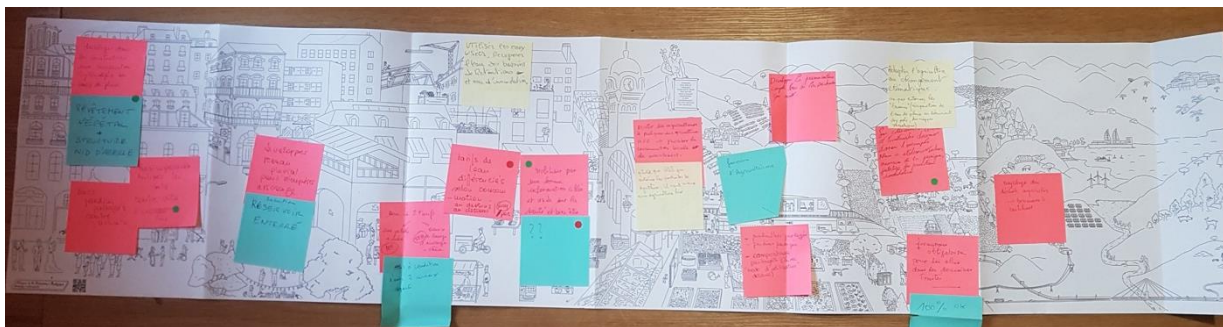


1 Préférer les essences locales d'arbre – micocoulier + ombre des palmiers	
2 Plantation en masse d'arbres idem Millau (200 000 sur Nîmes) avec filière agroforesterie en zone rurale	
3 Aider à l'installation de jeunes agriculteurs sur des terres en cultures vivrières (ex : circuit court)	●

4 Limiter les grandeurs des piscines à 10m²	
5 Subventionner la suppression de piscines privées	
6 Dans les ZUP détruire les places béton pour installer des jardins partagés	
7 Mettre la gestion de l'eau en régie => les premiers m3 doivent avoir un prix modéré à partir de 60m3 par an le prix doit augmenter progressivement	●
8 Favoriser l'installation de producteurs locaux de légumes + bio	
9 Revaloriser les friches agricoles en aidant à leur reprise - haies maraichères, enrichissement en matière organique	
10 Préserver les terres agricoles dans les plaines là où il y a de bonnes terres agricoles – ceinture verte	
11 Mettre des arbres fruitiers dans la ville – Proposer des espaces pour des jardins partagés	
12 Récupérer l'eau après les stations d'épuration et la recycler et la réutiliser	
13 Mettre en place une concertation permanente : agglo avec association, partenaires et citoyens, sur les projets du PCAET	
14 suite post it 13 => et les élus !! Former et informer les habitants sur les projets de l'Agglo relatifs au PCAET – site internet, forum ouvert, guichet associations	
15 3 arbres visibles depuis chaque logement, 30% couvert végétal dans chaque quartier, 300m entre chaque parc arboré ou espace densément vert	
16 Contrôler l'emploi des forages individuels => ne pas arroser les pelouses	
17 Changer les critères (grandeur de la maison) des espaces pour la bonne maison pour garder les terres agricoles	
18 Valoriser les eaux récoltées dans le bassin des Antiquailles	
19 Créer des captages des eaux d'écoulement pluvial ; cadereaux vers les stations de recharge des nappes phréatiques	●
20 Faire la chasse aux fuites d'eaux	
21 Multiplier les réserves d'eaux fermées souterraines	
22 Goutte à goutte dans toutes les serres, en plein air	
23 Créer un circuit d'eau non potable : arrosage, lavage rue, ...	
24 Une évaluation des actions du PCAET transparente et associant les associations – hydroélectricité, arrosage	●
25 Se rapprocher de la recommandation 3-30-300 de l'UICN l'alliance urbaine	●
26 Formation obligatoire avec évaluation pour remise de diplôme à tous les agents territoriaux (et aux élus) pour les enjeux environnementaux	●
27 Programme de sensibilisation des élèves dans les écoles, collèges, voir lycées de l'Agglo	
28 100% produits locaux bio : réfectoires écoles administration – proposition de manu végétarien	
29 Un label agglo pour les restaurants qui proposent un plat végétarien sur leur carte	
30 Favoriser / inciter la recherche locale universitaire sur la quantité et la qualité des eaux en lien avec les problématiques climatiques	

Table 6 : axes 7/8/10

- **Axe 7** : Préserver les terres agricoles et développer une agriculture à haute valeur environnementale et résiliente
- **Axe 8** : Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous
- **Axe 10** : Informer, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire



- 1 Développer dans les constructions une récupération systématique des eaux de pluie
- 2 Revêtement végétal + structure nid d'abeille ●
- 3 Bacs jardins partagés centre urbain
- 4 Désimperméabiliser les sols centre-ville et autres lieux ●
- 5 Développer réseau pluvial pour récupérer arrosage
- 6 Solution réservoir enterré
- 7 Eaux à 2 tarifs : * eau potable + chères (SEP) * eaux de lavage d'arrosage – chères (SEB)
- 8 suite post-it 7 => à condition d'avoir 2 réseaux séparés
- 9 Utiliser les eaux usées, récupérer l'eau des bassins de rétention et eau d'inondation
- 10 Tarifs de l'eau différenciés selon consommation au-dessus ou au-dessous d'une moyenne / pers ●
- 11 Mobiliser par une bonne information ciblée et axée sur la santé et bien-être ●
- 12 Inciter les agriculteurs à pratiquer une agriculture HVE => prioriser la consommation locale et dès maintenant
- 13 Plutôt que HVE qui autorise les pesticides de synthèse, il vaut mieux une agriculture bio
- 14 Favoriser l'agrivoltaïsme
- 15 Développer la permaculture compte tenu de la sécheresse qui sévit ...
- 16 * Poulailleurs partagés * jardins partagés * compostage partagé (avec « mode d'utilisation » dessus)
- 17 Adapter l'agriculture au changement climatique. Ne pas autoriser les « bassins » (récupération de l'eau de pluie au détriment des sols, nappes phréatiques)
- 18 Les collectivités locales et territoriales doivent donner l'exemple. Nîmes = étalement urbain, menace de la garrigue, privilège des promoteurs immobiliers ●
- 19 Formation obligatoire pour les élus dans les domaines traités
- 20 Recyclage des déchets agricoles => biomasse à réutiliser

7.4 Avis du Conseil de Développement

Le présent avis de la commission PCAET du Conseil de Développement doit être considéré comme un « préavis » en raison de l'état d'avancement des travaux. Elle ne peut se prononcer que sur la stratégie, formalisée en 10 axes proposés à ce stade et attendra le détail des actions pour produire un avis complet.

Elle planifiera prochainement une concertation active afin de commencer entourée d'experts, et en travaillant sur les différentes ressources en sa possession sur des actions qui pourront être soumises à NM, et, nous le souhaitons, mise en place par la suite.

Axe 1 : Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage

Remarques : l'objectif n'évoque pas de la précarité énergétique, et, à titre d'exemple, la collectivité pourrait accompagner les propriétaires et locataires dans les rénovations quasi imposées pour les biens de classe F + G

Sur notre territoire, la question de la précarité énergétique concerne aussi bien la chaleur l'été que le froid l'hiver (on nous annonce des étés à 50 degrés = inquiétude face à ça).

Axe 2 : Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement

Nous prévoyons de travailler en transversalité avec la commission mobilité.

Axe 3 : Massifier et diversifier la production énergétique locale et respectueuse de l'environnement

Axe en cours d'avancement. Nous nous interrogeons avec beaucoup de prudence sur les meilleures actions et stratégies à développer.

Axe 4 : Soutenir une économie locale, circulaire, innovante et porteuse d'emplois pérennes

Nous notons que la notion de décarbonation n'est pas abordée. Ce qualificatif doit être ajoutée pour caractériser l'économie de demain

Axe 5 : Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire

Les modalités de mise en œuvre de cet axe concernant le zéro déchet nous interrogent, mais nous verrons comment cela se traduit dans le plan d'actions Comment faire plus/ mieux que ce qui est déjà mis en place à ce jour ? Plus de moyens ? Plus de sensibilisation/ Pédagogie de terrain +++ ?

Axe 6 : Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, économe en espace artificialisé et intégrant les enjeux climatiques (inondations, fortes chaleurs)

Les objectifs opérationnels doivent être complétés par un accompagnement des communes dans des politiques d'adaptation au changement climatique / Comment on les prend en compte en attendant d'avoir fait descendre le niveau du gaz à effet de serre /

La commission aimerait savoir comment les communes l'ont prévu et comment la métropole les accompagne en ce sens. Afin s'adapter nos propositions d'action de façon constructive, adaptée et réalisable.

Axe 7 : Préserver les terres agricoles et développer une agriculture résiliente et à haute valeur environnementale

L'agriculture constitue le moyen d'assurer notre alimentation ; La commission suggère donc que cet axe porte sur un objectif portant sur l'alimentation en conservant la rédaction sur l'évolution de l'agriculture L'objectif serait que la production alimentaire locale couvre en grande partie les besoins de la population locale et tende à l'autosuffisance, tout en prenant en compte :

- la transition vers une agriculture décarbonée
- la nécessité d'assurer une alimentation qualitative durable
- la nécessité de préserver les terres agricoles ainsi que les espaces naturels

Axe 8 : Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous

Quid des pertes dans les réseaux ? Est-on meilleurs que par le passé ? Peut-on faire beaucoup mieux et rénover le réseau notamment sur les secteurs où les installations sont vieillissantes (un siècle) ?

Se fixer un objectif réduction / et jusqu'où veut-on aller.

La commission travaillera également sur un projet incitant à favoriser l'« eau verte » qui s'infiltrerait directement dans le sol. (avec des terrains en courbe de niveau = recharge des nappes) et limiter les ruissellements (crues, inondations,...)

Axe 9 : Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes

La commission constate et se réjouit du nouveau « plan commun de sobriété énergétique » récemment adopté qui va tout à fait dans le sens de cette mesure. Elle souhaite challenger NM sur ses achats responsables et s'interroge sur l'application du décret tertiaire par Nîmes Métropole et les communes qui la composent. Aussi, la commission attend une véritable acquisition de stratégie d'achat ne visant pas uniquement à responsabiliser les « fournisseurs », qui est une première étape, mais que cette dernière soit construite avec une réelle analyse des usages, et analyse opérationnelle des besoins en achats. Ce qui est certes plus compliqué à intégrer car demande l'adhésion de tous. Mais NM s'y retrouvera sur des points plus larges que la simple mise en place du PCAET, comme sa « marque employeur », auprès des plus jeunes générations.

Axe 10 : Informer, accompagner, coopérer pour une mobilisation de tous les acteurs du territoire

Il est dommage que ce soit le seul axe qui ne comporte pas d'objectifs opérationnels. Cet oubli doit être réparé.

La commission rappelle que la cible de la formation, dans le droit fil de ce qui est engagée au niveau national doit être l'ensemble des acteurs : élus et services (de Nîmes métropole et des communes), les citoyens et les entreprises

Une coopération pourrait être recherchée avec les associations locales en particulier pour le volet sensibilisation (grâce un par exemple à un financement dédié si nécessaire)

Conclusion

La commission s'interroge :

- Sur le « comment » des réalisations et le budget alloué par Nîmes Métropole, ce qui renvoie au Plan d'actions
- Sur le respect par le PCAET des objectifs nationaux
- Sur les voies qui vont mettre en œuvre les actions envisagées ? Par exemple : préférera-t-on passer plutôt par la voie incitative (aides financières, taxes, ... ou par la voie réglementaire (interdictions, obligations, ...)

Elle souhaite que le graphique en balance issu du diagnostic « Émissions de CO₂ / Flux de séquestration carbone » (page 7 du dossier de saisine) soit repris pour montrer la situation en fin du PCAET.

La commission est prête à reconduire son travail sur 2023 et à échanger avec les élus et les services. Les points sur lesquels elle souhaite exercer sa vigilance :

- la bonne articulation du PCAET avec les autres plans en cours de préparation ou actualisation : Projet de Territoire, Plan de Mobilités, Plan Alimentaire Territorial, PLU et PLUi, ...
- la cohérence avec les plans départementaux, régionaux et nationaux qui s'imposent à la Métropole
- comment la Métropole se donne-t-elle concrètement les moyens d'agir pour réaliser les actions prévues dans le PCAET.

